

# SOMMAIRE

## PRÉSIDENTE DE M. PHILIPPE SÉGUIN

### 1. Questions au Gouvernement (p. 3).

#### LUTTE CONTRE LA PÉDOPHILIE (p. 3)

MM. Pierre Bernard, Jacques Toubon, garde des sceaux, ministre de la justice.

#### MODERNISATION DE LA VIE POLITIQUE (p. 3)

MM. Jean Urbaniak, Alain Lamassoure, ministre délégué au budget, porte-parole du Gouvernement.

#### PRIVATISATION DU GROUPE THOMSON (p. 4)

MM. Olivier Darrason, Alain Juppé, Premier ministre.

#### SUPPRESSION DE L'ABATTEMENT FISCAL EN FAVEUR DES JOURNALISTES (p. 5)

MM. Michel Fanget, Jean Arthuis, ministre de l'économie et des finances.

#### DÉPÔT DE BILAN DE BAILLY FRANCE (p. 6)

MM. André Gérin, Franck Borotra, ministre de l'industrie, de la poste et des télécommunications.

#### ÉLECTION LÉGISLATIVES DE GARDANNE (p. 7)

MM. Henri Emmanuelli, Jean-Louis Debré, ministre de l'intérieur.

### AVENIR DE LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE DE PRODUCTION (p. 8)

MM. Laurent Cathala, Jean Arthuis, ministre de l'économie et des finances.

#### PRIVATISATION DU GROUPE THOMSON (p. 9)

MM. Didier Migaud, Jean Arthuis, ministre de l'économie et des finances.

#### PRÊTS ACCORDÉS AUX COLLECTIVITÉS LOCALES AU TITRE DES CODEVI (p. 9)

MM. Patrick Ollier, Jean Arthuis, ministre de l'économie et des finances.

#### DÉLOCALISATIONS ET RECONVERSION (p. 10)

MM. François Grosdidier, Franck Borotra, ministre de l'industrie, de la poste et des télécommunications.

#### HEURE SOLAIRE (p. 11)

Mmes Thérèse Aillaud, Corinne Lepage, ministre de l'environnement.

#### DIFFICULTÉS DES ÉLEVEURS DE BROUTARDS (p. 11)

MM. Lucien Renaudie, Philippe Vasseur, ministre de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation.

#### TRANSPORTS URBAINS (p. 12)

MM. Jacques Masdeu-Arus, Bernard Pons, ministre de l'équipement, du logement, des transports et du tourisme.

*Suspension et reprise de la séance (p. 12)*

### 2. Loi de finances pour 1997. – Suite de la discussion générale et discussion des articles de la première partie d'un projet de loi de finances (p. 12).

#### DISCUSSION GÉNÉRALE (suite) (p. 12)

MM. Jean-Pierre Thomas, Jean-Pierre Chevènement, Jean-François Copé, Jean Tardito, Didier Migaud.

Clôture de la discussion générale.

M. Jean Arthuis, ministre de l'économie et des finances.

## PRÉSIDENTE DE M. LOÏC BOUVARD

M. le ministre.

#### *Rappel au règlement (p. 35)*

MM. Jean-Pierre Brard, le ministre.

MM. Didier Migaud, le président.

#### *Suspension et reprise de la séance (p. 36)*

#### *Rappel au règlement (p. 36)*

MM. Augustin Bonrepaux, le président.

#### MOTION DE RENVOI EN COMMISSION (p. 37)

Motion de renvoi en commission de M. Fabius : MM. Didier Migaud, Philippe Auberger, rapporteur général de la commission des finances. – Rejet.

#### DISCUSSION DES ARTICLES (p. 39)

##### Article 1<sup>er</sup>. – Adoption (p. 40)

##### Avant l'article 2 (p. 40)

Amendement n° 69 de M. Brard : MM. Jean Tardito, le rapporteur général, le ministre. – Rejet.

##### Article 2 (p. 41)

MM. Laurent Dominati, Jean Tardito, Julien Dray, le rapporteur général, Alain Lamassoure, ministre délégué au budget, porte-parole du Gouvernement ; Augustin Bonrepaux.

Amendements n°s 71 de M. Brard et 277 de M. Migaud : MM. Jean Tardito, Didier Migaud, le rapporteur général, le président, le ministre. – Rejets.

Amendement n° 72 de M. Brard : MM. Jean Tardito, le rapporteur général, le ministre. – Rejet.

Amendement n° 278 de M. Dray : MM. Julien Dray, le rapporteur général, le ministre, Augustin Bonrepaux. – Rejet.

Amendement n° 369 de M. Hériaud : MM. Pierre Hériaud, le rapporteur général, le ministre, Etienne Pinte, Daniel Garrigue. – Rejet.

Adoption de l'article 2.

Renvoi de la suite de la discussion à la prochaine séance.

### 3. Retrait d'une proposition de loi (p. 51).

### 4. Dépôt de projets de loi (p. 52).

5. **Ordre du jour** (p. 52).

|

# COMPTE RENDU INTÉGRAL

## PRÉSIDENTE DE M. PHILIPPE SÉGUIN

**M. le président.** La séance est ouverte.  
(La séance est ouverte à quinze heures.)

1

## QUESTIONS AU GOUVERNEMENT

**M. le président.** L'ordre du jour appelle les questions au Gouvernement.

Nous commençons par les questions du groupe Républicains et Liberté.

### LUTTE CONTRE LA PÉDOPHILIE

**M. le président.** La parole est à M. Pierre Bernard.

**M. Pierre Bernard.** Ma question s'adresse à M. le garde des sceaux, ministre de la justice.

Monsieur le ministre, l'affaire Dutroux a déjà suscité de mes collègues de nombreuses questions qui ont trait pour la plupart aux conséquences. Si l'on veut éradiquer ou, pour le moins, limiter ces comportements abominables, il faut aussi remonter aux causes qui les facilitent et incitent parfois véritablement à les commettre.

Vous avez mentionné hier, en réponse à M. Abelin, le projet consistant à sanctionner la détention de matériel et d'images pornographiques mettant en scène des enfants et des adolescents, et je vous en remercie, mais je crains que cela ne suffise pas.

L'étalement d'images et de messages à caractère pornographique sur les murs de nos villes, à la télévision, à la radio, sur nos CD-ROM, en bref dans tous les médias, peut être de nature à transformer en monstres des êtres sexuellement fragiles et parfois psychologiquement déséquilibrés.

Les travaux que vous nous avez assuré hier avoir engagés pour une meilleure répression sont sans doute nécessaires, mais il existe déjà aujourd'hui, pour lutter contre ces délits, tout un arsenal dans le nouveau code pénal et ailleurs, en particulier dans la loi portant création du CSA. Ces moyens de droit sont suffisants mais pas assez utilisés.

En conséquence, je vous demande si vous êtes prêt à donner à vos parquets les instructions et les motivations nécessaires pour que soient systématiquement recherchées et poursuivies les infractions commises en la matière.  
(Applaudissements sur quelques bancs du groupe République et Liberté et du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)

**M. le président.** La parole est à M. le garde des sceaux, ministre de la justice.

**M. Jacques Toubon,** garde des sceaux, ministre de la justice. Monsieur le député, il est exact que nous constatons un développement des infractions, délits et crimes à caractère sexuel, les victimes étant souvent, malheureusement, des enfants. Cette évolution trouve son origine dans le développement des moyens de communication et de transport, qui favorise le tourisme sexuel et la diffusion de la pornographie.

Mais il faut aussi tenir compte du fait qu'un certain nombre d'individus sont atteints de troubles de la personnalité; tout n'est donc pas la conséquence de l'évolution de notre société.

Depuis longtemps, la France est à la pointe du combat dans ce domaine, d'abord parce qu'elle dispose de la loi de 1994, qu'a fait voter mon prédécesseur, Pierre Méhaignerie, sous le gouvernement d'Edouard Balladur. Cette loi permet de poursuivre en France les individus qui ont commis ces délits, même lorsque ceux-ci ont été commis hors de France. Seuls quinze autres pays dans le monde ont des législations équivalentes.

Mais il est vrai que cette loi n'est pas suffisamment appliquée. J'ai donc, il y a quelques semaines, donné des instructions aux parquets généraux pour que la loi de 1994 soit mieux connue et plus largement appliquée.

Au-delà de la législation existante, le Gouvernement a confié à Xavier Emmanuelli le soin de mettre en place un plan interministériel d'éducation et d'information afin de prévenir ce type d'infraction. Je confirme par ailleurs que, à la demande du Premier ministre, je prépare un projet de loi qui permettra de sanctionner plus fortement et plus largement ce type d'infraction, et qui créera surtout une nouvelle peine de suivi médical obligatoire pour ceux qui ont été condamnés pour crime sexuel.

Cette politique d'ensemble doit nous permettre de traiter le fond du problème et, en même temps, de réprimer sévèrement ceux qui se rendent coupables de ces crimes et délits.  
(Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)

### MODERNISATION DE LA VIE POLITIQUE

**M. le président.** La parole est à M. Jean Urbaniak.

**M. Jean Urbaniak.** Monsieur le Premier ministre, vous avez, très récemment, exprimé le souhait de connaître l'avis des formations représentées au Parlement sur l'évolution de la vie politique dans notre pays. Cette initiative a été diversement accueillie par ses destinataires mais elle s'inscrit dans une démarche démocratique et il faut effectivement trouver des solutions afin de réduire la désaffection d'une partie de nos concitoyens pour la vie publique. Mes questions porteront moins sur le fond du dossier que sur la procédure que vous avez utilisée. La première porte sur la réalité de votre volonté d'ouverture, et donc sur l'efficacité de votre action. Très certainement,

les états-majors des partis politiques vous apporteront des renseignements très précieux. Mais, à côté des états-majors des partis politiques, il y a des parlementaires et de très nombreux élus locaux qui n'appartiennent à aucune formation politique. Ils n'en ont pas moins des idées à exprimer sur les sujets qui vous préoccupent. Connaissant leur indépendance d'esprit et leur souplesse de fonctionnement, vous pouvez vous adresser à eux pour connaître leur avis sur ces sujets.

Ma seconde question concerne le calendrier. Votre demande est importante et revêt un caractère d'urgence. Pouvez-vous nous dire si vous comptez permettre au Parlement de connaître et d'analyser les résultats de cette consultation avant la fin de l'actuelle législature ? (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe République et liberté.*)

**M. le président.** La parole est à M. le ministre délégué au budget, porte-parole du Gouvernement.

**M. Alain Lamassoure, ministre délégué au budget, porte-parole du Gouvernement.** Monsieur le député, vous avez tout à fait raison de dire que notre vie politique est victime d'un certain nombre d'archaïsmes, expliquant en partie le fossé qui se creuse malheureusement entre les élus et la nation.

C'est la raison pour laquelle le Premier ministre, après avoir pris connaissance de plusieurs initiatives parlementaires, notamment de propositions de loi émanant de la quasi-totalité de ces bancs, a décidé de lancer un débat public. Celui-ci porte non seulement sur le mode de scrutin, mais également sur le problème du cumul des mandats ou des fonctions,...

**M. Pierre Mazeaud.** Très bien ! Supprimez-moi tout ça ! (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. le ministre délégué au budget.** ... sur la place des femmes dans la vie politique, (*exclamations*) sur le statut des fondations et sur une éventuelle limite d'âge pour l'exercice de certaines fonctions.

**M. Christian Bataille.** Et le sexe des anges ?

**M. le président.** Un peu de calme !

**M. le ministre délégué au budget.** Tout naturellement, conformément à l'esprit de nos institutions, le Parlement étant l'interlocuteur naturel du Gouvernement, le Premier ministre a écrit directement aux formations représentées au Parlement.

**M. Pierre Mazeaud.** Voilà !

**M. le ministre délégué au budget.** Mais il va de soi, monsieur le député, que, comme vous le souhaitez, ce débat est ouvert à tous, notamment aux élus et aux parlementaires, et que toutes les contributions seront prises en considération.

Quant au calendrier, il sera encore plus serré que ce que vous souhaitez...

**M. Pierre Mazeaud.** Très bien !

**M. le ministre délégué au budget.** ... puisque c'est à la fin du mois de novembre que M. le Premier ministre prendra connaissance des contributions et que le Gouvernement fera savoir au Parlement les conclusions qu'il en tire. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

**M. Pierre Mazeaud** Il faut aller vite ! C'est urgent !

**M. le président.** Nous en venons aux questions du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.

#### PRIVATISATION DU GROUPE THOMSON

**M. le président.** La parole est à M. Olivier Darrason.

**M. Olivier Darrason.** Ma question s'adresse à M. le Premier ministre.

Ce matin, dans un communiqué, le Gouvernement a annoncé sa préférence pour Lagardère Groupe en ce qui concerne la reprise du groupe électronique Thomson SA.

Ce choix, qui sera soumis à la commission de privatisation, va dans le sens d'une réelle prise en compte de la spécificité des industries de défense et de la nécessité d'en regrouper les différents métiers, au moment même où nos concurrents les plus agressifs adoptent la même stratégie.

Matra-Défense deviendrait ainsi le premier groupe européen et le deuxième groupe mondial d'électronique civile et militaire, avec la moitié de son chiffre d'affaires réalisé à l'étranger.

Estimez-vous, monsieur le Premier ministre, que la stratégie française de regroupement franco-français dans un premier temps, d'alliances européennes, dans un second temps, ait des chances d'être comprise par nos partenaires politiques et industriels européens, ce qui permettra de sauvegarder la prééminence de la base industrielle et technologique de la France en Europe, seule garante de l'avenir et donc de l'emploi dans notre pays ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

**M. le président.** La parole est à M. le Premier ministre.

**M. Alain Juppé, Premier ministre.** Monsieur le député, avant de vous répondre sur le fond, je rappellerai la procédure qui a été suivie et qui a garanti la stricte égalité de traitement entre les différents candidats qui se sont manifestés. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. Christian Bataille.** Aucune transparence !

**M. le Premier ministre.** Il a été décidé de procéder à une privatisation de gré à gré, sans cahier des charges, placée sous le contrôle d'une personnalité tout à fait indépendante, M. Ducamin président honoraire de section au Conseil d'Etat. M. Ducamin, a déposé la semaine dernière son rapport auprès de la commission de privatisation, qui y constate que l'égalité de traitement a bien été respectée et que la transparence a été assurée. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste et du groupe communiste.*)

**M. Christian Bataille.** Le Parlement n'a pas été consulté !

**M. le Premier ministre.** Sur ces bases, et à partir de la préférence que le Gouvernement a exprimée ce matin, les deux offres seront transmises à la commission de privatisation, sans l'avis conforme de laquelle aucune décision ne pourra être prise ; la commission appréciera en particulier la façon dont sont garantis les intérêts de l'Etat.

**M. Christian Bataille.** A quoi servent les élus de la nation ? Les avez-vous consultés ?

**M. le Premier ministre.** Cette décision interviendra après que la Commission de Bruxelles se sera prononcée sur la conformité de l'opération aux règles de concentra-

tion en vigueur dans le cadre de l'Union européenne et sur les règles concernant les aides publiques accordées à ces entreprises.

**M. Christian Bataille.** Aucune transparence !

**M. le Premier ministre.** Enfin, l'information de l'ensemble des collaborateurs de Thomson sera assurée dès aujourd'hui puisque M. Roulet, qui assure la présidence du groupe, a convoqué les conseils d'administration et recevra les syndicats pour les informer.

Voilà pour la procédure.

**M. Christian Bataille.** Et nous, à quoi servons-nous ?

**M. le président.** Monsieur Bataille !

**M. le Premier ministre.** En ce qui concerne le fond, le choix que j'ai été amené à faire hier,...

**M. Henri Emmanuelli.** Pas vous, Chirac !

**M. le Premier ministre.** ... et qui a été exprimé ce matin, repose tout entier sur une logique industrielle de défense. Nous nous sommes demandé quelle solution permettrait le mieux d'affirmer nos intérêts dans ce domaine et de constituer un groupe industriel de taille mondiale à forte capacité exportatrice.

**M. Christian Bataille.** A quoi sert l'Assemblée ? (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

**M. le président.** Monsieur Bataille, je vous en prie ! Un peu de calme !

Poursuivez, monsieur le Premier ministre.

**M. le Premier ministre.** Le groupe industriel Thomson-Matra, qui sera constitué si la commission de privatisation donne un avis conforme, se situera au deuxième rang mondial de l'électronique professionnelle. Il constituera un ensemble intégré capable de fournir des systèmes d'armes clés en main, avec une force de frappe commerciale à l'exportation sans équivalent sur le marché européen.

Le groupe Lagardère a pris quatre engagements. Premièrement, celui de conserver un contrôle d'au moins 50 % – sous la forme de *joint venture*, comme on dit – dans chacune des filiales qui seront constituées avec différents partenaires européens et donneront à ce groupe toute sa dimension européenne. Deuxièmement, celui de faire nommer les dirigeants par Thomson-Matra. Troisièmement, celui de conserver la maîtrise commerciale. Quatrièmement, celui de conserver la maîtrise technologique.

J'ajoute qu'il n'y aura pas de modification de la situation des filiales actuelles du groupe Thomson SA, en particulier de Sextant Avionique – cette question m'ayant été posée par certains d'entre vous.

En ce qui concerne la société SGS, spécialisée dans les composants électroniques, les pouvoirs publics veilleront à ce que l'évolution de l'actionnariat français de cette entreprise, très performante permette la poursuite de son développement.

Pour Thomson Multimédia, la proposition que nous avons retenue prévoit la reprise de ses activités par un groupe sud-coréen, Daewoo Electronics (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste*) bien connu de nombreux élus français, notamment en Lorraine, où il a des implantations industrielles fort importantes.

Cela nous permettra d'ouvrir sur l'ensemble du marché mondial et sur tous les types de produits l'activité correspondante. Daewoo a pris l'engagement de maintenir

l'emploi (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste*) de créer des emplois, de conserver son siège social et de maintenir ses sites de recherche en France. Nous aurons donc sur notre territoire le leader mondial de l'électronique grand public. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

Malgré les vociférations que nous entendons ici ou là – (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste*) –, je voudrais essayer de continuer à informer l'Assemblée nationale.

Je ne doute d'ailleurs pas que nous assisterons à la résurgence des dites vociférations lorsque je vous dirai que le groupe Thomson SA, nationalisé en 1982, n'a pas bénéficié, depuis cette époque, des recapitalisations qui auraient été nécessaires, si bien qu'aujourd'hui son endettement s'élève à 25 milliards de francs. (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste. – Huées sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

**M. Christian Bataille.** Ce que vous dites est scandaleux !

**M. le Premier ministre.** Une fois de plus, il faut payer la facture, ce qui entraînera une recapitalisation à hauteur de 11 milliards.

Le nouveau groupe représentera 17 milliards de fonds propres et ne sera pas endetté.

**M. Christian Bataille.** Vous vendez l'argenterie à la Corée !

**M. le Premier ministre.** Monsieur le président, je suis conscient que je dépasse un peu mon temps de parole, mais la question le mérite et j'insisterai sur les aspects sociaux du dossier.

La complémentarité qui existe entre les activités de Thomson-CSF et de Matra fait qu'il n'y aura pas de restructurations industrielles, et cette précision figure clairement dans l'offre du repreneur. J'ai déjà indiqué les engagements de Daewoo concernant l'emploi.

**M. Laurent Cathala.** Jusqu'aux élections !

**M. le Premier ministre.** Enfin, une information exhaustive des personnels sera assurée avant que la décision définitive soit prise, d'ici à la fin de l'année.

**M. Christian Bataille.** Est-ce que vous informerez l'Assemblée ?

**M. le Premier ministre.** La France prend ainsi le pari de l'excellence et de l'avenir pour nos industries de défense, dont la vocation mondiale est clairement réaffirmée. Je fais confiance à l'encadrement, aux chercheurs et à tous les personnels de ces groupes pour relever ce défi ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

#### SUPPRESSION DE L'ABATTEMENT FISCAL EN FAVEUR DES JOURNALISTES

**M. le président.** La parole est à M. Michel Fanget.

**M. Michel Fanget.** Ma question s'adresse à M. le ministre de l'économie et des finances.

La France a un besoin vital de réformes, chacun en a conscience. Cependant, cette démarche se heurte à une somme d'intérêts particuliers d'où il apparaît difficile de

dégager l'intérêt général, dont les élus sont comptables. Dans ce cadre, la grande réforme de notre système fiscal annoncée par le Gouvernement engendre des réactions extrêmement vives, en particulier chez les journalistes, qui refusent la suppression de l'abattement forfaitaire supplémentaire de 30 % dont ils bénéficient. Cette question sera effectivement débattue au Parlement dans les jours qui viennent. La profession s'est manifestée de façon extrêmement pressante auprès des parlementaires, exigeant le rejet pur et simple de cet aménagement.

L'opération « homme invisible », qui consiste à exclure de leurs colonnes, dans les textes et les photos qui les illustrent, tous les parlementaires qui n'auraient pas indiqué par écrit leur intention de s'y opposer, a déjà commencé dans plusieurs quotidiens régionaux français.

**M. Arthur Dehaene.** C'est scandaleux !

**M. Michel Fanget.** Même si cette méthode est très discutable sur le plan déontologique, – elle a d'ailleurs été condamnée par le syndicat de la presse quotidienne régionale –,...

**M. Arthur Dehaene.** C'est vrai !

**M. Michel Fanget.** ... elle exprime toutefois, dans cette période de crise, une inquiétude très compréhensible.

Ne serait-il pas possible, monsieur le ministre, d'envisager, dans le cadre d'une concertation tout à fait nécessaire avec la profession, un aménagement plus souple, peut-être différé, permettant en particulier de protéger les revenus les plus faibles ?

**M. Arthur Dehaene.** Très bien !

**M. Michel Fanget.** Pouvez-vous indiquer à la représentation nationale les intentions du Gouvernement sur ce problème délicat, à propos duquel les parlementaires sont sollicités régulièrement et pénalisés ? (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

**M. le président.** La parole est à M. le ministre de l'économie et des finances.

**M. Jean Arthuis, ministre de l'économie et des finances.** Monsieur le député, il est vrai qu'il n'est pas commode de conduire des réformes. Mais est-il pire risque pour une société que l'immobilisme ? Le parti qu'a pris le Gouvernement, c'est celui de la réforme ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République. – Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. Didier Boulaud.** C'est Juppé qu'il faut réformer !

**M. le ministre de l'économie et des finances.** Nous avons décidé de mettre en œuvre une réforme fondamentale, celle de l'impôt sur le revenu des personnes physiques. Elle est au cœur de la discussion du projet de loi de finances pour 1997, qui s'est engagée hier après-midi devant l'Assemblée nationale.

Nous allons pouvoir ainsi alléger le poids de l'impôt pour ceux qui travaillent, pour ceux qui investissent, pour ceux qui assument des responsabilités, ...

**Plusieurs députés du groupe socialiste.** Pour les riches !

**M. le ministre de l'économie et des finances.** ... pour ceux qui créent de la richesse et des emplois. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. le président.** Un peu de calme, mes chers collègues !

**M. le ministre de l'économie et des finances.** Nous parvenons, dans ces conditions, à simplifier l'impôt et à faire disparaître un certain nombre de niches et d'avantages historiquement datés.

Les menaces dont vous faites état – si elles devaient être fondées – sont proprement scandaleuses. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

**Plusieurs députés du groupe socialiste.** Il a dû prendre du valium ! (*Sourires.*)

**M. le ministre de l'économie et des finances.** Il est inconcevable que la représentation nationale soit mise ainsi sous pression ! Nous ne pouvons pas nous accommoder de telles pratiques dans une démocratie et nous devons dénoncer de telles menaces ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Le Parlement ne peut délibérer sous la pression des marchands d'influence quels qu'ils soient. (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

**Mme Frédérique Bredin.** Et les lobbies de l'argent ?

**M. Christian Bataille.** M. Arthuis est un matamore !

**M. le ministre de l'économie et des finances.** S'agissant des journalistes, j'ai cité hier le cas du salarié célibataire qui gagne 9 000 francs par mois. Je considérerai aujourd'hui, pour introduire une variante, celui du salarié célibataire qui perçoit 7 000 francs par mois. Ce dernier, s'il est journaliste, est exonéré de l'impôt sur le revenu des personnes physiques. S'il n'est pas journaliste, il acquitte un impôt de 5 800 francs.

Au terme de la réforme, c'est-à-dire au bout de cinq années de suppression progressive de l'avantage que constitue l'abattement supplémentaire, cette personne, qu'elle soit ou non journaliste, acquittera un impôt de 2 700 francs. Ainsi, à salaire égal, le journaliste paiera 2 700 francs de plus et celui qui ne l'est pas paiera 3 100 francs de moins. La question qui se pose renvoie au principe d'égalité du citoyen devant l'impôt.

Monsieur le député, j'ai bien noté votre souci d'apporter des apaisements. Nous y travaillons, à la demande de M. le Premier ministre. J'indique dès à présent que, s'agissant des journalistes, les dispositions dont il s'agit n'interviendraient que dans la deuxième année afin que le système soit mis dans sa plénitude dès la première (« Ah ! » sur les bancs du groupe socialiste) sans que l'on touche aux avantages de cette profession. Puisqu'il s'agit de dispositions concernant 1998 et au-delà, et non pas 1997, nous en discuterons, au début du mois de novembre, lors de l'examen des dispositions de la deuxième partie de la loi de finances. Il nous reste donc quelques semaines pour en parler et mener à bien une concertation. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

**M. le président.** Nous en venons à une question du groupe communiste.

DÉPÔT DE BILAN DE BAILLY FRANCE

**M. le président.** La parole est à M. André Gérin.

**M. André Gerin.** Monsieur le président, ma question s'adresse à M. le ministre de l'industrie, de la poste et des télécommunications.

Monsieur le ministre, le dépôt de bilan de Bailly France, au mois d'août dernier, a résonné comme un scandale industriel et commercial.

Comme un scandale car le groupe suisse a mis délibérément en faillite Bailly et procède actuellement en sous-main au dépeçage des sites industriels de Moulins, Villeurbanne, Vierzon et des cent magasins.

Comme un scandale car on saborde le savoir-faire et le patrimoine *made in France*.

L'ensemble des syndicats dénoncent cette duperie anti-France à la faveur de laquelle la griffe « Bailly France » serait abandonnée. Ils réfutent l'argument des coûts salariaux, d'autant plus que la chaussure est produite au Portugal ou en Asie grâce au travail des enfants !

Monsieur le ministre, avec les PME et les PMI, il faut travailler à la reconquête de la filière industrielle de la chaussure abandonnée depuis trente ans – je pense aux tanneries, à l'outillage et au matériel d'équipement. C'est un véritable plan industriel et commercial qu'il faut mettre en œuvre pour permettre une reprise globale de Bailly France, au moment où notre balance commerciale est déficitaire de 7 milliards.

Permettez-moi de vous poser trois questions.

D'abord, le Gouvernement s'engage-t-il à considérer l'industrie de la chaussure en France comme une chance pour l'ambition industrielle de notre pays ?

Etes-vous prêt à favoriser la création d'une commission d'enquête parlementaire sur l'utilisation des fonds publics dans ce secteur et, surtout, sur les raisons économiques et financières de l'abandon de la filière de la chaussure ?

Etes-vous prêt à soutenir une loi anti-délocalisations ?

Il s'agit là, monsieur le ministre, d'un cas d'école pour le Gouvernement. N'oubliez pas que ce sont 10 000 emplois qui sont en jeu. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.*)

**Mme Frédérique Bredin et M. Claude Bartolone.** Très bien !

**M. le président.** La parole est à M. le ministre de l'industrie, de la poste et des télécommunications.

**M. Franck Borotra,** ministre de l'industrie, de la poste et des télécommunications. Monsieur le député, la société Bailly a un renom international. Elle compte cent points de vente et deux usines de production, l'une à Moulins et l'autre à Villeurbanne. Elle a déposé son bilan et, depuis le 20 août dernier, elle est en redressement judiciaire. Les deux sites de production sont donc aujourd'hui menacés. Il convient de rappeler que la direction de l'entreprise n'a jamais caché sa volonté de fermer le site de Villeurbanne et de restructurer les points de distribution.

Cette affaire m'inspire trois réflexions.

Tout d'abord, les pouvoirs publics ne peuvent accepter que les dépôts de bilan soient utilisés comme des méthodes de gestion courante pour les entreprises privées. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

**M. André Gérin.** Très bien !

**M. le ministre de l'industrie, de la poste et des télécommunications.** C'est la raison pour laquelle nous sommes en relation avec l'administrateur judiciaire. Le

tribunal de commerce a pris une ordonnance demandant qu'un audit soit fait pour éclaircir les conditions de ce dépôt de bilan.

Pour autant, le cadre de la commission d'enquête parlementaire n'est pas adapté au cas d'une entreprise privée, lequel est aujourd'hui traité par le tribunal de commerce.

Enfin, une entreprise de l'importance de Bailly se doit de disposer d'un réseau de distribution en France, ainsi que d'un outil minimal de production industrielle.

Je puis vous assurer que le ministère de l'industrie continuera de mobiliser les moyens qui sont les siens pour que puisse émerger une solution industrielle au problème de Bailly. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et sur de nombreux bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

**M. le président.** Nous en venons aux questions du groupe socialiste.

#### ÉLECTION LÉGISLATIVE DE GARDANNE

**M. le président.** La parole est à M. Henri Emmanuelli. (*Exclamations sur de nombreux bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

Je vous en prie, mes chers collègues, laissez s'exprimer M. Emmanuelli.

**M. Henri Emmanuelli.** J'ai bien l'intention de m'exprimer, monsieur le président !

Monsieur le Premier ministre, vous avez déclaré, à Montpellier, que le président du Front national était, je vous cite, « viscéralement raciste, antisémite et xénophobe », qu'il fallait le combattre politiquement et que vous étiez vis-à-vis de ce parti « tout à fait étranger à toute forme d'accord politique, d'indulgence ou de complaisance ».

**Plusieurs députés du groupe du Rassemblement pour la République.** Et cela, Mitterrand ne l'a jamais dit !

**M. Henri Emmanuelli.** Force est de constater que le président du RPR que vous êtes également est beaucoup plus ambigu dans le cadre du second tour de l'élection législative de Gardanne (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre*), qui verra s'affronter le candidat de toute la gauche et celui du Front national. (*Protestations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

**M. le président.** Un peu de calme, chers collègues ! Poursuivez, monsieur Emmanuelli.

**M. Henri Emmanuelli.** Votre formation politique, comme d'ailleurs son alliée dans la majorité, ... (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et le groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

**M. Henri Emmanuelli.** ... se garde de prendre parti, se réfugiant dans un faux parallélisme entre le parti communiste et le Front national...

**M. Jean Ueberschlag.** Le parti socialiste n'accepte-t-il pas les voix du Front national ?

**M. Henri Emmanuelli.** ... au mépris de l'histoire de notre pays (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union*

pour la démocratie française et du Centre) et au prix d'une comparaison que n'aurait certainement pas approuvée le général de Gaulle. (*Nouvelles exclamations sur les mêmes bancs.*)

**M. le président.** Un peu de calme, je vous en prie !

**M. Henri Emmanuelli.** Je dis à l'adresse de ceux qui écoutent et nous regardent à la télévision que, pour l'instant, je suis dans l'impossibilité de m'exprimer à cause des vociférations que fait entendre la majorité dans cet hémicycle. (*Protestations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

**M. Pierre Lellouche.** C'est vous qui avez créé le Front national !

**M. le président.** Un peu de calme, je vous en prie, mes chers collègues !

**M. Henri Emmanuelli.** Merci, monsieur le président.

Ma question sera la suivante, monsieur le Premier ministre : qui est le vrai M. Juppé ; le Premier ministre ou le président du RPR ?

**M. Pierre Lellouche.** Et qui est le vrai Mitterrand ? Qui a fait le lit du Front national ?

**Plusieurs députés du groupe du Rassemblement pour la République.** Emmanuelli pyromane !

**M. Henri Emmanuelli.** Ou, si l'on préfère : que s'est-il passé dans votre esprit, monsieur le Premier ministre, sur le chemin qui va de Toulon à Gardanne, en passant par Montpellier ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste. – Exclamations et huées sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

**M. Patrick Ollier.** Voyou ! Provocateur !

**M. René Couveinhes et M. Jean Ueberschlag.** Qu'il nous parle du chemin de Sète !

**M. le président.** La parole est à M. le ministre de l'intérieur. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre. – Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. Jean-Louis Debré, ministre de l'intérieur.** Monsieur Emmanuelli, je suis surpris que vous posiez dans cet hémicycle une telle question.

Permettez-moi de vous rappeler que toute campagne électorale est régie par des règles strictes, prévues par le code électoral. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

Le Gouvernement n'a pas, en tant que tel, à prendre parti, à l'Assemblée nationale, en répondant à une question d'actualité, devant les caméras de télévision, en faveur de tel ou tel candidat à une élection qui doit se dérouler dans quelques jours. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre. – Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. Pierre Lequiller.** Très bien !

**M. le ministre de l'intérieur.** Je vous suggère simplement de relire le code électoral et de le respecter. Le Gouvernement, quant à lui, le respectera ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre. – Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. Christian Bataille.** Tartufe !

**M. Michel Berson.** Zéro pointé !

AVENIR DE LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE DE PRODUCTION

**M. le président.** La parole est à M. Laurent Cathala.

**M. Laurent Cathala.** Monsieur le président, ma question s'adresse à M. le ministre de la culture.

Trois mois après la décision prise par le Gouvernement de privatiser la SFP, la Société française de production – et à l'instar du sort réservé à Thomson – on peut déplorer qu'imprudence, précipitation et opacité caractérisent l'opération.

Tous les plans de reprise impliquent la mobilisation de fonds publics importants – plus d'un milliard de francs – et des suppressions massives d'emplois – de quatre cents à six cents.

Il s'agit donc d'un véritable bradage d'un pan entier de notre secteur audiovisuel ! Soulignons que la France est le seul pays au monde à procéder à des licenciements dans ce secteur.

Monsieur le ministre, allez-vous enfin décider un moratoire permettant une information honnête et de véritables négociations avec les partenaires sociaux ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. le président.** La parole est à M. le ministre de l'économie et des finances.

**M. Jean Arthuis, ministre de l'économie et des finances.** Monsieur le député, vous parlez d'un « bradage ». Puis-je vous rappeler que, depuis 1991, la situation de la SFP a coûté aux contribuables français 3,4 milliards ?

**M. Charles Ehrmann.** Les socialistes s'en moquent !

**M. le ministre de l'économie et des finances.** C'est dans ces conditions que l'Etat a été amené à décider la privatisation de la SFP.

Nous avons pris connaissance, il y a un peu plus d'un mois, d'une seule offre, et c'est notamment eu égard à la situation sociale que le Gouvernement a décidé de se donner un mois supplémentaire pour accueillir d'autres propositions.

Aujourd'hui, nous détenons trois propositions : la première de Global Studio, la deuxième de LBO et la troisième de M. Cressant. Ces propositions sont à l'étude. Il faut reconnaître que l'une d'entre elles comporte un « mieux » sur le plan social, c'est incontestable.

La Commission de Bruxelles vient de décider de rendre exécutoire le reversement de 1 110 millions par la SFP à l'Etat. (« C'est normal ! » sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.) Il a été contrevenu aux règles les plus élémentaires de la gestion des fonds publics. Nous nous trouvons donc dans une situation délicate.

Je souhaite que la concertation s'accélère afin que le Gouvernement puisse prendre une décision qui assure la pérennité de l'entreprise et qui préserve le plus grand nombre possible d'emplois.

Quoi qu'il en soit, de grâce, monsieur le député, ne posez pas comme principe que c'est le contribuable français qui doit systématiquement supporter les impérities de gestion de la SFP ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

## PRIVATISATION DU GROUPE THOMSON

**M. le président.** La parole est à M. Didier Migaud.

**M. Didier Migaud.** Monsieur le Premier ministre, nous apprenons, par une dépêche de l'AFP, que le groupe électronique Thomson sera cédé à un prix symbolique. C'est ce qu'a déclaré ce matin le ministre de l'économie et des finances. Et par « prix symbolique », on entend un franc,...

**M. Jean Glavany.** C'est une honte !

**M. Didier Migaud.** ... alors qu'il s'agit d'un groupe qui pèse 74 milliards de francs ! (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

**M. Pierre Lellouche.** Mais qui a 25 milliards de dettes !

**M. Patrick Ollier.** Soyez prudent, monsieur Migaud !

**M. le président.** Du calme, mes chers collègues !

**M. Didier Migaud.** Oui, un franc pour un groupe qui pèse 74 milliards de francs !

Monsieur le Premier ministre, vous et M. le ministre de l'économie et des finances avez qualifié votre action d'historique.

Je constate que vous allez faire bénéficier ceux qui sont les plus privilégiés de cent fois plus de réduction d'impôts mais qu'en cédant Thomson vous bradez le patrimoine public ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste. – Vives protestations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

Et c'est cela que vous appelez le « patrimoine historique » ! (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

**M. le président.** Un peu de calme, mes chers collègues !

**M. Didier Migaud.** Ma question sera simple : monsieur le Premier ministre, pouvez-vous nous confirmer que le groupe Thomson, qui pèse, je le répète, 74 milliards de francs, sera vendu à un groupe privé pour un franc symbolique ? Si telle est la vérité, vous avez une drôle de conception du bien public et de l'histoire ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste. – Protestations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

**M. Jean-François Copé.** Que faites-vous des dettes de Thomson ?

**M. le président.** La parole est à M. le ministre de l'économie et des finances.

**M. Jean Arthuis,** *ministre de l'économie et des finances.* Mesdames, messieurs les députés, grâce à M. Migaud, nous venons de trouver enfin la clé de lecture de la gestion socialiste ! (*Rires et applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Il existait jusqu'à présent une ambiguïté. Or nous savons maintenant que le groupe socialiste confond le chiffre d'affaires et la valeur d'une entreprise. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République, et huées en direction du groupe socialiste.*)

**M. Didier Migaud.** Pas du tout !

**M. Henri Emmanuelli.** C'est faux !

**M. le président.** Un peu de calme ! Laissez le ministre répondre !

**M. le ministre de l'économie et des finances.** Il s'agit là d'un incontestable progrès, dont nous devons nous réjouir.

Puis-je vous rappeler, monsieur Migaud, après M. le Premier ministre, que, depuis la nationalisation...

**M. André Santini.** Socialiste !

**M. le ministre de l'économie et des finances.** Depuis la nationalisation, en effet socialiste, de Thomson, il n'a jamais été procédé aux recapitalisations nécessaires en dépit des pertes du groupe parce que l'on parlait de l'idée qu'il suffisait de nationaliser pour qu'une entreprise prospère.

**M. Didier Migaud.** Absolument pas !

**M. le ministre de l'économie et des finances.** Dites-moi donc ce que sont devenus le Crédit lyonnais, le Comptoir des entrepreneurs, GIAT Industries et quelques autres ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République, et huées en direction du groupe socialiste.*)

C'est dans le cadre d'une procédure transparente que deux groupes concurrents ont fait des offres au Gouvernement et qu'ils sont parvenus à la même évaluation : le groupe Thomson vaut aujourd'hui moins 11 milliards de francs, soit le montant de la recapitalisation nécessaire pour que nous puissions enfin le céder, vous l'avez dit, monsieur le député, pour un franc symbolique. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Il s'agit d'assumer ses responsabilités, et c'est ce que fait le Gouvernement.

Merci encore, monsieur Migaud, de nous avoir éclairés sur la gestion socialiste ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République. – Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. le président.** Nous en venons aux questions du groupe du Rassemblement pour la République.

PRÊTS ACCORDÉS AUX COLLECTIVITÉS LOCALES  
AU TITRE DES CODEVI

**M. le président.** La parole est à M. Patrick Ollier.

**M. Patrick Ollier.** Nos collègues socialistes viennent de nous servir une nouvelle version de l'arrosee arrosé. Ils devraient être plus prudents dans leurs questions !

Vous n'ignorez pas, monsieur le ministre de l'économie et des finances, la situation difficile dans laquelle se trouve le secteur des travaux publics dans notre pays.

**M. Augustin Bonrepaux.** Si, il l'ignore !

**M. Patrick Ollier.** Vous connaissez les besoins importants d'investissement des collectivités locales dans ce domaine. D'ailleurs, M. le Premier ministre a pris des mesures favorables pour relancer les investissements dans ce secteur en levant, pour 1996, le gel de vingt milliards

de francs qui devraient aujourd'hui être accessibles aux collectivités locales à travers le système des CODEVI. La volonté du Gouvernement et du Parlement était que ces fonds CODEVI soient prêtés aux taux les plus bas du marché ; c'est en tout cas ce qui avait été décidé.

Certes, les dossiers CODEVI sont compliqués et vous devez les simplifier. Certes, les prêts consentis aux grosses communes ne dépassent pas aujourd'hui deux millions de francs et vous devez augmenter le plafond pour les rendre plus motivants. Mais tout cela n'explique pas pourquoi un milliard seulement a pu être mobilisé sur les vingt milliards disponibles. En Provence - Alpes - Côte d'Azur, par exemple, une vingtaine de dossiers à peine ont été constitués, dont deux à Marseille et quatre dans mon département des Hautes-Alpes. C'est stupéfiant ! Cet échec qui va avoir des conséquences sur l'emploi – 20 000 emplois sont concernés dans ce secteur –, est essentiellement dû, monsieur le ministre, à l'attitude de nos banques. Celles-ci ont, en effet, délibérément compromis le bon fonctionnement de votre dispositif, qui est excellent, en proposant ces prêts aux taux du marché, ce qui n'était pas du tout prévu et ce qui est tout à fait anormal.

Comment expliquer que de l'argent provenant du livret A, qui est rémunéré à 3,75 %, soit proposé par les banques à des taux excessifs, contrairement aux intentions du Parlement et du Gouvernement ? Comment l'expliquer alors que les organismes d'HLM ont accès, eux, à des prêts à 4,75 % et que l'on parle même aujourd'hui de diminuer les frais de gestion du livret A de 1,5 % à 1 %, ce qui rend l'argent encore moins cher ? Alors, que l'on ne nous parle pas de la baisse automatique des taux, car cela devrait rendre les CODEVI encore moins cher !

**M. le président.** Monsieur Ollier, veuillez conclure !

**M. Patrick Ollier.** Je termine, monsieur le président.

Quand nos banquiers vont-ils se comporter en vrais partenaires et non plus en guichetiers ? Quelles mesures comptez-vous prendre, monsieur le ministre, pour faire en sorte que la volonté du Parlement soit respectée ? N'est-il pas temps de nous interroger sur le fonctionnement de notre système bancaire ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

**M. le président.** La parole est à M. le ministre de l'économie et des finances.

**M. Jean Arthuis, ministre de l'économie et des finances.** Monsieur le député, je vous remercie de placer cette problématique au bon niveau.

Permettez-moi de vous faire une première observation. Ce qui concurrence aujourd'hui l'épargne administrée, ce sont les taux historiquement bas du marché. C'est la reconnaissance de la politique menée par le Gouvernement depuis bientôt dix-huit mois.

Cela dit, les CODEVI sont aujourd'hui accessibles aux collectivités territoriales pour des travaux qui permettent d'offrir du travail à des entreprises petites et moyennes du secteur du bâtiment et des travaux publics, et c'est une nécessité. Nous en avons délibéré sur la base d'une proposition de loi de M. Alain Gest et, dans un premier temps – c'est vrai –, les dispositions réglementaires ne permettaient pas au dispositif de s'accomplir conformément aux vœux des auteurs de ce texte. C'est pourquoi nous avons pris un décret, cet été, afin de porter la durée des prêts de dix à quinze ans. C'est une première ouverture qui, à mon avis, va rendre un incontestable service.

Il reste que la rémunération que salluent les établissements qui collectent ces CODEVI à 3,5 % et offrent ensuite des prêts à 6 %, est difficilement justifiable, surtout lorsqu'il s'agit de collectivités territoriales, car il n'y a pas véritablement de risques en matière de remboursement sous réserve de la vérification de la situation de chacune d'elles. Je veillerai donc, monsieur le député, croyez-le bien, à ce que la distribution de ces fonds d'épargne administrés ne soit pas une subvention indûment perçue par ceux qui allouent les prêts. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

#### DÉLOCALISATIONS ET RECONVERSIONS

**M. le président.** La parole est à M. François Grosdidier.

**M. François Grosdidier.** Monsieur le président, ma question s'adresse à M. le ministre de l'industrie, de la poste et des télécommunications.

L'entreprise JVC, qui s'était installée, il y a huit ans, à Longwy, a décidé de partir vers d'autres terres. Dans le cadre de la reconversion du bassin sidérurgique lorrain, cette entreprise avait bénéficié, lors de son implantation, d'une aide publique de trente millions de francs environ. Grâce à ces subventions, qui ont déterminé l'implantation de JVC à cet endroit, pendant huit ans l'entreprise a versé 250 à 300 salaires et elle a payé ses impôts dans ce bassin qui en avait grandement besoin.

Cette affaire a soulevé un faux problème : celui des aides à la localisation des activités. Celle-ci doivent certainement être revues dans leurs modalités pour plus de garanties mais pas dans leur principe car elles sont plus que jamais nécessaires pour faire de l'aménagement économique du territoire.

En revanche, cette affaire pose un vrai problème, qui touche non seulement aux investissements étrangers mais aussi aux activités nationales et traditionnelles comme l'illustre une autre entreprise lorraine, Bata, site de 1 300 emplois fabriquant de la chaussure en Moselle du Sud. Le vrai problème, c'est donc d'abord celui des délocalisations.

En France, des producteurs comme Bata et bien d'autres sont des exemples mondiaux de productivité et de créativité mais leur environnement ruine leurs efforts. Il entrave leur compétitivité et les tue. Les inégalités sociales, fiscales et douanières entravent mortellement la compétitivité face à une concurrence déloyale, qu'elle vienne de l'Union européenne ou – c'est plus fréquent – du reste du monde. Monsieur le ministre, que fait le Gouvernement français (« Rien ! sur les bancs du groupe socialiste ») pour faire cesser ce phénomène qui fait s'évader de France la production et qui appauvrit inéluctablement le pays ?

Enfin, dans nos bassins de reconversion, nous n'attendons pas tout des investisseurs extérieurs car ce développement exogène a des limites. Nous voulons aussi favoriser un développement endogène à partir de nos propres forces, de nos hommes et de nos femmes, à partir de nos entreprises, de nos compétences et de nos idées quand il y a des marchés en face. Pour cela, il faut raffûter ces bons outils que sont les sociétés de conversion. Elles sont les mieux placées pour déceler et réveiller les projets dormant dans les PMI-PME et, si besoin, pour les financer. Où en est la réflexion du Gouvernement sur ce point ? (*Applaudissement sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

**M. le président.** Monsieur le ministre de l'industrie, de la poste et des télécommunications, vous avez la parole, à supposer qu'il y ait encore quelque chose à dire sur le sujet ! (*Rires.*)

**M. Franck Borotra, ministre de l'industrie, de la poste et des télécommunications.** Je vais essayer, monsieur le président ! (*Sourires.*)

Monsieur le député, je vais essayer de répondre brièvement à vos deux questions. La première porte sur les délocalisations. C'est un vrai problème. L'objectif de la politique industrielle du Gouvernement, c'est le maintien du socle industriel de notre pays. Mais l'idée selon laquelle on ne commercera qu'avec des pays ayant le même niveau de vie, de salaires et de couverture sociale que le nôtre est une idée fautive. Il faut utiliser les outils qui sont les nôtres, c'est-à-dire l'innovation, l'investissement et la baisse des charges qui sont au cœur de la politique industrielle menée par le Gouvernement.

Il est vrai que se pose un problème de concurrence déloyale due soit à l'utilisation de main-d'œuvre exploitée, soit à des manipulations monétaires, soit à la mise en place de systèmes protectionnistes. Eh bien – je le dis clairement – chaque fois qu'elle est confrontée à une concurrence déloyale, l'Europe doit utiliser les moyens de défense commerciale qu'elle a et qu'elle n'utilise pas.

Votre seconde question porte sur les sociétés de conversion. Elles sont plus utiles que jamais. C'est, du reste, la raison pour laquelle le Gouvernement a mobilisé 785 millions de francs entre 1996 et 1999 pour la SODIE, avec un objectif de 15 000 créations d'emplois. Monsieur le député, vous avez fait un rapport pour essayer de cerner l'efficacité de ces sociétés. A la suite de cet excellent rapport, Jean Arthuis a pris la décision de saisir l'inspection générale des finances et j'ai moi-même saisi le conseil général des mines pour qu'une évaluation de leur efficacité soit réalisée et pour que soient analysées les modalités de financement et de saisine de ces entreprises. Au travers de votre rapport, vous avez été entendu et la conversion est toujours au cœur de la politique industrielle. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

#### HEURE SOLAIRE

**M. le président.** La parole est à Mme Thérèse Aillaud.

**Mme Thérèse Aillaud.** Monsieur le président, ma question s'adresse à Mme le ministre de l'environnement.

N'est-ce pas le prophète Josué qui arrêta la course du soleil ? Madame le ministre, pouvez-vous nous apporter des éclaircissements et, si je puis dire, faire la lumière sur la suite que le Gouvernement entend donner au rapport du sénateur Genton qui conclut au retour à un horaire unique ? Déciderons-nous de nous aligner sur le méridien, c'est-à-dire GMT zéro ? Choisirons-nous l'heure d'hiver – GMT + 1 – ou l'heure d'été – GMT + 2 ? Si nous optons pour cette dernière solution, nous nous inscrivons, me semble-t-il, dans la lignée de l'illustre juge et prophète, ce qui me conduit à penser qu'il serait peut-être juste de prolonger le temps de la lumière. (*Applaudissements sur divers bancs.*)

**M. le président.** La parole est à Mme le ministre de l'environnement.

**Mme Corinne Lepage, ministre de l'environnement.** Madame le député, comme vous le savez, M. le Premier ministre a indiqué voilà quelques mois à l'Assemblée son

souhait de voir la France revenir à une heure unique pour toutes sortes de raisons, notamment à cause des perturbations que le changement provoque chez les individus et parce que les motifs économiques et énergétiques invoqués pour le justifier n'étaient pas aussi sérieux qu'ils le paraissaient. En outre, nous sommes en possession du rapport de M. le sénateur François, qui vient d'être rendu public et qui propose de rester toute l'année à GMT + 1.

Par ailleurs, M. le Premier ministre a donné une mission à M. le président Gonnot. Celui-ci fait actuellement le tour de nos partenaires européens pour leur expliquer la position de la France car, comme vous le savez, le changement d'heure est fixé dans le cadre d'une directive communautaire. Nous attendons le rapport de M. Gonnot pour les prochaines semaines et, lorsque nous en disposerons, je pourrai utilement revenir sur cette question. Merci de votre attention. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

#### DIFFICULTÉS DES ÉLEVEURS DE BROUTARDS

**M. le président.** La parole est à M. Lucien Renaudie.

**M. Lucien Renaudie.** Monsieur le ministre de l'agriculture, l'affaire dite « de la vache folle » a porté un coup très dur au secteur bovin français déjà fortement affaibli par les dévaluations monétaires successives dont ont surtout bénéficié les éleveurs italiens et espagnols. Ses conséquences se font particulièrement sentir dans des régions d'élevage traditionnel telles que le Limousin dont je suis l'élu. Les agriculteurs de ces zones se sont en effet spécialisés dans l'élevage de broutards afin de profiter de l'atout essentiel de nos terres qui sont des prairies dans lesquelles toute autre production agricole est quasiment impossible. Ces éleveurs, qui se sont engagés dans une politique de qualité et dont les veaux sont élevés sous la mère, avec une alimentation naturelle, subissent aujourd'hui de plein fouet la baisse de la consommation et celle des cours qui en découle.

Monsieur le ministre, quelles mesures entendez-vous prendre en faveur des éleveurs de broutards ? Où en sont les négociations européennes engagées à ce sujet ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

**M. le président.** La parole est à M. le ministre de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation.

**M. Philippe Vasseur, ministre de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation.** Monsieur le député, vous le savez mieux que personne compte tenu de la région qui est la vôtre, depuis des mois les éleveurs bovins sont confrontés à une crise exceptionnelle, d'une ampleur sans précédent.

Face à cette crise, le Gouvernement a multiplié les mesures depuis des mois. Je tiens d'ailleurs à souligner l'effort particulier que l'administration française a accompli pour que les décisions prises au mois de juin par le Conseil européen soient très rapidement mises en application et pour que les primes prévues soient payées. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Monsieur le député, j'ai quelque chose à vous annoncer : aujourd'hui, 16 octobre, 1,2 milliard ont été versés par anticipation aux éleveurs au titre de la prime au

maintien du troupeau vache allaitante et de la prime spéciale bovins mâles. C'est le résultat de l'initiative prise par la France lors du Conseil européen de septembre, pour dégager sur le budget de 1997 les marges de manœuvre dont nous aurons besoin pour de nouvelles aides. Je pense en particulier aux éleveurs de broutards qui sont particulièrement touchés. Je sais que la perspective des semaines à venir les inquiète. Je voudrai leur dire que nous avons obtenu de l'Europe une politique d'achats publics dont les modalités ont été revues vendredi dernier et qui permettra de soutenir le marché. Par ailleurs, en septembre, la France a demandé à la Commission de lui présenter, pour le Conseil qui aura lieu le 28 octobre, des propositions d'aides spécifiques pour les éleveurs de broutards.

De mon côté, j'ai multiplié les interventions aussi bien auprès du commissaire Fischler qu'auprès des ministres des autres pays de l'Union européenne. Nous prendrons le temps qu'il faudra. Nous y passerons des nuits s'il le faut, mais nous ne pouvons pas tolérer que l'Europe se sépare sans avoir pris des décisions concernant les éleveurs de broutards.

Indépendamment de ce qui doit être fait au niveau européen, la France prendra ses responsabilités. Comme l'ont dit le Président de la République et le Premier ministre, il est hors de question de laisser tomber les éleveurs, qui souffrent aujourd'hui d'une crise dont ils ne sont nullement responsables. *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.)*

#### TRANSPORTS URBAINS

**M. le président.** La parole est à M. Jacques Masdeu-Arus.

**M. Jacques Masdeu-Arus.** Monsieur le ministre de l'équipement, du logement, des transports et du tourisme, la future A14 reliant Orgeval à La Défense va ouvrir dans quelques semaines. Elle sera gratuite pour les automobilistes pratiquant le covoiturage. Cette mesure que vient d'annoncer la société concessionnaire est une première dans notre pays. Elle prend un relief tout particulier en Ile-de-France, compte tenu des engorgements quotidiens dans cette région. S'agit-il là d'une initiative particulière...

**M. Jean-Claude Lenoir.** Elle est heureuse !

**M. Jacques Masdeu-Arus.** ... ou faut-il y voir les prémices d'une nouvelle facette de la politique des transports dans les grandes agglomérations urbaines ? *(Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)*

**M. le président.** La parole est à M. le ministre de l'équipement, du logement, des transports et du tourisme.

**M. Bernard Pons, ministre de l'équipement, du logement, des transports et du tourisme.** Monsieur le député, vous avez raison, cette décision est une première en France.

Le covoiturage consiste à transporter plusieurs passagers dans sa propre voiture. Cette solution, qui s'est développée spontanément dans certaines circonstances, mérite d'être aidée par des avantages tarifaires – la gratuité, par exemple – de manière à faciliter le transport dans des zones très encombrées. J'ai donc décidé de lancer cette opération à l'occasion de l'ouverture de l'A14 par la

société des autoroutes Paris-Normandie, le 6 novembre prochain. L'autoroute sera gratuite pour les véhicules qui auront à leur bord au moins trois passagers pour des aller et retour quotidiens du lundi au vendredi.

C'est une innovation, mais elle n'est pas isolée. Elle s'inscrit dans une politique tendant à améliorer la fluidité des transports, en particulier entre le domicile et le travail, dans les zones urbaines et périurbaines.

C'est ainsi que nous mettons en place des abonnements spécifiques, souvent avec l'appui des collectivités locales, comme récemment à Amiens à l'occasion de l'ouverture de l'autoroute A16. Nous allons examiner de très près l'expérimentation sur la gratuité du covoiturage et nous espérons pouvoir développer cette politique. *(Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)*

**M. le président.** Nous avons terminé les questions au Gouvernement.

#### Suspension et reprise de la séance

**M. le président.** La séance est suspendue.

*(La séance, suspendue à seize heures, est reprise à seize heures quinze.)*

**M. le président.** La séance est reprise.

3
---

#### LOI DE FINANCES POUR 1997

##### Suite de la discussion générale d'un projet de loi

**M. le président.** L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi de finances pour 1997 (n<sup>os</sup> 2993, 3030).

Ce matin l'Assemblée a poursuivi la discussion générale.

##### Discussion générale (suite)

La parole est à M. Jean-Pierre Thomas.

**M. Jean-Pierre Thomas.** Après le débat d'orientation budgétaire au printemps, et à l'aube de cette discussion sur le projet de loi de finances pour 1997, il convient de répondre à trois questions pour éclairer notre réflexion : quelle est notre conception de ce débat budgétaire ? Quel est le jugement du groupe UDF sur le projet de loi de finances et son environnement économique ? Quelles sont nos propositions et nos attentes ?

Nous avons, le 3 octobre dernier, voté la confiance et apporté notre soutien entier et massif au Premier ministre et au Gouvernement, en vous demandant, monsieur le ministre de l'économie et des finances, par l'intermédiaire de notre président de groupe, la confiance réciproque.

C'est dans cette droite ligne que le groupe UDF juge le projet de loi de finances pour 1997 : un bon projet de budget, bien orienté, qui concilie la baisse de la dépense publique et le commencement de la décroissance des impôts.

Mais la confiance ne se décrète pas, elle se construit, et elle ne peut pas cohabiter avec l'intransigeance : elle repose sur le dialogue et le respect mutuel des partenaires.

Nous avons confiance dans la capacité du Gouvernement d'ouvrir ce dialogue avec sa majorité et d'avoir un débat constructif, d'autant plus que c'est ce gouvernement qui, sous l'impulsion du Président de la République et du président de notre assemblée, a mis au cœur de ses préoccupations la revalorisation du Parlement.

**M. Gilles de Robien.** Très bien !

**M. Jean-Pierre Thomas.** C'est donc bien avec cette idée de la revalorisation du Parlement que le groupe UDF ainsi que les membres de la commission des finances ont, avec le président Pierre Méhaignerie, travaillé sur un certain nombre d'amendements et de propositions.

Notre objectif n'est nullement de remettre en cause la copie du Gouvernement. Il est plus modeste : bonifier et dynamiser ce budget.

Cessons, mes chers collègues, de dramatiser à propos des amendements. Et si on laissait tout simplement les parlementaires travailler et le débat s'instaurer ? (« Très bien ! » et applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)

Si l'on observe rapidement la conjoncture sur le plan européen et l'environnement international de ce budget, on constate que les années 90 ne sont pas les années de l'Europe, avec une croissance moyenne inférieure à deux points sur cinq ans, et encore moins de la France, avec 1 % seulement. C'est peu pour parvenir à diminuer massivement le chômage, à maîtriser strictement la dépense publique et à réduire les déficits.

L'Europe est en sous-régime. La chute de l'investissement, la croissance atone de la demande, l'évolution erratique de la consommation, la stagnation du pouvoir d'achat et la peur du chômage empêchent toute reprise durable et forte.

Une étude récente de l'OFCE montre que le croisement des politiques de rigueur des pays européens abaisse la croissance moyenne de l'Europe d'au moins 2 %. Quand on sait l'effet d'aubaine que constituerait un point de croissance supplémentaire pour notre pays – en gros 50 milliards de recettes supplémentaires – on mesure l'ampleur du phénomène.

Au vrai, la flotte des pays européens, et *a fortiori* le navire France, profitent très peu de la brise de la croissance outre-Atlantique et moins encore du vent de la croissance du Sud-Est asiatique, car nous sommes toutes voiles repliées sous le poids des contraintes, monétaires, salariales, budgétaires, fiscales. Vous avez choisi, monsieur le ministre, d'alléger la contrainte fiscale. C'est le bon chemin et nous vous encourageons à le poursuivre.

En matière de politique monétaire – François Léotard le rappelait hier à cette tribune – nous sommes favorables à l'indépendance de la Banque de France, que nous avons d'ailleurs votée.

**M. André Fanton.** Hélas !

**M. Jean-Pierre Thomas.** Mais indépendance de la Banque de France ne veut pas dire absence de débat.

**M. André Fanton.** Très bien !

**M. Jean-Pierre Thomas.** Il y a d'abord un débat qu'il faut évacuer. On lit ici ou là que la France serait en déflation, ce qui signifie qu'on aurait à la fois la baisse

des prix, la réduction de la masse monétaire en circulation, la baisse de la production et des salaires. Il n'en est rien. Nous sommes entrés dans une période où la baisse des prix industriels est réelle, mais compensée par une augmentation des prix des services. Désormais, les prix sont structurellement stables. Autrement dit, l'inflation est vaincue et il nous faut cesser de chasser ce fantôme.

**M. André Fanton.** Très bien !

**M. Jean-Pierre Thomas.** Car nous avons encore des taux d'intérêt réels relativement élevés et les acteurs économiques en souffrent. Si vous avez raison de dire, monsieur le ministre, que les taux courts ont beaucoup baissé, que le taux de base bancaire, le taux directeur, est le plus faible depuis 1972, encore faut-il rappeler que nos taux de croissance et d'inflation sont les plus bas depuis la seconde guerre mondiale. En réalité, l'économie française profite très peu de l'abaissement des taux de base. L'Etat se finance beaucoup plus en taux longs, malgré les efforts déployés ces dernières années, et les études montrent que moins de 5 % des ménages et de 15 % des entreprises ont pu réellement bénéficier de la baisse du taux de base.

Quant aux taux longs, l'état de notre système bancaire est tel qu'ils sont encore relativement élevés. Rares sont les entreprises qui arrivent à se financer en dessous de 7 ou 8 %. Pour un secteur industriel où les prix baissent de 2 à 3 %, les taux d'intérêt réels sont ainsi supérieurs à dix points, ce qui est préjudiciable à la croissance.

Or l'objectif, il n'y en a qu'un, c'est la croissance et donc l'emploi. Il ne suffit pas de le dire, il faut le faire. Comment y parvenir alors que, sur l'investissement, depuis dix ans, nous avons reculé de 14 points par rapport à nos voisins allemands, de 44 points par rapport au Royaume-Uni et de 33 points par rapport aux Etats-Unis ? Cela nous incite à aller plus loin, à tendre à des taux d'intérêt réels très bas, voire nuls, pour assurer un redécoupage de l'économie et de la croissance.

S'il nous faut pousser l'investissement, il nous faut aussi favoriser la demande, relancer la consommation. Et s'il est à cet égard une évolution dangereuse, c'est bien la réduction, voire la marginalisation de la part des salaires dans la richesse nationale.

**M. André Fanton.** Exact !

**M. Jean-Pierre Thomas.** Il y a dix ans, les salaires atteignaient 70 % de la valeur ajoutée. Ils n'en représentent plus que 60 % maintenant. Il suffirait de quelques points de plus pour rééquilibrer les régimes sociaux et renforcer les recettes fiscales de l'Etat.

Voilà, mes chers collègues, quelques remarques qui montrent le chemin à suivre, mais nous devons, bien sûr, tenir compte de la contrainte budgétaire, qui s'impose à nous, qui est la condition du redressement. Alors, messieurs les ministres, bravo d'avoir réussi à maintenir constantes, à stabiliser les dépenses de l'Etat. Nous ne pouvions pas continuer à vivre au rythme de 3 à 6 % d'augmentation par an. Et nous qui, l'année dernière, avons présenté l'amendement des deux milliards d'économies – expérience ô combien pédagogique – nous mesurons toute la difficulté de l'exercice.

Reconnaissons cependant que certains pays, l'Allemagne, mais aussi l'Italie, ont réussi mieux que nous.

Notons aussi que les économies sont souvent réalisées là où c'est le plus facile, c'est-à-dire, malheureusement, un peu trop sur l'investissement et un peu moins sur le fonctionnement.

**M. André Fanton.** Eh oui !

**M. Jean-Pierre Thomas.** Je me demande parfois ce que nous ferons quand il n'y aura plus d'investissements à réduire, puisqu'il faut continuer à faire des économies sur cinq ans !

**M. Hervé Novelli.** Très bien !

**M. Jean-Pierre Thomas.** Aujourd'hui, 71 milliards seulement sont consacrés aux investissements civils de l'Etat en capital. C'est faible : 4,5 p. 100 des dépenses de l'Etat contre 8 p. 100 il y a dix ans. Voilà encore une évolution dangereuse quand on sait, de plus, et les élus locaux ne me contrediront pas, qu'un franc investi par l'Etat, c'est deux francs investis par les collectivités locales et que nous arriverons, fin 1997, à une trentaine de milliards de moins pour les infrastructures, qui jouent un rôle moteur pour l'économie, la croissance et l'emploi.

**M. André Fanton.** Très juste !

**M. Jean-Pierre Thomas.** Aussi le groupe UDF a-t-il fait quelques propositions de redéploiement des dépenses, pour qu'elles portent un peu moins sur le fonctionnement. Tel est l'objet des amendements de nos collègues Jean-Jacques Jegou sur la formation professionnelle et Hervé Novelli sur les aides à l'emploi. Autant de pistes à suivre, et il y en a d'autres, non pas pour réaliser des économies supplémentaires, que la France ne pourrait pas supporter l'année prochaine, mais pour redéployer les dépenses de façon à dynamiser le budget. N'est-ce pas le rôle des parlementaires d'essayer d'aller dans cette voie ?

Dans cet équilibre budgétaire, il y a une autre contrainte que vous avez commencé à réduire, la contrainte fiscale. A cet égard, messieurs les ministres, nous approuvons les orientations retenues par le Gouvernement. Il s'agit à la fois d'alléger les charges qui pèsent sur les salaires en transférant 1,3 p. 100 des cotisations d'assurance maladie sur une CSG élargie, et de renforcer le pouvoir d'achat des salariés, notamment les plus modestes. Ces mesures vont dans la bonne direction.

Cependant, si la CSG déductible doit s'ajouter à la CSG non déductible et au RDS – contribution transitoire, celle-là, du moins nous l'espérons – cela va faire bien compliqué sur le bulletin de paie des Français. C'est pourquoi nous proposerons, lors de l'examen de la loi de financement de la sécurité sociale, d'instituer une cotisation unique, pour plus de simplicité.

Quant à l'impôt sur le revenu, nous approuvons le Gouvernement de s'être courageusement attaqué à ce véritable maquis fiscal, à ce tonneau percé, décourageant pour ceux qui travaillent, pour les Français aux revenus moyens. Vous avez engagé sa réforme et c'est très bien.

Les amendements que le groupe UDF a déposés, Pierre Méhaignerie et François Léotard l'ont rappelé hier, sont placés sous un triple signe : la lisibilité, la crédibilité et l'équité.

La lisibilité, c'est l'objectif auquel répond notre amendement sur la non-augmentation de l'essence, car, messieurs les ministres, malgré tous vos talents, toute votre pédagogie, comment pourrez-vous expliquer aux Français que vous voulez diminuer l'impôt sur le revenu tout en laissant quelques impôts indirects progresser ? Pour notre part, nous n'y sommes pas parvenus, disons-le.

**M. Hervé Novelli.** Evidemment !

**M. Jean-Pierre Thomas.** Si nous vous demandons de ne pas augmenter l'essence, c'est donc pour renforcer la cohérence du projet de loi de finances, c'est tout simple-

ment pour aller dans le sens du Gouvernement. Vous nous dites que l'augmentation proposée est très faible. Mais sur un revenu de 9 000 francs par mois, on estime qu'en fin d'année, plus de 5 250 francs ont été dépensés pour la TIPP. Nous avons déjà l'essence la plus chère d'Europe. Nous l'avons augmentée de plus de 33 % depuis 1993, au motif que si nous l'augmentions fortement un jour, c'était pour ne pas l'augmenter le lendemain !

Nous pensons, de plus, que cette hausse est anti-conjoncturelle. Va-t-on aggraver la fiscalité sur l'essence au moment où l'on supprime la prime sur l'automobile et où l'on fait des efforts pour la SNCF en relevant les taxes sur les transporteurs routiers ? Il serait conjoncturellement opportun et en tout cas politiquement souhaitable pour la lisibilité de la loi de finances de ne pas augmenter l'essence cette année.

Etant entendu, messieurs les ministres, que nous respectons les règles du jeu que vous nous avez fixées. C'est pourquoi nous vous proposerons, en deuxième partie, des amendements, non pas d'économies supplémentaires – n'ayez crainte ! – mais de redéploiement des dépenses pour couvrir ce manque à gagner.

Le groupe UDF unanime déposera l'amendement tendant à supprimer la hausse de l'essence dans l'attente d'une réponse positive du Gouvernement. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et sur quelques bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

La crédibilité, ensuite, car tel est bien le problème que pose le débat sur la TVA. En 1995, nous avons augmenté cet impôt au motif que nous prenions là une simple mesure transitoire en attendant que les finances publiques soient en ordre. Elles le seront, certes, mais après 1998 ! Et si tout ce qui est transitoire devient éternel, nous ne serons jamais crus !

Si nous avons déposé avec François Léotard un amendement sur la TVA, ce n'est donc pas pour forcer le passage, c'est tout simplement pour ouvrir le débat, pour obtenir du Gouvernement des engagements clairs sur la décade fiscale, pour l'entendre confirmer sa volonté de revenir sur les augmentations de 1995.

Et si nous voulons être crus, pourquoi ne pas prévoir, dès la fin de 1997, une mesure sans impact budgétaire réel qui consisterait à « simplifier » le taux de TVA en le ramenant de 20,6 % à 20 % ? (*Sourires.*) Au moins les Français se diraient : « Voilà du concret, la baisse n'est pas remise à demain ! » D'autant que ce premier pas serait assorti d'assurances sur cinq ans. C'est la méthode, messieurs les ministres, que vous avez retenue pour l'IRPP. Pourquoi ne pas l'appliquer à la TVA ? Lorsque la hausse a été décidée, le groupe UDF avait d'ailleurs déposé un amendement prévoyant une date-butoir, qui a été bien entendu refusé. Il aurait permis de confirmer le caractère transitoire de la mesure et notre volonté de respecter la parole donnée.

Enfin, l'équité. Au moment où l'on demande aux Français, notamment aux 110 professions, de renoncer à certaines niches fiscales – et l'on a pu constater avec les journalistes, combien c'est difficile, peut-être par manque de courage – nous avons recherché s'il n'existait pas d'autres niches fiscales dont le maintien serait contraire à l'équité.

Prenons par exemple la loi sur les DOM-TOM. Il n'est pas question de la remettre en cause car c'est une bonne loi. Il s'agit simplement de la recentrer sur son véritable objectif : forcer l'investissement dans les DOM-TOM.

**M. François Léotard.** Très bien !

**M. Jean-Pierre Thomas.** Est-il normal que plus de 4 milliards investis par la puissance publique ne permettent de créer que 970 emplois ? Qu'un emploi créé vaille 4 millions de francs ? Que 50 % des investissements aillent financer les bateaux de plaisance et les avions de tourisme et 5 % seulement l'industrie et l'activité productive ? La réponse est non ! C'est pourquoi nous avons présenté un amendement qui exclut du champ de la réduction d'impôt les navires de plaisance et les avions de tourisme. Ainsi, la loi Pons sera recentrée sur ses objectifs et cette économie fiscale nous permettra par ailleurs de financer nos amendements.

**M. Jérôme Bignon.** Bravo pour les chantiers navals : 10 000 emplois sont concernés !

**M. Jean-Pierre Thomas.** Autre sujet tabou, et j'entends d'ici les réactions : les SOFICA. Nous savons toute l'importance de leur rôle. Seulement, au moment où nous demandons des efforts aux autres Français, est-il normal que moins de 2 000 familles bénéficient d'un abattement qui consiste à déduire, à hauteur de 25 % de leurs revenus, les investissements dans le cinéma ? Cela représente à peu près 180 millions d'investissements par an pour un coût fiscal de 110 millions, à comparer à un investissement public de 1,7 milliard sur les 3 milliards globalement investis dans le cinéma. Plus du quart des familles bénéficiaires ont des revenus supérieurs à 1 million de francs par an. Alors, notre objectif n'est sûrement pas de supprimer les SOFICA, ni même de supprimer complètement cet avantage fiscal, mais nous souhaitons au moins le plafonner ou le réduire afin de rétablir une certaine équité et de faire preuve d'une certaine pédagogie en matière de niches fiscales.

Voilà, messieurs les ministres, quelques exemples des amendements, à mon sens responsables, que nous proposons.

Convaincu que le Gouvernement saura allier la réduction de la dépense, la baisse des impôts, la croissance et l'emploi, convaincu aussi qu'il saura faire preuve d'ouverture vis-à-vis de sa majorité, accepter ses idées et ses attentes, le groupe UDF, un peu turbulent, certes, mais fidèle soutien du Gouvernement, votera le projet de budget. Et il le fera de bon cœur, pourvu qu'il soit écouté. *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et sur quelques bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)*

**M. Jean Tardito.** A cœur vaillant, rien d'impossible !

**M. le président.** La parole est à M. Jean-Pierre Chevènement.

**M. Jean-Pierre Chevènement.** M'exprimant en mon nom personnel et en celui des députés du Mouvement des citoyens, je tiens, messieurs les ministres, à vous rendre d'emblée cet hommage : vous avez vraiment tout fait, à travers ce budget-test, pour être au rendez-vous de la monnaie unique fixé par le Président de la République et le chancelier Kohl le 1<sup>er</sup> septembre dernier, dans les critères et dans les temps.

Votre budget 1997 est vraiment un chef-d'œuvre au sens que l'on donnait à ce mot dans les anciennes corporations, un chef-d'œuvre de pâtisseries par exemple, une

pièce montée, répondant en tous points aux canons exigés, je veux dire les canons de Maastricht. J'entends bien, monsieur le ministre de l'économie et des finances, que vous récusez l'argument selon lequel cette politique vous serait imposée par le traité.

**M. Jean Arthuis,** *ministre de l'économie et des finances.* Oui !

**M. Jean-Pierre Chevènement.** Votre seul objectif serait, selon vous, l'équilibre des comptes publics.

**M. le ministre de l'économie et des finances.** Oui !

**M. Jean-Pierre Chevènement.** Je ne conteste pas que, sur la longue période, le budget de l'Etat doit tendre vers l'équilibre, même si, sur la courte période, il faut admettre que les finances publiques doivent jouer un rôle contracyclique.

Mais l'équilibre que vous nous présentez est un équilibre de sous-emploi. Il ne débouche pas, contrairement à ce que vous avez affirmé, sur le cercle vertueux de la croissance, mais sur l'asphyxie progressive de l'économie.

Comme j'ai déjà eu l'occasion de vous le dire à cette tribune le 11 juin dernier, vous vous enfermez dans une logique purement comptable – c'est bien normal étant donné votre origine professionnelle – récusant l'idée de bon sens que le déficit peut être réduit par la croissance de l'activité, et par conséquent des recettes.

Si vous ne recherchez pas un équilibre de plein emploi, c'est bien parce que vous êtes prisonnier de la logique du traité de Maastricht. Depuis 1983, tous les gouvernements, d'ailleurs, ont fait du franc dit « fort », en fait aligné sur le deutsche mark, monnaie la plus surévaluée du monde, l'alpha et l'oméga de leur politique. Ils ont refusé la réévaluation du mark après la réunification allemande, préférant étouffer l'économie française sous des taux d'intérêt exorbitants. M. Balladur n'a pas voulu utiliser les marges de fluctuation de 15 % que lui donnait, en août 1993, l'éclatement du système monétaire européen. A parité de pouvoir d'achat, la surévaluation du mark par rapport au dollar atteint 30 %. Il en résulte pour notre économie une désindustrialisation continue. L'indice de notre production industrielle est ainsi à 96 cette année, sur la base 100 en 1990. Voilà la raison principale de l'explosion du chômage.

C'est bien la marche à la monnaie unique codifiée par Maastricht qui vous paralyse. C'est Maastricht qui vous a conduit à abandonner le pouvoir monétaire à la Banque de France dite indépendante, en fait, à la Banque de Francfort. C'est au nom des engagements souscrits à Maastricht enfin que vous avez accepté la mise en tutelle de votre budget et, par conséquent, de toutes nos politiques.

Pour cela, vous n'avez pas hésité à saccager la cohérence de nombre de politiques sectorielles. Vous vous êtes livré à quelques manipulations comptables. C'est le moins qu'on puisse dire. Vous avez fait l'impasse sur le déficit des collectivités locales et de la sécurité sociale en 1997. Enfin, vous avez chaussé des œillères pour voir en rose l'environnement international et les perspectives de la croissance économique.

N'importe ! Vous êtes au rendez-vous ou, du moins, vous paraissez l'être, et c'est là l'essentiel. Vous êtes de bons ministres de la V<sup>e</sup> République !

Vous avez fait ce qu'il fallait pour être au rendez-vous. Vous nous présentez un déficit apparent de 283,7 milliards de francs, au prix d'une soixantaine de milliards de

francs d'économies, selon vos propres évaluations. Pour cela vous n'avez pas hésité à ruiner la cohérence de nombre de politiques sectorielles.

L'emploi, ou plutôt le traitement social du chômage, est censé rester une priorité épargnée par la rigueur. La raison en est simple. Elle est dans l'explosion des chiffres du chômage – 12,4 % de la population active –, plus qu'en Italie, à peine moins qu'en Espagne. Le maillot jaune européen du chômage est désormais à votre portée !

Selon l'INSEE, les emplois temporaires sont devenus la règle pour 40 % des jeunes et la majorité des contrats à durée déterminée débouchent sur l'ANPE. Les personnes travaillant à temps partiel mais recherchant un emploi à temps complet sont passées de 351 000 en 1992 à 565 000 en 1996. Voilà qui ramène à leur réalité la loi de Robien et les expériences baptisées « temps choisi » ou « réduction concertée de la durée du travail » : ce sont, le plus souvent, des dispositifs qui organisent le sous-emploi.

L'augmentation des aides à l'emploi ne fait que traduire l'explosion des plans sociaux en cours ou annoncés : 1 760 suppressions de postes chez PSA, 1 640 chez Renault, plus de 900 chez GEC-Alsthom Transport, 400 chez Rhône-Poulenc, 300 chez Danone. Faut-il évoquer le textile – 15 000 emplois en moins durant le premier semestre 1996 –, le bâtiment, qui prévoit la disparition de 30 000 emplois en 1997, et les travaux publics 25 000 ? Ou encore Moulinex ou JVC, symboles des vertus de la mondialisation libérale ?

Vous rongez les avantages des dispositifs que vous aviez vous-même mis en place, notamment les contrats initiative-emploi.

Le déficit de la sécurité sociale – plus de 57 milliards de francs en 1996 – se maintiendra au mieux à 30 milliards en 1997, s'il ne s'aggrave pas à nouveau dans une éternelle course-poursuite où vous jouez perdant à tous les coups : en l'absence de croissance économique forte, la démographie, en effet, vous condamne.

La baisse des crédits de l'aménagement du territoire et ceux de la ville, nonobstant, il est vrai, les exonérations fiscales et sociales, ne traduit pas vraiment la priorité donnée par le Président de la République à la réduction de la fracture sociale.

M. Lamassoure n'a pas évoqué, à propos des transports, les crédits d'investissement prévus pour le transport ferroviaire. Et pour cause ! Avec 1,142 milliard de francs, ils sont insuffisants pour financer la ligne nouvelle TGV Méditerranée. Toutes les décisions sont convergentes : c'est un coup de frein donné au programme TGV, le sacrifice délibéré d'un atout technologique de première grandeur. C'est aussi un mauvais coup porté au Grand Est, où trois projets d'infrastructure majeurs sont en concurrence – TGV Est, TGV Rhin-Rhône, grand canal de Rhône au Rhin – sans qu'aucun choix de priorité clair ait été débattu. M. Pons, hier, a clos, lors de la séance des questions d'actualité, un débat qui n'avait jamais commencé. Mais – et je voudrais que vous le lui rapportiez – la République, c'est le débat !

Le budget du logement n'a été préservé qu'optiquement, au prix d'un rapt de 14 milliards de francs sur deux ans du « 1 % logement ». Cette réduction pèsera forcément sur le nombre et la qualité des logements mis en chantier. Quant à la suppression des PLA, elle ne sera pas compensée par l'application aux organismes HLM d'un taux réduit de TVA de 5,5 %. Le fonds de solidarité logement ne sera plus financé par l'Etat, mais par les surloyers. Le « très social » se fait de plus en plus au

détriment du « social ». C'est une logique de « ghettoïsation » beaucoup plus que d'intégration qui est en marche !

**M. Jean-Pierre Brard.** Mais eux ne vivent pas dans les villes !

**M. le président.** Monsieur Brard, seul M. Chevènement a la parole !

**M. Jean-Pierre Chevènement.** Les suppressions d'emplois dans l'éducation nationale, prémice annoncé d'une cure d'austérité de longue durée et les transferts de postes du second cycle vers l'enseignement supérieur – heureusement épargné, je dois le reconnaître – vont inévitablement fragiliser les lycées qui accueillent aujourd'hui plus des trois quarts d'une classe d'âge.

L'effort national de recherche, après une décennie glorieuse qui, de 1981 à 1990, l'avait fait passer de 1,8 % à 2,5 % de la production nationale, retombe dès cette année à 2,2 %.

L'industrie voit ses crédits baisser de 16,7 %. Je constate d'ailleurs que vous avez bradé Thomson Multimédia, un des grands mondiaux de l'électronique grand public, un des fleurons de notre secteur public, constitué à travers les nationalisations et des acquisitions à l'étranger, celle de RCA notamment, mais avec des perspectives beaucoup plus intéressantes que celles que vous affichez, à Daewoo.

L'investissement public est touché en priorité, comme tout ce qui vise à la préparation de l'avenir. Ainsi, dans nos industries de défense, l'étalement permanent de nos grands programmes – je pense au Rafale reporté au siècle prochain – leur fait perdre leur avance sur leurs concurrents américain ou européen comme l'Eurofighter. En comparant notre effort de défense à celui de l'Allemagne ou de la Grande-Bretagne, hier, M. Lamassoure a méconnu ce qu'a de spécifique l'équation de défense de la France, pays continental, océanique et méditerranéen, puissance nucléaire ayant des responsabilités et des intérêts mondiaux.

Bref, vous avez taillé l'avenir en pièces pour nous offrir ce budget sur mesure pour la monnaie unique. Mais je voudrais tout de même vous faire observer que 283,7 milliards de francs de déficit pour un PIB annoncé à 8 200 milliards de francs, c'est encore trop : 3,6 points !

Alors, vous vous êtes livrés à une série de tours de passe-passe que le *Frankfurter Allgemeine Zeitung* du 14 août 1996 qualifie d'acrobaties parisiennes. Vous avez utilisé une soule de 37,5 milliards de francs versés par France Télécom à un compte spécial, soit approximativement 0,45 point du PIB. Le *Frankfurter Allgemeine Zeitung* se gaussa : « Il faudrait décerner la Légion d'honneur au fonctionnaire qui a eu cette lumineuse idée. Sans elle, la France n'aurait eu aucune chance de satisfaire aux critères de Maastricht. »

**M. Jean-Pierre Brard.** C'est le ministre lui-même !

**M. le ministre de l'économie et des finances.** Merci, monsieur Brard !

**M. Jean-Pierre Chevènement.** Il est certain que vous ne pourrez pas rééditer l'année prochaine la même opération. M. Thomas lui-même vous l'a fait observer. En revanche, l'Etat devra longtemps payer les retraites !

Vous ne vous êtes pas arrêté en si bon chemin : vous récupérez 12 milliards de francs par l'intermédiaire de la caisse d'amortissement de la dette sociale, soit 0,15 point du PIB ; vous avez modifié les techniques de comptabili-

sation des coupons courus, soit 0,1 point du PIB ; vous avez abondé les crédits routiers par le FDES ; enfin, vous avez financé par des recettes de privatisations la dotation des Charbonnages de France et celle du réseau ferré national au titre du désendettement de la SNCF.

Au total, tels des prestidigitateurs, vous arrivez, messieurs les ministres, à sortir le 3 % magique de votre chapeau. Voilà un excellent travail qui montre la valeur de vos services et le talent des fonctionnaires compétents de la direction du budget !

Dois-je ajouter l'impasse faite sur le déficit des collectivités locales dont les dotations ne progresseront que de 1,3 % ? Une note interne du ministère des finances chiffre à 20 ou 25 milliards de francs l'augmentation de la fiscalité locale en 1996. Le retrait de l'État ne pourra l'an prochain qu'encourager cette tendance.

Quant à la limitation à 30 milliards de francs du déficit de la sécurité sociale en 1997, elle implique, selon la commission des comptes de la sécurité sociale, un effort d'économies de 20 milliards de francs par rapport à la tendance spontanée.

Vous annonciez, il y a un an, un déficit résiduel de 16 milliards de francs en 1996, et le retour à l'équilibre en 1997. Vous en souvenez-vous ? Nous sommes loin de ces objectifs. C'est que, l'an dernier, vous avez surévalué de 3 points l'augmentation de la masse salariale et vous renouvelez cette année la même erreur.

Votre budget repose en effet sur une prévision de croissance de 2,3 % en 1997. Or celle-ci est tout à fait aléatoire, compte tenu des politiques de rigueur engagées simultanément – au nom de Maastricht – dans tous les pays européens. Le rapporteur général a énuméré à juste titre les risques de rechute : surchauffe inflationniste aux États-Unis entraînant comme en 1994 une politique monétaire restrictive et un blocage de la croissance, effet récessif des politiques d'assainissement.

Vous nous avez fait part, monsieur le ministre, de l'optimisme retrouvé des chefs d'entreprise. A coup sûr nous ne rencontrons pas les mêmes ! Après un deuxième trimestre de récession, où le produit national a reculé de 0,4 %, vous nous annoncez une croissance tendancielle de 2 % au deuxième semestre par rapport à 1995. Si on intègre les grèves de novembre et décembre 1995, c'est peu !

Parlons franc : le déficit des comptes publics en 1997 risque fort de dépasser quatre points du PIB. Le budget que vous nous présentez est un budget truqué ! Or vous venez de prendre à Dublin un engagement vis-à-vis de votre collègue allemand, celui de maintenir durablement, au-delà de 1999, un déficit budgétaire inférieur à 3 % du PIB. C'est ce qu'on appelle le pacte de stabilité budgétaire conclu entre les pays qui participeront à la monnaie unique.

Alors, oui, vous êtes au rendez-vous, monsieur le ministre, mais ce rendez-vous est une nasse ! C'est un piège pour notre pays !

Le plafonnement du déficit des comptes publics à moins de 3 % du PIB, c'est le prix que M. Theo Waigel a fixé pour l'accession à la monnaie unique. Vous avez accepté un système de dépôt obligatoire se transformant en amende pour les pays incapables de réaliser cet objectif, et en amende automatique, si j'en crois les propos du président de la Bundesbank, M. Tietmeyer, dans une interview que *Le Monde* publie cet après-midi. Si cet engagement était confirmé, il signerait la subordination définitive de toute notre politique et d'abord de notre économie. Le capitalisme français, vous le savez bien,

manque de ressources financières. En régime de monnaie unique et de concurrence généralisée, les restructurations bancaires et industrielles se feront naturellement autour du capitalisme le plus puissant. En acceptant une monnaie unique réduite en fait à la fusion franc-mark, vous avez par avance renoncé à maintenir l'indépendance française.

Vous savez très bien en effet que les décisions se prendront à Francfort et à Bonn. Face à la banque centrale européenne indépendante, l'idée d'un gouvernement économique qui ne serait pas pour l'essentiel le reflet des vues allemandes est un leurre.

M. Karl Lamers, proche du chancelier Kohl, affirmait dans un article récent publié dans *Le Monde* du 12 octobre, intitulé : « Non, monsieur Séguin, il n'y a pas d'autre politique ! » « Le service public n'est pas finançable dans l'état où il se trouve. La politique doit être orientée par rapport à la réalité supranationale. Les attentes des marchés financiers internationaux en sont une expression... Les règles de l'union monétaire européenne, telles qu'elles ont été formulées dans le traité de Maastricht, sont inspirées du modèle allemand et apparaissent comme un diktat allemand. Mais il ne s'agit pas de cela. C'est le diktat de la réalité supranationale, celle de la concurrence globale. »

**M. André Fanton.** Tout est dit !

**M. Jean-Pierre Chevènement.** Il ajoutait : « Il faut faire des efforts, cesser de vivre au-dessus de nos moyens » ; pour conclure : « Si nous parvenons au cours des prochains mois à assainir nos finances publiques ... alors nous aurons bientôt atteint le point de non-retour ».

**M. Gérard Saumade.** Exactement !

**M. Jean-Pierre Chevènement.** En clair, avec la monnaie unique nous aurons bientôt constitué un Etat supranational sans le dire, et comme le dit M. Lamers, sur le modèle allemand.

Cette conception peut se défendre. Elle peut être la vôtre, messieurs les ministres, mais il faudrait à ce moment-là l'expliquer aux Français.

**M. André Fanton.** Très bien !

**M. Jean-Pierre Chevènement.** Et pourquoi pas, puisque le Président de la République l'avait évoqué dans sa campagne électorale, organiser un référendum sur la monnaie unique et sur la liste des pays admis dans son cercle ?

Une chose est sûre en effet : de l'Italie et de l'Espagne, l'Allemagne ne veut pas. L'ancien président de la Bundesbank, Karl-Otto Pöhl, l'explique clairement dans une interview à la *Wirtschaftswoche* du 12 septembre 1996 : « On peut démarrer une Union monétaire avec 4 % de déficit public. Mais il serait dangereux de faire entrer dans l'Union, pour des raisons politiques, l'Italie ou l'Espagne. Sinon, pour des raisons tenant à leur niveau d'inflation et à leur productivité, nous devons tous payer des taux d'intérêt plus élevés, et l'euro sera sous pression vis-à-vis du dollar. Des taux d'intérêt plus élevés, des cours de change plus bas, cela m'inquiéterait ».

Vous nous avez vanté hier la monnaie unique, monsieur le ministre, comme gage de stabilité monétaire vis-à-vis des pays européens qui représenteraient selon vous les deux tiers de notre commerce extérieur. L'argument est non seulement faible, il est faux. Vous savez très bien que les pays promis à la monnaie unique, Allemagne et Bénélux, représenteront tout au plus le tiers de nos débouchés

et de nos fournisseurs. Vous feignez d'oublier qu'un deuxième tiers de notre commerce extérieur continuera à se faire avec des pays européens à la monnaie dévaluée – Italie, Espagne, Grande-Bretagne – et sans doute promise à de nouvelles dévaluations, tandis que le dernier tiers se fait en dollars avec le reste du monde. Même M. Boissonnat a reconnu que la sous-évaluation du dollar avait entraîné depuis le début des années quatre-vingt-dix un différentiel de croissance de 0,8 point par an entre l'Europe et les Etats-Unis.

Ce faisant, vous condamnez la France à un tête-à-tête inégal avec l'Allemagne qui, qu'on le veuille ou non, pèse deux fois notre poids industriel. La France deviendra la base arrière sud d'une zone mark composée de l'Allemagne, du Bénélux et de l'Autriche.

Le pacte de stabilité ne règle aucunement la question des variations monétaires au sein du marché unique. La création d'un SME *bis* pour les pays de l'union exclus de l'euro laissera place aux dévaluations compétitives, d'abord par les marges de fluctuation autorisées – 30 % – et ensuite par les procédures de changement de parité prévues entre l'euro et les monnaies restées nationales, à l'initiative des gouvernements nationaux, mais aussi de la banque de Francfort, garante de la stabilité de l'euro, comme vient de le rappeler dans son interview publiée dans *Le Monde* M. Tietmeyer. Au nom de la sacro-sainte stabilité inscrite dans le Traité, la Banque centrale imposera une politique répondant aux exigences du capital financier, au détriment de la production, de la croissance et de l'emploi.

La parité avec le dollar, élément fondamental pour la compétitivité des produits européens, est une question systématiquement occultée. On n'en parle pas. L'hégémonie du dollar dans les échanges mondiaux ne tient pas prioritairement à des raisons économiques ou monétaires, il faudrait qu'on le comprenne, y compris sur ces bancs. Elle tient avant tout à la domination politique, idéologique, militaire, diplomatique des Etats-Unis, domination que l'Allemagne n'entend pas remettre en cause, en tout cas dans les quinze prochaines années. Comme le mark, l'euro sera à la merci des intérêts des Etats-Unis, qui naturellement le pousseront vers le haut.

Dans la zone euro, le seul ajustement possible sera opéré par les salaires, c'est-à-dire par le chômage, ce que confirme M. Tietmeyer dans le *Le Monde* d'aujourd'hui : « En clair : la compétitivité de nos économies ne sera atteinte à nouveau que si nous faisons un effort de flexibilité sur le marché du travail. »

**M. Gérard Saumade.** Bien sûr !

**M. Jean-Pierre Chevènement.** L'inflexibilité, c'est le cas de le dire, de la future Banque centrale européenne indépendante, dont on murmure déjà qu'elle serait dirigée par une personnalité néerlandaise connue pour son orthodoxie monétariste, nous garantit une surévaluation de l'euro par rapport au dollar. Délocalisations et pertes de parts de marchés feront encore grimper le chômage !

Messieurs les ministres, vous n'avez pas le droit d'engager le pays dans une telle impasse sans le consulter. L'exigence d'un référendum est d'autant plus légitime que l'argument selon lequel le traité de Maastricht a été ratifié en 1992 ne tient plus. Car ce n'est plus Maastricht que vous nous présentez, c'est Maastricht plus !

En vous appuyant sur la volonté populaire, vous pourriez réorienter la politique européenne en commençant par nouer un véritable dialogue avec l'Allemagne, dialogue qui ne se limiterait pas à entériner les propositions

allemandes. Il y a un modèle allemand, produit de l'histoire et distinct du modèle républicain français. Comme la France, l'Allemagne a ses tropismes – vers l'est pour elle, alors que, nous, nous regardons plutôt vers le sud – même si nos intérêts fondamentaux à long terme peuvent bien sûr se rejoindre. Mais il y a aussi des différences de conception et nos priorités ne sont pas forcément les mêmes.

Monsieur le ministre de l'économie, j'ai relevé dans l'interview que vous avez donnée avec M. Waigel au journal *Le Monde* la phrase suivante : « Les économies française et allemande ont, dans une large mesure, les mêmes besoins structurels. » Mais c'est une erreur ! La démographie, le poids et les structures de l'industrie ne sont pas les mêmes en Allemagne et en France. L'histoire industrielle n'est pas la même.

L'Europe doit se construire avec l'Allemagne : c'est un enjeu essentiel. Mais elle ne doit pas se construire avec l'Allemagne seule. La France ne doit pas abandonner ses sœurs latines sur le bord du chemin.

**M. Augustin Bonrepaux.** Très bien !

**M. Jean-Pierre Chevènement.** Avec la Grande-Bretagne aussi, nous avons de puissants intérêts communs. L'Europe est faite de nations diverses, également respectables. Elle constitue un ensemble trop hétérogène pour accepter d'être régulée par une monnaie unique. Il faudra aller vers une renégociation des traités européens autour de quelques idées simples : un projet de monnaie commune externe laissant subsister les monnaies nationales et associant d'emblée tous les pays membres, permettant par conséquent la croissance. Naturellement, j'ajoute le retour à des parités équitables entre les grandes monnaies mondiales et le rétablissement d'un contrôle des mouvements de capitaux sans lequel on ne pourra pas revenir à un système monétaire stable. L'Europe a besoin de préserver en son sein la possibilité d'ajustements monétaires.

Mais le consensus dominant sur le mark ou sur l'euro forts prévaudra encore trop longtemps outre-Rhin – bien qu'il commence à être remis en cause – pour que nous puissions accepter d'étouffer la France dans une union monétaire réduite à une Europe moignon. La fin du franc serait aussi la fin de la France. Il est temps de réorienter la construction européenne mais aussi la politique du pays.

Des mesures fortes s'imposent : reprise en main du levier de commande monétaire par le retour de la Banque de France à la nation, baisse drastique des taux d'intérêts réels à court terme qui devraient rester proches de zéro durant plusieurs années, relance salariale dans les entreprises et la fonction publique.

Le peuple français attend cette réorientation de fond de notre politique. Il l'exprimera demain massivement dans la fonction publique. Et cela d'autant plus qu'apparaîtra, comme à travers l'élection législative partielle de Gardanne, la possibilité d'un débouché politique, d'une alternative républicaine associant toutes les forces de progrès, dans l'intérêt de la France tout entière, de notre production, de notre jeunesse et de la République elle-même. La réponse du peuple à la monnaie unique, elle est au fond des urnes, messieurs les ministres, à Gardanne.

Vous engagez la France dans une tragique impasse. Je ne vous aiderai pas à vous écraser contre le mur. Car derrière le mur, il y a Le Pen. Voilà pourquoi nous

serons nombreux à voter contre votre projet de budget. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe République et Liberté, du groupe socialiste et du groupe communiste.*)

**M. Jean-Pierre Brard.** Monsieur Chevènement, vous aviez un auditeur haut perché et compréhensif! (*Sourires.*)

**M. André Fanton.** S'il n'y avait pas eu la conclusion, j'aurais pu applaudir!

**M. le président.** La parole est à M. Jean-François Copé.

**M. Jean-François Copé.** Monsieur le président, messieurs les ministres, mes chers collègues, le projet de loi de finances pour 1997 qui nous est soumis pour examen me paraît beaucoup plus original qu'il n'y paraît.

**M. Jean-Pierre Brard.** Et c'est un énarque qui vous le dit! C'est mal parti!

**M. le président.** Monsieur Brard, laissez parler l'orateur.

**M. Jean-François Copé.** Je suis content de voir que vous êtes réveillé, monsieur Brard.

**M. Jean-Pierre Brard.** Je ne suis pas frappé par le mal de la pensée unique!

**M. Jean-François Copé.** En tout cas, ce projet de budget ne procède pas de la banalité budgétaire. Les tendances qu'il décrit, les grandes orientations qu'il initie montrent au contraire que, loin de cette banalité, après la phase d'assainissement que nous venons d'accomplir, il est le premier grand budget du mandat présidentiel de Jacques Chirac. Il ne faut pas perdre de vue les perspectives que ce dernier a tracées: ...

**M. Jean-Pierre Brard.** A court terme!

**M. Jean-François Copé.** ... réduire la fracture sociale (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste et du groupe communiste*), redynamiser les forces vives, donner à la France les moyens d'être le fer de lance de la construction européenne.

En effet, nous avons rendez-vous avec un nouveau cycle de croissance engagé partout dans le monde. Nous pouvons et nous devons prendre notre place dans ce train de la croissance qui démarre. Il faudra que l'Europe, avec la France, soit capable de se constituer en un bloc compétitif et performant face à des blocs redoutables tels que ceux qui se forment en Amérique du Nord ou en Asie.

Bien que fixant cette perspective, ce projet de budget ne sombre pas pour autant dans une béatitude qui, dans le domaine de la construction européenne, n'est plus de mise depuis longtemps. Il est au contraire marqué au sceau du réalisme. J'en veux pour preuve la manière dont il a été conçu. Chacun a encore présent à l'esprit le débat d'orientation budgétaire passionnant et important, que nous avons eu ici même il y a quelques mois, avec, comme ligne de mire, la réforme en profondeur de nos finances publiques.

Pendant trop longtemps les socialistes nous avaient habitués, du temps où ils étaient au pouvoir, à considérer que, pour répondre à un besoin, il fallait augmenter les crédits. Pour eux, une bonne dépense est une dépense qui augmente.

**M. Jean-Pierre Brard.** Est-ce bien raisonnable?

**M. Jean-François Copé.** Ainsi, dans la période de forte croissance cyclique qu'a connue la France entre 1988 et 1992, les dépenses publiques ont augmenté en moyenne

de 6 % par an. C'est pourquoi, en 1993, alors que la conjoncture s'était retournée depuis déjà plus de deux ans, nous avons atteint un déficit public qui était de l'ordre de 6 % du PIB, avec, parallèlement, une hausse continue du chômage et un formidable gâchis de la dépense publique. Malheureusement le mal était fait: le secteur non marchand avait atrophie l'économie marchande!

**M. Gérard Saumade.** Maintenant, l'Etat va disparaître!

**M. Jean-François Copé.** Bref, les socialistes n'ont pas compris la leçon.

Ils n'ont pas compris qu'ils avaient une chance fantastique à saisir, lorsque la France a bénéficié, entre 1988 et 1992, d'un cycle de croissance exceptionnelle. Ils n'ont pas compris qu'ils avaient une occasion inespérée d'engager les réformes de structures dont le pays avait besoin. Ils n'ont pas compris que la dépense publique, lorsqu'elle n'est pas maîtrisée, est destructrice d'emplois.

**M. Jérôme Bignon.** Très bien!

**M. Jean-François Copé.** Ils n'ont pas compris ou ils ont simplement manqué de courage.

**M. Jérôme Bignon.** Les deux!

**M. Jean-François Copé.** Le principe essentiel dans lequel nous nous inscrivons désormais repose sur le raisonnement suivant: notre objectif commun est la lutte contre le chômage. Or, nous le savons, nous ne réussirons pas si nous ne retrouvons pas le chemin de la croissance et cela ne sera pas possible sans une action en profondeur sur notre système économique et social. Cela passe par une bonne et saine gestion de nos finances.

Le projet de loi de finances qui nous est soumis répond pleinement à cette démarche: d'abord par l'idée selon laquelle il est indispensable de recentrer l'action de l'Etat sur ses métiers, ensuite en programmant la baisse des impôts et des charges.

Recentrer l'action de l'Etat sur ses métiers était devenu un objectif indispensable parce que les socialistes nous ont montré combien était vain le saupoudrage immodéré des crédits. A force de dépenser sans compter, à force de ne pas assumer l'idée qu'il faut évaluer l'efficacité d'une dépense publique comme on le fait pour une dépense privée, on aboutit à une situation paradoxale et insupportable dans laquelle le nombre de ceux qui ont le plus besoin de la solidarité nationale est croissant alors que les dépenses ne cessent d'augmenter.

**M. Arthur Dehaine et M. Jérôme Bignon.** Exact!

**M. Jean-François Copé.** En fait, recentrer l'action de l'Etat signifie faire de la dépense publique utile,...

**M. Jean-Pierre Brard.** Ces jeunes gens vous amènent dans le fossé!

**M. Jean-François Copé.** ... donner un logement à ceux qui n'en ont pas, donner à ceux qui sont les plus exclus du marché du travail, assurer une formation à nos jeunes, lutter contre l'insécurité.

**M. Jean Tardito.** Tout cela est bien!

**M. Jean-François Copé.** Ces applications ne doivent pas surprendre car elles correspondent très précisément aux engagements électoraux pris par la majorité RPR-UDF devant les électeurs en 1993 comme en 1995.

**M. Jean Tardito.** Maintenant, il faut les tenir!

**M. Gérard Saumade.** C'est bien le problème.

**M. Jean-François Copé.** Le Gouvernement est donc en train de mettre en œuvre ce qu'il a annoncé : ...

**M. Gérard Saumade.** Ah bon ?

**M. Jean-François Copé.** ... veiller à ce que l'Etat fasse moins de choses et qu'il les fasse mieux.

**M. Jean-Pierre Brard.** Avec vous, c'est mal parti !

**M. Jean-François Copé.** Contrairement à ce que l'on a longtemps pensé, la dépense publique n'a pas seulement un coût ; elle a aussi un prix : l'augmentation irrésistible des prélèvements obligatoires, qui explique l'impression de démotivation et de fatalisme ressentie par les Français. Voilà pourquoi nos concitoyens nous demandent de substituer l'esprit de responsabilité à celui d'assistanat.

**M. Jean-Pierre Brard.** Ils vous ont demandé cela ?

**M. Jean-François Copé.** Voilà pourquoi, en réponse, le second élément marquant de ce budget est qu'il engage de manière déterminée et lisible la baisse des impôts et des charges.

Le Gouvernement a bien fait de décider que l'essentiel de l'allègement porterait sur les charges pesant sur les revenus du travail. On sait, en effet, que ce poids constitue un frein majeur à la fois à l'embauche des salariés et à la consommation des ménages.

Dans ce domaine encore, les socialistes, qui donnaient tant de leçons de morale, n'avaient rien compris. Ainsi, de 1984 à 1993, ils ont augmenté de 10 % les prélèvements sur le travail.

**M. Jean-Pierre Brard.** Le docteur Copé a tout compris.

**M. Jean-François Copé.** Dans le même temps, ils ont diminué de 40 % la taxation sur les revenus financiers. On n'oubliera pas de sitôt les années Tapie !

A cet égard le budget pour 1997 est une étape charnière en ce qu'il prévoit 25 milliards d'allègements sur l'impôt sur le revenu et 41 milliards d'allègements de charges. Ces montants, à eux seuls, traduisent l'objectif d'enrichir en emplois le contenu de la croissance.

**M. Jean-Pierre Brard.** Enrichir les privilégiés !

**M. Jérôme Bignon.** C'était vous, ça !

**M. Jean-Pierre Brard.** On peut comparer les feuilles de paye, si vous voulez !

**M. le président.** Monsieur Brard !

**M. Jean-François Copé.** Gageons que cela jouera un rôle déterminant dans les décisions d'embauche des prochains mois si la croissance est au rendez-vous.

En s'inscrivant dans cette logique de bonne et saine gestion de nos finances publiques, ce budget engage les grandes orientations fixées par le Président de la République : d'abord la réduction de la fracture sociale, ensuite la redynamisation des forces vives de la nation.

Le combat contre la fracture sociale a changé de dimension et de méthode depuis l'ère socialiste. On le verra bien en examinant les différents outils politiques mis en œuvre dans les domaines tant du logement que de l'emploi. Les mesures sont désormais mieux ciblées, plus lisibles, systématiquement évaluées.

Dans le domaine du logement, je tiens à saluer tout particulièrement l'action conduite en matière de logements d'urgence. Les socialistes se souviennent-ils que la loi de finances qu'ils avaient préparée pour 1993 avait tout simplement oublié de prévoir des crédits pour l'hébergement des sans-abri. (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. Augustin Bonrepaux.** Nous sommes en 1996 !

**M. le président.** Monsieur Bonrepaux !

**M. Jean-François Copé.** La deuxième grande orientation présidentielle est la redynamisation des forces vives, à la fois par l'allègement des charges sociales pesant sur le travail, par la baisse de l'impôt sur les sociétés pour les PME et, enfin, par la baisse de l'impôt sur le revenu.

Il faut, en effet, laisser aux forces vives de la nation, c'est-à-dire à ceux qui travaillent, à ceux qui entreprennent, à ceux qui consomment, la plus grande part de ce qu'elles ont gagné par leurs efforts.

**M. Jean-Pierre Brard.** Mme Bettencourt ?

**M. le président.** Laissez-la tranquille, monsieur Brard, depuis le temps ! (*Sourires.*)

**M. Jean-Pierre Brard.** Si vous voulez, je peux changer de nom ! Il y en a 399 autres !

**M. Arthur Dehaine.** Cela suffit, vous n'avez pas la parole !

**M. le président.** Poursuivez, monsieur Copé !

**M. Jean-François Copé.** Je vais essayer ! Mais M. Brard passe un temps infini à fustiger les capitalistes et quand il en a fini avec eux, il attaque les énarques !

**M. Jean-Pierre Brard.** C'est la même farine ! (*Rires.*)

**M. Jean-François Copé.** C'est à se demander s'il n'a pas échoué au concours d'entrée dans sa jeunesse ! (*Rires et applaudissements sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre. – Exclamations sur les bancs du groupe socialiste et du groupe communiste.*)

**M. Jean Tardito.** Il a réussi un autre concours pour une profession fort honorable !

**M. le président.** Un peu de silence !

**M. Jean-François Copé.** C'est la raison pour laquelle la baisse de l'impôt sur le revenu, je le répète, était prioritaire, car c'est l'impôt qui pèse le plus lourdement sur les revenus du travail, qui est le plus lourdement ressenti et le moins bien accepté par les classes moyennes.

**M. Jérôme Bignon.** C'est vrai.

**M. Jean-François Copé.** Ce choix est évidemment le bon, puisque certains demandent qu'on aille même encore plus loin dans ce sens.

A terme, et nous vous rejoignons sur ce point, c'est sur l'ensemble des prélèvements – TVA, TIPP et tout ce que vous voudrez, impôts locaux aussi dont vous n'avez pas parlé mais à propos desquels il est urgent d'engager le débat – que l'effort devra porter. Cependant le réalisme et l'efficacité imposent que l'on hiérarchise les priorités et prenne la mesure de la marge de manœuvre budgétaire dont on dispose. Evitons donc tout ce qui pourrait satisfaire l'esprit, mais qui n'aurait d'incidence ni économique ni psychologique et que, surtout, l'on n'aurait pas les moyens de financer, sauf par un nouveau déficit, ce que nous combattons, tant dans l'esprit qu'en termes d'efficacité.

C'est donc avec ces différents outils que nous donnerons à notre pays les moyens d'entrer dans l'Europe avec un esprit de conquête.

Grâce au budget qui nous est présenté, nous avons tous les atouts pour respecter l'objectif de 3 % de déficit de l'Etat par rapport au PIB dès 1998, ce qui, en fin de

compte, répond à un principe de bon sens selon lequel on ne doit pas dépenser plus que l'on gagne. Après tout, tant mieux si cette orientation est cohérente avec nos engagements européens : il est des coïncidences qui ont parfois leur propre cohérence !

Il nous fallait un bon budget ; nous l'avons. Il répond parfaitement à ces objectifs : rigueur, respect des engagements présidentiels, préparation à l'Europe. Pouvait-on faire mieux ou autrement ? Je ne le crois pas.

Pouvait-on, par exemple, favoriser l'emploi par plus de dépenses publiques, par un programme de grands travaux ? Hélas ! non, car tout accroissement des dépenses publiques, impose davantage de prélèvements obligatoires sur le travail...

**M. Jean-Pierre Brard.** Mais non, sur les riches !

**M. Jean-François Copé.** ... et provoque une diminution du nombre des emplois.

Plus de dépenses publiques, signifie plus de dette, et nous sommes tous fatigués de déplorer que le paiement des intérêts de la dette constitue le deuxième poste budgétaire de l'Etat.

Pouvait-on dévaluer le franc et obtenir ainsi une amélioration de la compétitivité de nos entreprises ?

Il n'est pas sûr non plus que cela réponde à une véritable attente aujourd'hui, d'abord parce que la courbe de nos exportations n'a cessé de croître au cours des dernières années ; ensuite, parce qu'une dévaluation mettrait en difficulté les entreprises françaises qui n'exportent pas mais qui importent des produits étrangers ; enfin, parce qu'une dévaluation entraînerait immédiatement une augmentation de nos taux d'intérêt, réduisant à néant tous les efforts réalisés depuis le début de ce septennat.

D'une manière plus générale, ces outils sont d'abord des outils d'action conjoncturelle. Or notre conviction est faite désormais que la réponse au problème que connaît notre pays réside dans des réformes de structure. Nous l'avons vu durant ces quinze derniers mois où le Gouvernement d'Alain Juppé, avec beaucoup de courage et d'opiniâtreté a engagé des réformes de fond dans des domaines qui n'avaient jamais été réformés depuis quinze ans : sécurité sociale, défense nationale, politique de la ville, éducation nationale, logement, pour ne citer que ceux-là. Cela a montré combien les rigidités étaient encore lourdes.

La réforme que nous engageons maintenant avec une nouvelle orientation structurelle de l'utilisation de nos finances publiques est déterminante pour retrouver les chemins de la croissance et de l'emploi. Tel est l'objectif qu'il nous faut poursuivre dans une perspective pluriannuelle, mais dès 1997.

Il s'agit d'un choix courageux d'autant plus difficile à tenir qu'il ne peut pas donner de résultats aussi vite que les Français le souhaitent. Je suis néanmoins convaincu que notre pays est prêt à retrouver les conditions équilibrées de son développement.

Pour toutes ces raisons, le groupe RPR apportera son soutien sans réserve et sans faille au projet de loi de finances pour 1997 soumis à l'examen de l'Assemblée nationale. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et sur quelques bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

**M. le président.** La parole est à M. Jean Tardito.

**M. Jean-Pierre Brard.** Enfin des idées originales ! (*Rires.*)

**M. Philippe Auberger,** *rapporteur général.* Parce qu'il est refondateur lui aussi ?

**M. Jean-François Copé.** Le pire est à craindre !

**M. Jean Tardito.** Monsieur le président, messieurs les ministres, mes chers collègues, ce projet de budget, comme l'écrit justement *Les Echos*, est taillé sur mesure pour la monnaie unique. L'ampleur des coupes budgétaires en témoigne. Pourtant, l'objectif de limiter le déficit à 33 % du produit intérieur brut ne pourra être atteint que grâce à France Télécom, mise à contribution avant sa privatisation, et à quelques astuces comptables très bien décrites par M. Chevènement il y a quelques instants.

Ce projet de budget suppose la stabilisation des comptes sociaux et la concrétisation d'une hypothèse de croissance, optimiste, de 2,3 %. Si cet objectif n'était pas atteint et, en la matière, les incantations ne servent à rien, de nouveaux gels viendraient encore réduire des dépenses utiles. Cette politique ne peut qu'obérer dangereusement l'avenir du pays.

Le chômage bat un record tristement historique, touchant désormais 12,6 % de la population active et l'INSEE confirme la montée de la pauvreté chez les jeunes qui subissent de plein fouet les conséquences d'un libéralisme destructeur : depuis cinq ans, le niveau de vie des moins de vingt-cinq ans a chuté de 15 %.

Une politique qui handicape ainsi l'intégration des nouvelles générations menace la société tout entière.

En dépit de la colère des Français et des doutes qui sont exprimés dans les rangs mêmes de votre majorité, ...

**M. Arthur Dehaine.** Mais non !

**M. Jean Tardito.** ... par exemple par M. Valéry Giscard d'Estaing qui ne croit pas « souhaitable pour notre pays d'entrer dans la grande aventure monétaire européenne » – je souligne le mot aventure ...

**M. Arthur Dehaine.** Lisez la suite !

**M. Jean Tardito.** ... « en état de faiblesse économique et sociale » ...

**M. Arthur Dehaine.** Voilà ! N'oubliez pas que nous sortons de quatorze ans de socialisme !

**M. Jean Tardito.** ... Vous entendez garder le cap. Or, pour nous, c'est le cap des tempêtes pour la France.

Selon vous, ce projet de budget serait « historique » avec, pour la première fois, une baisse des dépenses publiques. Cela ne manquera pas de rassurer les détenteurs d'actifs ou de créances qui, sur les marchés financiers, sont prêts à tout pour qu'aucune menace inflationniste ne vienne hypothéquer leurs profits. En revanche cela est dramatique quand on peut craindre une déflation et quand des dizaines de milliers de chômeurs sont encore annoncés dans tous les secteurs de l'économie.

La réduction programmée des dépenses représentera un manque à gagner de 0,8 point de croissance, alors qu'il faudrait, au contraire, relancer l'activité par la consommation et par le budget.

Votre priorité absolue, la lutte contre le déficit, ne convainc plus. Les déficits demeurent élevés, alors que les budgets civils sont amputés et que l'activité recule. C'est une erreur manifeste de diagnostic : le budget souffre non d'un excès de dépenses, mais d'un manque de recettes.

**M. Gérard Saumade.** Très bien !

**M. Jean Tardito.** Cela souligne l'urgence d'une profonde réforme fiscale.

Il est possible de désendetter l'Etat en restructurant la durée des emprunts, en taxant au niveau du droit commun les revenus générés par la dette publique ou en instaurant un emprunt obligatoire à faible taux auprès des institutions financières et des contribuables les plus fortunés.

**M. le ministre de l'économie et des finances.** On emprunterait pour se désendetter ?

**M. Philippe Auberger, rapporteur général.** Ce n'est pas original !

**M. Jean-Pierre Brard.** Oui, mais à zéro pour cent !

**M. Jean Tardito.** L'annonce, monsieur le ministre, d'une baisse de l'impôt sur le revenu de 25 milliards en 1997, de 75 milliards à l'échéance 2002, n'a pas généré le choc psychologique que vous aviez espéré, loin s'en faut.

Les Français qui ont fait leurs comptes ne sont pas dupes : la réduction d'impôt sur le revenu profitera surtout aux plus riches des contribuables, qui seront 200 000 à se partager le quart de cette mesure. Cent milliards ont été uniformément ponctionnés depuis 1995 ; la hausse des impôts locaux pour les ménages aura représenté 10 milliards en 1996, et de nouvelles augmentations d'impôts indirects, payés par tous, sont programmées. Non, le compte n'y est décidément pas : augmenter la pression fiscale sur les plus démunis et alléger les impôts des plus riches ne permettra jamais de réduire la fracture sociale, bien au contraire.

En définitive, cette réforme en trompe-l'œil, polarisée sur le seul impôt sur le revenu et sur les cotisations sociales, n'aura qu'une seule ambition, celle de légitimer la réduction de la dépense pour répondre aux critères de convergence.

Remettre ainsi en cause la progressivité de l'impôt sur le revenu, un des plus faibles dans les pays développés, accentuera encore l'injustice et l'inefficacité de notre système fiscal. Certes l'impôt sur le revenu aurait besoin d'être transformé, car il repose encore essentiellement sur les salaires. Néanmoins il demeure le seul prélèvement qui puisse tenir compte de la faculté contributive de chacun, restant, à ce titre, un élément clef de la solidarité nationale.

**M. Gérard Saumade.** Très bien !

**M. Jean Tardito.** Cette solidarité est également mise en cause par le choix de faire contribuer les familles au financement du RMI ou encore de limiter l'octroi de certaines prestations en fonction des revenus. Elle est aussi battue en brèche par toutes les mesures prises au fil des ans – baisse de l'impôt sur les sociétés, exonérations de cotisations sociales et de taxe professionnelle, bientôt les fonds de pension – qui tendent à déresponsabiliser les entreprises que vous avez qualifiées de « citoyennes », avec M. le Président de la République et M. le Premier ministre. S'agirait-il, là encore, d'une incantation ou est-ce l'utilisation abusive de la méthode Coué ou Copé ? (*Sourires.*)

Mieux – ou pire ! – vous pourfendez certains avantages fiscaux accordés aux salariés et aux retraités, sans toucher aux privilèges exorbitants dont bénéficient les revenus du capital, comme l'avoir fiscal ou la loi Pons et dont l'efficacité reste à prouver.

Vous supprimez la réduction d'impôt pour le versement de primes d'assurance-vie en laissant intacts les revenus des plus gros patrimoines, en ne touchant pas –

ou si peu ! – à l'impôt sur la fortune. A ce propos, je rappelle que, dimanche soir, sur une chaîne publique, M. le ministre nous a laissé la responsabilité de proposer dans cette enceinte des modifications de cet impôt. Je souhaite que nous saisissons sa proposition formulée publiquement dans une interview tardive.

Vous mettez en cause les déductions supplémentaires pour frais professionnels, créées pour aider, au-delà des salariés, certaines professions, dont celle des journalistes, alors qu'il serait légitime de porter la déduction de base à 15 % pour tous les salariés et à 20 % pour les couples dont les deux conjoints travaillent.

Faut-il rappeler que quatre cinquièmes des revenus mobiliers, le tiers des revenus de l'entreprise échappent à l'impôt et que la fraude est évaluée entre 200 et 250 milliards de francs, dont seule une part marginale est le fait de salariés ? Dans vos propositions budgétaires, rien n'apparaît de ce côté, et pour cause !

**M. Jean-Pierre Brard.** Ils ne veulent pas toucher aux fraudeurs ! Pourtant, cela créerait des emplois !

**M. Jean Tardito.** La mondialisation du capital empêcherait, nous dit-on, que les patrimoines, les revenus financiers et les profits ne soient mis à contribution. Vous-même, monsieur le ministre, le refusez par crainte de l'évasion. Vous avez employé dans la même interview, dimanche soir, le terme « centrifugeuse ». Nous nous élevons en faux contre ces affirmations.

Des économistes de sensibilités diverses considèrent qu'il est nécessaire de pénaliser les mouvements spéculatifs de capitaux. C'est une condition pour dégager de nouvelles marges de manœuvre et sortir de la surenchère désastreuse entre pays développés qui multiplie déréglementations et allègements du coût du travail pour attirer un capital toujours plus versatile. C'est une des clefs de la nécessaire réforme des systèmes monétaires en Europe et dans le monde. C'est d'autant plus nécessaire que la globalisation des échanges n'a réussi jusqu'à ce jour qu'à creuser un peu plus le fossé entre pays riches et pauvres et qu'elle sert de prétexte aujourd'hui à légitimer l'écart croissant entre riches et pauvres dans notre pays. C'est dans cette perspective que se situe la proposition du prix Nobel américain James Toblin.

L'impôt sur les sociétés ne rapporte que 120 milliards, soit deux fois moins que l'IRPP et six fois moins que la TVA. Il est nécessaire de porter ce taux à 50 % au lieu de 33 1/3 aujourd'hui, mais en introduisant une modulation applicable au calcul des cotisations sociales ou de la taxe professionnelle à discuter, modulation qui serait fonction des efforts effectifs et contrôlés pour l'emploi.

Pour l'impôt sur la fortune, nous proposons depuis de nombreuses années, d'élargir son assiette aux biens professionnels et aux œuvres d'art.

Il faut également baisser les impôts indirects. La TVA est socialement injuste et économiquement inefficace. Elle diminue les possibilités de consommation des moins fortunés et favorise le capital contre l'emploi.

Votre choix de tailler dans les dépenses vise à réduire l'intervention publique afin de laisser plus de champ à la rentabilité financière, c'est-à-dire à l'affairisme, à l'argent qui fait de l'argent. Il en va ainsi des privatisations.

Privatiser, libéraliser, déréglementer, les maîtres mots du discours libéral ne servent, en réalité, qu'à construire une croissance sélective qui génère pauvreté, chômage et inégalités accrues.

Peut-on sérieusement affirmer que les fonctionnaires, dont vous allez réduire le nombre de 6 000, pénaliseraient l'emploi dans le secteur marchand alors que l'emploi recule partout ?

Croire ou faire croire que le secteur privé constitue la panacée vertueuse en matière d'économie ne peut que nous entraîner dans des errements illustrés par votre projet de budget.

Diminuer le nombre d'enseignants, réduire les moyens de lutte contre l'échec scolaire, baisser les crédits des ministères de l'industrie et de l'équipement, des hôpitaux, est-ce ainsi que l'on jette les bases de l'avenir ?

Comment ne pas dénoncer aussi la liquidation irresponsable des industries d'armement avec l'abandon du caractère national de notre politique de défense ?

Mesure-t-on les conséquences de la réduction des crédits de la culture, de la politique de la ville, du tourisme, de la jeunesse et des sports, alors que, plus que jamais, s'imposerait une grande politique du sport, de la jeunesse et de l'éducation populaire ?

Les collectivités locales seront, demain encore un peu plus, étranglées financièrement, alors qu'elles ont pris le relais de l'Etat pour la réalisation des investissements publics et qu'elles constituent le seul rempart contre les effets néfastes de votre politique ultralibérale. Les manifestations d'élus de samedi dernier ont-elles attiré votre attention ?

Vous m'objecterez, monsieur le ministre, qu'il existe le pacte de stabilité financière que vous nous avez imposé l'an dernier ; il est vrai que vous le respectez dans les enveloppes normées. Mais, là aussi, vous jouez à cache-tampon – mon collègue Brard dirait au bonneteau –, car la DGF évolue à un taux plus faible que l'inflation. Vous diminuez de moitié la réduction embauche – investissement pour les communes bénéficiaires de la DSU – moins 1,5 milliard – et vous refusez cette année l'actualisation des bases du foncier bâti. En réalité, vous étranglez les communes avec la larme à l'œil et la main sur le cœur !

Comment apparaîtront nos communes demain si vous persévérez dans cette voie ? L'exemple des villes américaines, puisque les Etats-Unis servent à quelques-uns d'entre vous de modèle d'économie libérale appliquée, devrait nous faire réfléchir. Voulez-vous, demain, pour notre pays, des villes qui conjugueraient crise sociale aiguë et quasi-faillite ? Qu'en serait-il alors de la solidarité ? Devons-nous entériner la fracture sociale ou bien lutter contre elle au plus proche des citoyens, c'est-à-dire à l'échelle communale et départementale, à l'échelle humaine !

Vous prenez prétexte de l'inefficacité des dispositifs actuels pour renoncer à toute ambition en matière de politique de l'emploi. Nous affirmons, au contraire, la possibilité, en utilisant l'argent autrement, d'apporter des solutions durables au travers de la construction d'un système sécurisé emploi-formation. Sa concrétisation pourrait être aussi importante en termes sociaux mais aussi économiques que la conquête de la sécurité sociale à la Libération.

Il est possible de substituer à la logique actuelle du marché du travail un type nouveau de pleine activité pour chaque individu où emploi et formation se conjugueraient avec une réduction réelle du temps de travail. Cela suppose d'impulser des coopérations nouvelles au travers de la mutualisation des dépenses de formation et de recherche-développement.

Grâce à une nouvelle sélectivité du crédit en faveur des projets créateurs d'emplois, la domination des marchés financiers sur le financement de l'économie serait réduite d'autant. Mais cela suppose des droits et des pouvoirs nouveaux, qui ont pour noms transparence, contrôle, intervention des salariés, des citoyens, des élus. Et cela, vous le refusez.

Ce projet de budget confirme le renoncement à voir se concrétiser le droit à un logement de qualité accessible aux plus démunis. Le logement, prétendez-vous, devrait être régi par des rapports uniquement marchands, alors que la logique même du marché exclut un nombre croissant de personnes et que menace la formation de ghettos sociaux. Non, les lois du marché ne résorberont pas non plus les inégalités, elles les accentueront.

La démission de l'Etat, conjuguée à l'approfondissement de la crise, fragilise des pans entiers de la population. Comment accepter que la politique sociale se limite à cette assistance minimale aux plus démunis que dénonce si justement Mme de Gaulle-Antohnioz lorsqu'elle affirme la nécessité d'intégrer le débat sur l'exclusion à la lutte pour le respect des droits fondamentaux pour ceux qui en sont encore privés ? Il faut rompre avec cette politique régressive et ouvrir, avec les citoyens, avec les forces vives de la nation, une vraie alternative.

Certains à droite avancent la nécessité d'engager une politique monétaire moins restrictive, mais cela exigerait une explication franche avec l'Allemagne. La monnaie unique, affirmez-vous, messieurs les ministres, avec votre majorité, serait alors un moyen de corriger la sous-évaluation de la monnaie américaine. Mais relancer l'investissement et les exportations dans un contexte monétaire que l'on espère plus favorable nécessite de poursuivre les privatisations et la déréglementation, autant de reculs auxquels nous sommes opposés.

D'aucuns sur ces bancs avancent l'idée d'une relance salariale en faisant silence sur les contraintes que la croissance financière fait peser sur l'économie et la société, et continuent à défendre la nécessité de la baisse des charges sociales et leur fiscalisation. Ce serait s'enfermer dans la même impasse régressive.

Il n'y aurait pour la France qu'à avaler la pilule amère de la monnaie unique, c'est-à-dire la construction d'une Europe totalement livrée au marché financier et donc étrangère à l'exigence d'un objectif social. Cette marche forcée, cette accélération des mécanismes de passage à la monnaie unique est une véritable agression. Le pays manifeste partout son mécontentement, son exaspération devant le cataclysme social que vous mettez froidement en œuvre. L'élection de Gardanne l'a montré dimanche. La fonction publique le montrera jeudi.

Prenez conscience du poids des réalités et de la force de l'opinion. Une politique réellement différente est pourtant envisageable : relancer l'activité pour l'emploi ; lutter contre les gâchis financiers en pénalisant la spéculation qui alimente des taux d'intérêt réels élevés ; favoriser une logique de coopération en rupture avec la guerre économique, à l'échelle nationale et européenne ; modifier en conséquence profondément les engagements et les choix européens de la France ; favoriser l'intervention citoyenne dans l'entreprise par l'octroi de droits et pouvoirs nouveaux ; donner aux collectivités locales les moyens de leur rôle essentiel dans la cohésion sociale. Ce sont les conditions d'une dynamique de changement qui doit aussi s'inscrire dans d'autres choix budgétaires.

De vraies propositions alternatives, fondées sur la mise en œuvre de perspectives d'un autre avenir sont non seulement imaginables mais possibles, pour notre pays et dans une Europe qui s'emploierait au progrès social et humain, à l'avancée de civilisation.

Tout au long de la discussion budgétaire, messieurs les ministres, nous n'aurons de cesse de les mettre en avant. Ce sont elles qui répondent le mieux, pensons-nous, aux aspirations des Français et à l'urgence de leurs attentes. *(Applaudissements sur les bancs du groupe communiste et du groupe socialiste.)*

**M. le président.** La parole est à M. Didier Migaud, dernier orateur inscrit.

**M. Didier Migaud.** Monsieur le président, vous présidez une séance quasi historique. Je savais déjà que le Gouvernement était minoritaire dans l'opinion publique, mais je constate maintenant que la majorité le devient aussi dans cet hémicycle !

**Plusieurs députés du groupe du Rassemblement pour la République.** Il y a la qualité !

**M. Didier Migaud.** Il y a deux semaines, le Premier ministre a tenté de nous expliquer que nous étions sur la bonne voie. S'il est parvenu à convaincre la majorité parlementaire, à laquelle il a imposé un devoir de solidarité, manifestement il n'a pas réussi dans l'opinion publique.

Hier, messieurs les ministres, vous aviez la mission impossible d'expliquer les vertus et qualités du projet de budget pour 1997, sa capacité à répondre aux préoccupations des Français et à servir notre pays. Malgré votre application, j'ai le regret de vous dire que vous ne nous avez pas convaincus des bienfaits de votre politique et du caractère positif pour les Français des mesures que vous proposez.

Je dois humblement reconnaître que la tâche qui consiste à dénoncer les méfaits de votre politique est plus aisée. En effet, la plupart des indicateurs économiques en France sont aujourd'hui au rouge vif.

Le rebond de l'activité annoncé depuis plus d'un an commence à se concrétiser dans le monde. Il est réel aux Etats-Unis et au Japon. L'Europe reste malheureusement à l'écart de cette reprise de la croissance mondiale et la France plus que tout autre pays encore. Permettez-nous d'affirmer que votre politique y est pour quelque chose. L'OFCE a d'ailleurs estimé à 1,3 point la croissance perdue du fait, en 1996, des mesures gouvernementales. Avec vous, la France vient de battre un record absolu en matière de taux de chômage, dépassant celui de l'Italie, pays de référence, pourtant, qui semble intéresser le Président de la République, et dépassant de près de deux points le taux moyen de l'Union européenne. Notre pays détient également le record en matière de prélèvements obligatoires, avec un taux de 45,6 % du PIB.

A part cela, tout va bien ! Nous serions sur la bonne voie ? De qui se moque-t-on ? Non, M. Juppé, en répondant aux Français, comme James à sa maîtresse, Mme la marquise, dans la chanson célèbre, ne les fait pas rire du tout.

Vous nous expliquez aujourd'hui que nos maux résultent d'une dépense publique trop importante et d'un excès d'imposition. Le problème est que, à votre arrivée en 1995, vous avez vous-même augmenté la dépense publique et les prélèvements obligatoires. Ce qui frappe, à entendre le Président de la République et le Premier ministre, c'est leur aptitude à se contredire dans le temps et dans les actes, avec toujours la même conviction et la même bonne foi apparentes.

Si la France, messieurs les ministres, est parmi les pays les plus riches, les Français, en plus grand nombre, connaissent des difficultés elles-mêmes croissantes. Votre projet de budget peut-il représenter l'espoir, pour eux, que leur situation s'améliore ? A vous entendre, oui, bien sûr, en raison notamment de la réforme fiscale que vous engagez. Non, selon nous, et je vais essayer de vous le démontrer.

Lors du débat d'orientation budgétaire de l'an dernier, vous avez déclaré que « l'ère des budgets virtuels » était terminée. Aujourd'hui, vous mettez surtout en avant des dépenses en réduction et un allègement de la fiscalité de 25 milliards de francs. A regarder les choses d'un peu plus près, on s'aperçoit que cet avenir immédiat que vous décrivez est en très grande partie virtuel, ou plus exactement illusoire. Après nous avoir dit que la priorité des priorités était la réduction des déficits, le déficit que vous nous proposez pour 1997 est sensiblement le même que pour 1996 : 283 contre 288 milliards. Je veux dire notre scepticisme par rapport à cet objectif quand on sait qu'il repose sur des hypothèses qui apparaissent bien favorables dans la conjoncture actuelle.

La croissance devrait, selon vous, atteindre 2,3 % l'an prochain ; elle serait créatrice d'emplois et accompagnée d'une augmentation significative des salaires. Tout cela paraît bien optimiste au regard des prévisions les plus récentes. Mais c'est vrai qu'avec de tels chiffres la maîtrise des déficits publics devient plus aisée.

Les éléments que nous avons, tant sur la réalité du déficit du budget de l'Etat que de celui de la sécurité sociale cette année, prouvent que nous sommes loin des objectifs que vous annoncez. De même, ce niveau de déficit ne peut être atteint qu'avec de nouvelles débudgétisations qui, au passage, vous permettent d'annoncer des dépenses plus maîtrisées qu'elles ne le sont en réalité et l'aide de recettes exceptionnelles : 37,5 milliards de francs de France Télécom, 21,5 milliards de la Caisse des dépôts et consignations, 3 milliards de EDF.

Vous ne pouvez ignorer, messieurs les ministres, que l'essentiel de ces recettes n'est pas reconductible en 1998. L'opération « France Télécom » n'est qu'un habile artifice. Mais que diriez-vous, monsieur le ministre de l'économie et des finances, d'une entreprise qui se conduirait comme l'Etat ? Je pense que, en bon expert-comptable, vous hésiteriez à certifier ses comptes et vous auriez raison.

L'insincérité de votre projet de loi de finances se traduit également dans la réduction de l'impôt que vous affichez. Vous annoncez 25 milliards de francs de diminution de l'impôt. En fait, cette réduction ne sera que de 12 milliards si on prend en compte les augmentations parallèles qui touchent les produits de la consommation et la CSG.

Cette somme de 12 milliards est à rapprocher des 200 milliards de prélèvements supplémentaires sur les particuliers depuis avril 1993, dont 110 milliards relèvent de votre responsabilité propre dans le Gouvernement de M. Juppé.

Une lecture attentive de vos propres documents prouve d'ailleurs l'illusion de cette baisse, puisqu'ils prévoient que le niveau des prélèvements obligatoires l'année prochaine sera sensiblement le même que celui de cette année : 45,5 contre 45,6, le record absolu que vous avez établi, celui battant même atteint par le Gouvernement de M. Balladur.

Le choix de porter la baisse sur l'impôt sur le revenu explique que le niveau des prélèvements obligatoires restera quasi stable. En effet, le poids de cet impôt dans l'ensemble des prélèvements est faible. L'impôt sur le revenu et les profits représente 17,5 % du total des prélèvements en France, contre 30 % en Allemagne, 36 % en Italie, 37 % en Grande-Bretagne, 44 % aux Etats-Unis, 60 % au Danemark.

Avec un peu plus de 300 milliards en 1996, son produit arrive loin derrière la TVA. Votre réforme a pour but essentiellement d'alléger l'impôt des plus aisés et un objectif politique clair, même s'il nous paraît difficile à atteindre, celui de tenter de vous rendre plus populaire.

Mais l'incrédulité et le scepticisme de beaucoup de Français, comme d'ailleurs d'élus de votre majorité, prévalent.

Le débat est un débat de fond. Au départ, il faut se poser la question : à quoi sert l'impôt ? A financer les charges communes. A la différence des services marchands que chacun paie pour autant qu'il les consomme, les services assurés par l'Etat sont des services collectifs qui bénéficient directement ou indirectement à tous. Chacun doit donc y contribuer en fonction de ses capacités.

Tous les systèmes fiscaux modernes font une place majeure aux prélèvements proportionnels – chacun contribue en proportion de ses revenus et de sa consommation – complétés par un impôt progressif, le taux de prélèvement augmentant avec le revenu afin de demander une contribution plus forte aux plus aisés. Tout le problème est de savoir quelle doit être la part respective de l'un et de l'autre.

« Trop d'impôt tue l'impôt ». L'idée n'est pas nouvelle et a été popularisée, bien avant l'actuel Président de la République, par l'économiste américain Arthur Laffer. Selon ce dernier, les taux de prélèvements trop élevés provoquent une démotivation des entrepreneurs et des cadres et donc une réduction de la croissance, qui entraîne en retour une diminution des recettes fiscales. En fait, cette idée n'a jamais été prouvée par quelque étude que ce soit. Trop souvent elle est mise en avant pour justifier une diminution de la contribution des plus aisés aux charges communes. J'observerai que, à une certaine époque, les taux d'imposition marginaux atteignaient près de 90 % aux Etats-Unis sans que l'efficacité de l'économie américaine en ait été amoindrie.

Notre système fiscal présente tous les défauts. C'est l'un des moins progressifs de tous les grands pays industrialisés du monde...

**M. Philippe Auberger, rapporteur général.** C'est faux !

**M. Didier Migaud.** ... et c'est un des plus complexes. L'empilement des mesures visant à orienter les comportements en matière de consommation, d'investissements ou d'épargne aboutit à faire payer des montants d'impôts différents à des personnes disposant d'un même niveau de revenus, sans qu'il en résulte d'avantage évident sur le plan de la croissance et de l'emploi. Jamais les citoyens aisés échappant à l'impôt sur le revenu n'ont été si nombreux qu'aujourd'hui ! Ajoutons que l'impôt sur le revenu est également le seul qui tienne compte des charges de famille. Avec votre réforme, la part de cet impôt progressif se réduira encore au bénéfice surtout des plus aisés – nous aurons l'occasion de le démontrer –, et notamment des non-salariés.

Prenons un exemple qui prouve l'injustice de cette réforme. En 1997, l'impôt d'un salarié célibataire sans enfant gagnant 84 000 francs par mois baissera cent fois

plus que l'impôt d'un salarié gagnant 5 800 francs net par mois. Très peu de gain pour celui qui n'a qu'un modeste salaire, beaucoup plus pour celui qui bénéficie de revenus bien plus confortables.

La moralisation que vous avancez ne concerne qu'un nombre réduit d'avantages, et les principales déductions ou exonérations demeurent en l'état. Certes, l'exonération progressive de l'impôt sur le revenu d'un million et demi de familles sera bien accueillie par celles qui en bénéficieront, mais elle ne compensera pas, pour elles comme pour une grande majorité de Français, les augmentations de prélèvements mises en œuvre depuis juillet 1995.

**M. Philippe Auberger, rapporteur général.** Mais c'est complètement faux !

**M. Didier Migaud.** Sans oublier le risque de voir les sommes que vous rendez aux plus aisés aller vers l'épargne, à plus forte raison lorsque vous créez un nouveau produit comme les fonds d'épargne retraite.

Il est incontestable que les prélèvements obligatoires ont atteint, en France, un niveau insupportable. Mais ce n'est pas l'impôt sur le revenu qu'il convient de baisser : c'est plutôt la TVA et les impôts indirects, qui frappent tous les consommateurs. La vraie réforme de l'impôt sur le revenu doit, pour nous, passer par un toilettage objectif pour redonner à cet impôt plus de progressivité et parvenir ainsi à un traitement fiscal plus juste des différents revenus tirés du travail et du capital.

L'autre objectif affiché de cette réforme est de rendre un peu de pouvoir d'achat. Cela me conduit à parler du peu d'efficacité – malheureusement ! – des mesures que vous proposez sur la consommation, donc l'activité, avec le risque de voir les difficultés de nos concitoyens s'aggraver. La redistribution du pouvoir d'achat sera très symbolique. L'effet que vous recherchez est avant tout psychologique : l'augmentation réelle du pouvoir d'achat représentera en effet moins de 0,2 % du PIB en 1997, à peine 2 % des recettes de l'Etat. Vingt-cinq milliards annoncés, encore moins en réalité, c'est peu au regard du montant des recettes fiscales attendues par l'Etat en 1997 : près de 1 400 milliards. C'est encore moins si on les compare au PIB, estimé à près de 8 200 milliards ! M. Balladur et M. Sarkozy doivent avoir encore en mémoire la critique vigoureuse de M. Juppé devant la diminution de 20 milliards d'impôts sur le revenu qu'ils avaient proposée en 1994...

Parallèlement, vous prenez des mesures au détriment des ménages les plus modestes, ce qui ne pourra que peser sur leur consommation. Je pense à l'obligation alimentaire pour le bénéfice du RMI, à la suppression de l'abattement pour les enfants au collège, à la baisse de 500 francs de la majoration de l'allocation de rentrée scolaire et à sa suppression possible en 1997, puisqu'elle ne figure dans aucun des deux projets de lois, ni dans le projet de loi de finances ni dans celui de financement de la sécurité sociale. Peut-être aurez-vous l'occasion de nous annoncer que vous avez l'intention de la rétablir !

Cette décision illustre bien aujourd'hui la conduite de votre Gouvernement. Vous réduisez l'une des rares prestations familiales soumise à une très stricte condition de ressources, mais vous vous gardez bien de toucher à l'allocation de gardes d'enfants à domicile ou à la déduction fiscale pour emplois familiaux, qui profitent scandaleusement aux ménages aisés et dont le coût pour le budget de l'Etat est élevé : plus de 6 milliards. J'ajouterai encore l'imposition des congés de maternité, la remise en cause de la réduction d'impôt pour l'assurance vie, autant de choix qui montrent que, en matière fiscale, vous préférez

pénaliser les revenus modestes et moyens. Citons enfin la diminution de l'allocation versée aux chômeurs. Bel exemple de solidarité que celui qui consiste à financer de timides mesures en faveur des exclus en prélevant les chômeurs en fin de droits !

La conscience peu tranquille après une telle mesure, vous avez cru devoir sortir de votre chapeau, au dernier moment, une mesure concernant les plans d'épargne populaire, en la présentant comme une mesure sociale en faveur des ménages modestes. De quoi s'agit-il en fait ? D'autoriser le versement après sept ans au lieu de dix de la prime d'Etat sur les plans d'épargne populaire, soit 1 500 francs maximum. Or, non seulement cette mesure ne coûte rien à l'Etat puisqu'elle a été provisionnée par les gouvernements successifs depuis 1990, mais en plus elle lui permettra de faire l'économie des primes à verser pendant les trois ans qui suivent, soit au moins sept milliards de francs, en 1997 ! En réalité, c'est de l'argent en moins pour les bénéficiaires des PEP. Eh oui, monsieur le ministre, si Georges Braque disait : « La vérité existe, on n'invente que le mensonge », il semble que vous préféreriez la formule d'Eugène Labiche : « Il y a des circonstances où le mensonge est le plus saint des devoirs »...

**M. Jean-Pierre Thomas.** Vous en connaissez un rayon !

**M. Didier Migaud.** La France souffre d'une insuffisance de la demande. Le chômage freine l'évolution des rémunérations que ponctionnent en outre des prélèvements accrus. La faiblesse de l'investissement ne provient ni du bas niveau des marges des entreprises ni de leur situation financière. Les entreprises se sont largement désendettées et leur taux d'autofinancement est supérieur à 100 % ; leur problème est davantage celui de carnets de commandes insuffisants. Or le budget pour 1997 ne permettra pas aux Français de les remplir. Du reste, vous-même ne semblez pas croire à votre politique et aux effets de vos réductions d'impôt, puisque vous ne prévoyez pas de reprise de la consommation en 1997 !

Parallèlement, ce projet de budget risque d'avoir des effets néfastes qui peuvent plus gravement encore hypothéquer l'avenir. Oui, il faut faire la chasse aux gaspillages ; oui, il faut supprimer les dépenses somptuaires et surdimensionnées. Je pourrais en citer quelques exemples, surtout dans l'agglomération grenobloise avec la fameuse autoroute Ambérieu-Grenoble-Sisteron qui va battre tous les records de dépenses !

**M. Philippe Auberger, rapporteur général.** Et le tramway, et le musée de Grenoble, cela ne coûte pas cher ?

**M. Didier Migaud.** Oui, il faut mieux maîtriser la dépense publique. Mais considérer comme vous que cette dernière asphyxie l'économie et est un obstacle à l'initiative privée est excessif et dangereux.

La diminution de certaines prestations, la réduction des dépenses d'investissement au titre du logement – nous en ferons un point de fixation au cours de cette discussion –, de l'équipement, de l'aménagement du territoire, de la recherche, ne seront pas sans conséquences graves sur l'activité et sur l'emploi. Vous réduisez tous les budgets ou presque, sans discernement et avec une vision purement comptable. Les rares dépenses qui augmentent sont celles – cela apparaît légitime – qui concernent le chapitre de l'emploi. Mais ces augmentations s'expliquent surtout par les allègements accrus des charges sociales au profit des entreprises – de plus en plus de personnes doutent de l'intérêt de ces allègements pour l'emploi.

Avec le budget que vous nous proposez, ce sera demain moins d'argent dans les lycées, les commissariats, les hôpitaux. Et pourtant, je le lis dans vos propres docu-

ments, le déficit de fonctionnement de l'Etat va malgré tout se creuser. En d'autres termes, l'Etat devra emprunter davantage pour couvrir ses dépenses courantes alors que les dépenses d'investissement seront sacrifiées puisqu'elles diminueront de 15 % par rapport à l'an dernier. Vous faites trop systématiquement le choix de réduire la part des dépenses d'investissement, c'est-à-dire celles qui contribuent à préparer l'avenir de notre pays et qui ont un effet direct sur l'activité et sur l'emploi. Une fois de plus, vous agissez à contre-courant, comme dans le domaine du financement de la sécurité sociale, et vous prenez le risque d'aggraver encore la situation d'un emploi déjà très pénalisé par ailleurs.

Vous justifiez vos insuffisances par le caractère mondial de la crise. Pourtant, je l'ai dit, beaucoup de pays industrialisés s'en sortent mieux que nous. Vous les justifiez encore par l'héritage, celui de M. Balladur et surtout le nôtre, bien sûr ! M. Péricard s'est distingué récemment encore sur ce sujet, le Premier ministre également. Mais nous ne sommes plus en avril 1993. De temps en temps, je me demande si vous avez pris conscience que c'est vous qui gouvernez !

L'accumulation des mauvais résultats d'aujourd'hui est la conséquence même de votre politique. Le débat des prochaines élections législatives portera sur votre propre bilan, celui de vos cinq années de gouvernement pendant lesquelles la situation se sera aggravée. Cela vaut pour le déficit de l'Etat : 675 milliards pour la période 1988-1992, 1 550 sur la période 1993-1997, alors même que vous avez prélevé 200 milliards supplémentaires sur les Français et bénéficié de 140 milliards de francs de recettes de privatisations. Cela vaut aussi pour le déficit du régime général de la sécurité sociale : 110 milliards jusqu'au 31 décembre 1993. D'ici à la fin de l'année prochaine, le déficit supplémentaire sera de 170 milliards de francs cumulés. La dette publique quant à elle était de 2 112 milliards à la fin de 1992. Elle sera, à la fin de 1997, de 3 799 milliards, soit 1 687 milliards de plus en cinq ans. Bravo, messieurs les ministres !

La Cour des comptes, que de temps en temps vous plaisez à citer, observe que, après une progression de la dette publique très favorable dans la période 1992-1995, l'accroissement du seul exercice 1995 apparaît considérable. Ce sont les termes mêmes de la Cour des comptes.

Le chômage sévit aussi plus fortement aujourd'hui qu'hier. Quelque référence que l'on prenne, la France connaît depuis votre arrivée un plus grand nombre de chômeurs, 156 000 ou 217 000 selon que l'on prend les anciennes ou les nouvelles références. Les impôts n'ont jamais été aussi élevés – mais c'est vous qui les avez portés aussi haut – et votre réforme ne suffira pas à les remettre au niveau de 1992.

A ce sujet, je veux dire un mot sur le mauvais procès que vous nous faites d'avoir baissé fortement la fiscalité sur le capital et sur le patrimoine. Je rappellerai qu'outre l'impôt sur les grandes fortunes, nous avons pris des mesures pour augmenter les droits sur les grosses successions tout en les allégeant sur les petites, pour augmenter les impôts sur les bons anonymes, sur les plus-values immobilières réalisées sur les résidences secondaires, sur celles aussi à court terme des entreprises.

Depuis trois ans, vous multipliez vous-mêmes les mesures d'allègement de la fiscalité du capital et du patrimoine. Cela explique d'ailleurs qu'en 1995 les revenus du capital aient progressé plus vite que ceux du travail – et c'est bien vous qui êtes au Gouvernement !

Certes, avant vous, nous n'avons pas tout réussi. Notre principal échec fut dans la lutte contre le chômage où nous n'avons pas obtenu de résultats suffisants. Ayons l'honnêteté de reconnaître qu'aucun gouvernement n'a encore vraiment fait de la lutte contre le chômage et donc de l'emploi une vraie priorité. Nous avons été sanctionnés durement en 1993. Nous nous efforçons de tirer les leçons de vos échecs d'aujourd'hui en n'oubliant pas les nôtres d'hier.

Une autre politique est possible, y compris par rapport à l'Europe. Nous entendons dans les prochaines semaines le démontrer. En attendant, les Français subissent votre politique. Chaque dimanche, ils vous disent le mal qu'ils en pensent. Nous en dénoncerons les graves conséquences et les injustices tout au long de cette discussion budgétaire. Votre projet de loi de finances pour 1997 tourne le dos à la justice et à l'efficacité sociale et économique. Nous ferons le maximum pour nous y opposer. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et du groupe communiste.*)

**M. Philippe Auberger, rapporteur général.** C'est une déclaration de guerre !

**M. le président.** La discussion générale est close.

La parole est à M. le ministre de l'économie et des finances.

**M. Jean Arthuis, ministre de l'économie et des finances.** Monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, nous voici au terme de la discussion générale du projet de loi de finances pour 1997. Je veux d'emblée remercier tous ceux, les plus nombreux, qui ont apporté un soutien global à notre projet de budget.

**M. Jean-Pierre Brard.** Sauf M. Weber !

**M. le ministre de l'économie et des finances.** Je suis heureux que notre triple préoccupation de réduire tout à la fois le déficit public, les dépenses publiques et l'impôt reçoive un accueil aussi favorable.

**M. Augustin Bonrepaux.** C'est la quadrature du cercle !

**M. le ministre de l'économie et des finances.** Je remercie bien sûr votre rapporteur général, M. Philippe Auberger. Il a su analyser ce projet de loi de finances. Il a bien constaté qu'il est dans la droite ligne du débat que nous avons eu ensemble, ici même, sur l'orientation budgétaire.

**M. Jean-Pierre Brard.** A droite, certes !

**M. le ministre de l'économie et des finances.** L'examen des articles nous donnera l'occasion de revenir sur les points dont, avec la commission des finances, vous souhaitez discuter à travers vos amendements.

(*M. Loïc Bouvard remplace M. Philippe Séguin au fauteuil de la présidence.*)

#### PRÉSIDENCE DE M. LOÏC BOUVARD, vice-président

**M. le ministre de l'économie et des finances.** M. Méhaignerie a bien voulu lui aussi reconnaître que ce budget était un bon budget, que l'orientation générale était satisfaisante et qu'il fallait de la pédagogie. C'est un moment essentiel que la discussion du projet devant l'Assemblée nationale, puis au Sénat, le moment où le

débat doit prendre toute sa dimension et où nos compatriotes doivent comprendre ce qui nous anime et trouver dans ce projet les éléments d'une confiance renforcée.

**M. Jean-Pierre Brard.** Ils ont déjà compris !

**M. le ministre de l'économie et des finances.** Bien sûr, il y a des thèmes d'adhésion sans réserve, d'autres qui suscitent des interrogations et d'autres enfin qui appellent une réflexion. Nous allons naturellement en discuter ; vous ne pouvez douter de la volonté de dialogue constante du Gouvernement. Je l'ai dit hier au moment où s'ouvrait la discussion : c'est un rôle capital que celui que joue le Parlement, tout spécialement en matière budgétaire.

Jean-Pierre Thomas a constaté lui aussi que ce projet de loi de finances était bien le prolongement du débat d'orientation budgétaire et qu'il avait donné lieu entre le Gouvernement et le Parlement à un échange sans précédent.

**M. Jean-Pierre Brard.** A des conciliabules surtout !

**M. Didier Migaud.** Un peu de modestie !

**M. le ministre de l'économie et des finances.** Nous avons modifié notre méthode. Sans doute est-ce grâce à cette concertation que nous avons pu, pour la première fois, contenir ainsi l'évolution de la dépense.

Evoquant les taux d'intérêt, Jean-Pierre Thomas a rappelé que les taux à court terme s'étaient considérablement allégés tout en soulignant que le plus important, pour les acteurs économiques, restent les taux à long terme. Puis-je faire remarquer que si les taux à court terme ont baissé, les taux à long terme également, et substantiellement, puisqu'ils se situent désormais au-dessous de la barre des 6 % alors qu'ils dépassaient 7,5 % il y a un an ? Les conséquences sont perceptibles pour tous ceux et celles qui souhaitent emprunter et qui n'ont accès qu'aux crédits à moyen ou long terme. Cela vaut pour les ménages, cela vaut également pour les petites et moyennes entreprises.

Bien sûr, l'investissement doit retrouver toute sa place. Confrontés à l'exigence de réduire la dépense publique, et faute d'avoir suffisamment avancé dans les réformes structurelles, nous avons dû effectivement alléger le poids des investissements. Toutefois, j'y reviendrai tout à l'heure, l'effet est moins considérable que ce que laisse à penser une lecture rapide de ce budget.

La contrainte fiscale est orientée dans la bonne direction. Nous devons tenir compte du souci de mobiliser tout ceux qui travaillent. C'est bien tout le sens, toute la finalité du projet de réforme de l'impôt sur le revenu des personnes physiques : visibilité, crédibilité, équité.

M. Thomas nous a présenté une suggestion en matière de taxe intérieure sur les produits pétroliers. M. Méhaignerie a fait la même proposition, regrettant que le Gouvernement ait dû augmenter de 7 centimes le taux appliqué au litre de supercarburant plombé et de 6 centimes les taux du supercarburant sans plomb et du gazole. L'ensemble des autres produits pétroliers, c'est-à-dire notamment les combustibles, verront leurs taux de TIPP relevés de l'inflation prévue en 1996.

Pour commencer, mesdames et messieurs les députés, essayons de mesurer ce que représente cette hausse pour un Français qui, chaque jour, parcourrait trente kilomètres pour aller de son domicile à son lieu de travail et pour quelques courses hebdomadaires, soit 11 000 kilomètres environ par an, avec une voiture consommant sept

litres aux cent kilomètres. La hausse que nous proposons représenterait 45 francs sur l'année, soit 3,80 francs par mois. Cela mérite-t-il autant d'éclat ?

**M. Jean-Pierre Brard.** C'est 0,2 % du revenu d'un RMiste !

**M. le ministre de l'économie et des finances.** Très franchement, je ne le crois pas. Certains, je l'ai entendu, sont allés jusqu'à évoquer une perte d'un mois de salaire ! Il est temps d'apaiser les inquiétudes qui auraient pu naître ça et là dans les esprits. Puis-je rappeler que cette mesure représente, y compris la TVA afférente aux carburants, une ressource budgétaire de 3 500 millions de francs ?

Ce relèvement me paraît justifié à plusieurs égards.

D'abord, le niveau de la hausse est l'un des plus faibles pratiqué depuis des années, et je rappelle que l'impact sur le litre de supercarburant sans plomb à la pompe sera de 1,2 %. J'ai bien noté, monsieur le président de la commission, votre regret que le Gouvernement n'ait pas fait de propositions pour actualiser les bases d'imposition de la taxe d'habitation et de la taxe sur le foncier bâti. Je crois en effet qu'il serait judicieux de tenir compte de l'inflation, et nous verrons ce que nous pouvons faire à cet égard lors de la discussion des articles. Je vous invite à manifester la même compréhension en ce qui concerne la TIPP.

**M. Pierre Méhaignerie, président de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan.** Mais la hausse précédente était forte !

**M. le ministre de l'économie et des finances.** Je répète à nouveau que tenir compte de l'inflation, ce n'est pas pratiquer une hausse, et je veux qu'il n'y ait aucun doute de ce point de vue. Ce qui anime le Gouvernement, c'est le souci de diminuer le poids de l'impôt, pas seulement le poids de l'impôt sur le revenu, mais celui de tous les impôts, et l'œuvre d'assainissement des finances publiques doit, au fil des années, nous donner les moyens de diminuer tous les impôts.

Malheureusement, au rendez-vous de 1997, pour assurer l'équilibre du budget, nous avons dû prévoir cette hausse minime, inférieure au coût de la vie, mais dont le produit représente 3,5 milliards de francs de ressources. Alain Lamassoure et moi-même avons toutefois indiqué que nous étions ouverts à la discussion ; comment, du reste, pourrions-nous venir devant le Parlement dans d'autres dispositions d'esprit ?

Je sais votre attachement à l'équilibre du budget et, comme il ne nous a pas été proposé de ressources équivalentes, le Gouvernement ne pourra pas répondre à l'attente exprimée par Jean-Pierre Thomas et Pierre Méhaignerie, ce que nous regrettons profondément.

**M. Jean-Pierre Brard.** *De profundis !*

**M. le ministre de l'économie et des finances.** S'agissant de la TVA, ce n'est pas de gaieté de cœur, je le répète, que le Gouvernement et la majorité ont dû accepter, en 1995, une hausse de deux points, qui a porté le taux de 18,6 % à 20,6 %. Il s'agissait alors de préserver l'emploi dans une économie qui se mondialise, qui se globalise.

**M. Didier Migaud.** Ce n'est pas réussi !

**M. le ministre de l'économie et des finances.** Si nous voulons alléger les charges sociales, ce qui est certainement une nécessité pour la cohésion sociale et pour

l'emploi, il faut assurer le financement de la solidarité, car les consommateurs ont le choix entre des produits provenant de toutes les parties du monde, y compris de pays où le niveau des salaires est très inférieur au nôtre, où la couverture sociale est modeste et où les entreprises ne participent pas à son financement. Si nous voulons maintenir cette solidarité et préserver l'emploi, il faut imaginer un mécanisme de financement de cette solidarité par un impôt sur la consommation permettant l'allègement des charges sociales ; c'est ce qui a été fait en 1995.

Bien sûr, nous souhaitons pouvoir faire diminuer la TVA, comme tous les autres impôts, mais je crois qu'il serait imprudent de préciser à quel moment interviendra la baisse. Annonce-t-on plusieurs mois à l'avance une diminution de la TVA alors même qu'on souhaite maintenir le niveau de la consommation ?

Je confirme solennellement que la hausse de 1995 a été décidée à titre provisoire pour contribuer au financement de la protection sociale et pour permettre l'allègement des charges sociales.

**M. Jean-Pierre Brard.** Alors, il faut redéfinir le terme « provisoire » dans *Le Petit Robert* ! (*Sourires.*)

**M. le ministre de l'économie et des finances.** Lorsque nous retrouverons des marges et des plus-values fiscales du fait de la croissance, notre souci sera de faire baisser tous les impôts. Mais nous aurons aussi un débat afin de savoir quelle proportion devra bénéficier à un allègement de TVA et quelle autre proportion à un allègement des charges sociales, afin de préserver l'emploi et de redonner une compétitivité aux entreprises françaises, qui entendent ne pas considérer la mondialisation comme une fatalité, une régression, mais au contraire comme quelque chose qui stimule l'investissement, le développement et la création d'emplois.

**M. Jean-Pierre Brard.** Le ton y est !

**M. le ministre de l'économie et des finances.** Monsieur Thomas, il ne faut peut-être pas stigmatiser les avions ou les bateaux de plaisance *a priori*. Dans les DOM-TOM, le tourisme occupe une place prépondérante. Si des aéronefs et des bateaux sont des biens professionnels mis au service du tourisme, il n'y a pas de dévoiement de l'avantage fiscal. S'il en va autrement, les contribuables qui auront contrevenu à la loi seront redressés et sanctionnés, et nos services portent une attention toute particulière à ce problème.

Il en est des mesures fiscales comme du couteau de cuisine : ce peut être l'instrument permettant de préparer le repas familial mais ce peut être aussi l'instrument du crime. Donc, ne préjugeons pas, nous aurons un débat sur ce point.

Quant aux SOFICA, j'ai dit hier que c'était pour l'instant le seul moyen permettant la mobilisation des fonds privés et le maintien d'une création cinématographique française ; elles sont au service de l'identité culturelle nationale.

M. Chevènement a bien voulu qualifier notre budget de « chef-d'œuvre ». Il a évoqué un risque d'asphyxie, mais il lui avait sans doute échappé que nous étions précisément déjà en situation d'asphyxie du fait du niveau de la dépense publique. Vient un moment où l'excès des dépenses publiques asphyxie l'économie, et donc les possibilités de créer des emplois. C'est contre cela que nous avons voulu réagir.

Il a également évoqué les ajustements monétaires. Il est exact que la sous-appréciation du dollar par rapport aux monnaies continentales nous a privés d'éléments de croissance, et donc nous a fait perdre des emplois ; nous devons par conséquent obtenir des parités plus équitables.

Souvenez-vous de ce que disait ce secrétaire d'Etat américain au Trésor, s'adressant aux Européens : « Le dollar, c'est notre monnaie, et c'est votre problème. » Je souhaite que nous puissions dire demain que l'euro c'est notre monnaie, et que c'est le problème des Américains ou d'autres pays détenant des monnaies reconnues au plan mondial.

**M. André Fanton.** Il faudra fixer les parités !

**M. le ministre de l'économie et des finances.** Vous avez comme moi rencontré des agriculteurs et des chefs d'entreprise, monsieur Fanton. Ceux dont les produits sont en concurrence avec les produits provenant d'établissements italiens, espagnols, britanniques ou autres, sont comme inhibés, car ils redoutent des fluctuations monétaires qui, du jour au lendemain, peuvent leur faire perdre 20 ou 30 % du marché, et donc les exposent à des sinistres et à des pertes d'emplois. Les salariés de ces entreprises vivent dans l'angoisse et voudraient que l'on mette un terme à l'instabilité monétaire. Or qu'est-ce que la monnaie unique sinon le gage de la stabilité ?

A partir du moment où, sur ce marché unique, nous disposons d'une monnaie unique, nous neutralisons les fluctuations monétaires et créons les conditions de la confiance, de l'investissement et de la création d'emplois. Les entreprises françaises réalisent les deux tiers de leur commerce extérieur avec des clients ou des fournisseurs européens ; si nous nous dotons d'une monnaie unique, nous aurons l'instrument permettant la stabilité des échanges au plan monétaire.

Lorsque nous aurons une monnaie européenne qui créera les conditions de la stabilité, et donc d'une concurrence assainie, je crois que les relations entre le dollar et la monnaie européenne se poseront dans des termes différents.

J'étais, le 28 septembre, à Washington pour la réunion semestrielle des ministres des finances du G7. Pour la première fois, notre collègue américain nous a dit : « Mais, à propos, comment cela va-t-il se passer entre le dollar et l'euro ? » Jusque-là, on manifestait un certain scepticisme ; aujourd'hui nous sommes pris au sérieux.

Il y a trois semaines, Edouard Landrain pourrait en témoigner, j'ai inauguré une usine japonaise dans le département de Loire-Atlantique. Les Japonais ont considéré que, puisque leur marché devenait européen, il fallait produire dans un pays dont la monnaie est européenne.

Oserai-je dire que la monnaie, lorsqu'elle est reconnue au plan international, devient un instrument de relocalisation ? Si vous libellez vos prix dans une monnaie qui n'est pas celle de votre pays, vous êtes tenté de libeller vos salaires, vos charges sociales et vos coûts de production dans la même monnaie. J'y insiste : je crois qu'une monnaie reconnue est une monnaie permettant la relocalisation de l'activité économique et de l'emploi.

C'est là une tâche délicate mais nous avons progressé considérablement en peu de temps. Souvenez-vous du scepticisme manifesté il y a un an à l'égard de la monnaie unique. Nous avons eu les conseils de Valence, de Madrid – conseil déterminant –, puis ceux de Vérone et de Florence, et enfin, il y a un mois, celui de Dublin ; les progrès sont sensibles.

Il y a un an, la France était seule à suggérer l'institution d'un système monétaire européen *bis* pour prévenir les risques de fluctuations monétaires au lendemain du passage à la monnaie unique, car il y aura des Etats ayant la monnaie unique et d'autres qui n'en seront pas encore dotés. La France a obtenu à Dublin la création de ce système monétaire *bis* dont tout le monde doutait il y a un an.

Reste un problème : le pouvoir économique. Au 1<sup>er</sup> janvier 1999, la Banque centrale européenne sera constituée par les banques centrales des seuls pays ayant accès à l'euro. Il y aura donc un pouvoir monétaire centralisé. J'ai suggéré à mes collègues que l'on définisse un pacte de stabilité afin que, face au pôle monétaire, il y ait un pôle politique, et que l'équilibre institutionnel soit préservé, comme c'est le cas entre la Banque de France et le Gouvernement.

Le pacte de stabilité est une nécessité pour chacun des membres de l'Union européenne et monétaire. Lorsque vous avez la même monnaie que d'autres, vous avez intérêt à vérifier que vos partenaires sont bien imprégnés des mêmes principes, sont eux aussi convaincus de la nécessité d'équilibrer les comptes publics.

Si vous manifestez des réserves à l'égard de la perspective européenne, c'est que vous voulez préserver la souveraineté nationale. Mais, encore une fois, quelle est la réalité de la souveraineté nationale lorsqu'il y a un déficit public et un endettement public chroniques ? Les pays surendettés ont aliéné l'essentiel de leur liberté. Il n'y a de liberté et de souveraineté que dans l'équilibre des finances publiques. Il faudra cesser de parler de réduction des déficits publics : les finances publiques doivent être équilibrées. Imaginez ce que seraient nos débats si nous n'avions pas à contenir les déficits publics. Imaginez les marges de manœuvre dont nous disposerions pour aller de l'avant. Monsieur Migaud, si la gestion socialiste avait été plus prudente, mais vous nous avez éclairés cet après-midi sur vos références,...

**M. Didier Migaud.** N'en rajoutez pas !

**M. le ministre de l'économie et des finances.** Je n'ai rien dit !

Nous devons nous donner les moyens d'avoir un gouvernement économique afin qu'il y ait un équilibre entre la Banque centrale européenne et le pouvoir politique. J'ai présenté cette demande lors du conseil de Dublin et j'ai bon espoir d'être rejoint par mes collègues ministres des finances de la Communauté européenne.

Voilà dans quelle direction nous avançons, et plusieurs orateurs sont intervenus sur ce point, en particulier M. Fanton, M. Weber et M. Bouvard.

M. Chevènement a émis l'idée que les choses auraient pu se passer autrement au moment de la réunification de l'Allemagne. Mais il était au Gouvernement à l'époque ! Ne pleurons pas sur le lait répandu ! C'est le passé !

Aujourd'hui, nous sommes engagés dans la marche vers la monnaie unique. Mais la monnaie en tant que telle n'est pas un objectif.

**M. André Fanton.** C'est vrai !

**M. le ministre de l'économie et des finances.** Ce qui nous préoccupe, c'est l'emploi, la croissance. Nous considérons que la monnaie est une nécessité en ce qu'elle est l'instrument de la croissance et de l'emploi, en ce qu'elle contribue à la stabilité. La monnaie en tant que telle n'est pas un projet politique, c'est un instrument ; je voudrais que cela soit clair et qu'on ne nous fasse pas des procès d'intention.

C'est pourtant ce que M. Chevènement a fait en ce qui concerne la présentation du projet de budget, tout comme M. Zuccarelli et M. Bonrepaux. Pour M. Chevènement, le budget est trop strict, nous nous égarons et la rigueur est trop grande. Mais il lit la *Frankfurter Allgemeine Zeitung*, et il découvre que le Gouvernement manifeste au contraire un laisser-aller.

Pour France Télécom, on ne peut quand même pas nous reprocher d'avoir cherché à diminuer le déficit prévisionnel pour 1997. Alain Lamassoure et moi avons estimé que la soule de 37,5 milliards de francs devait être placée dans un fonds séparé. Elle n'apparaît pas dans le projet de loi de finances qui vous est soumis alors que nous aurions pu réduire le déficit de 283 milliards à 245 milliards de francs. Au fil des ans, le produit des placements permettra à l'Etat, qui sera en quelque sorte la caisse d'assurance des salariés de France Télécom ayant le statut d'agent public ...

**M. Jean-Pierre Brard.** C'est touchant !

**M. le ministre de l'économie et des finances.** Je vous sais sensible, monsieur Brard.

... de faire face au déséquilibre entre les cotisations de retraite qui seront versées par France Télécom et les pensions qui devront être versées par l'Etat à ceux des anciens collaborateurs ayant le statut d'agent public. Cela est parfaitement clair, et je n'accepte pas qu'on nous fasse ce bien mauvais procès, comme M. Migaud il y a un instant.

Quant à la présentation de nos besoins de financement, elle est faite dans le respect des normes. Nos pratiques sont visées par Eurostat, qui est un organisme officiel,...

**M. Jean-Pierre Brard.** Et indépendant !

**M. le ministre de l'économie et des finances.** ... et je n'accepte pas que, là encore on nous fasse un procès. Nous soumettons les besoins de financement des administrations publiques à l'appréciation de cette institution et, que je sache, la France respecte les règles en la matière.

M. Jean-François Copé a exprimé une opinion favorable à notre projet de budget et je tiens à l'en remercier. Il l'a fait avec beaucoup de conviction et je me réjouis qu'il ait bien voulu souligner à quel point la dépense publique, telle qu'elle est orientée dans ce projet de loi de finances, est utile pour l'emploi, le logement et l'éducation. L'Etat doit en effet dépenser moins et dépenser mieux.

Oui, ce projet de budget est au service du projet dont est porteur M. le Président de la République pour renforcer la cohésion sociale et faire en sorte que la mondialisation, la globalisation de l'économie, soit bien une chance pour tous, pour tous les pays, y compris les pays en voie de développement, mais surtout une chance pour chacun de nos compatriotes.

M. Tardito, reprenant des propos de M. Colliard et de M. Brard, nous a suggéré une méthode assez séduisante en soi : le désendettement par souscription d'emprunts.

**M. Jean Tardito.** Cela s'est déjà fait.

**M. le ministre de l'économie et des finances.** Je veux bien mettre à l'étude cette proposition mais, très franchement, elle s'inspire du sapeur Camember et je doute que nous puissions assainir les finances publiques de la France en recourant à de telles pratiques.

**M. Jean Tardito.** Il ne faut pas caricaturer, il y avait d'autres choses dans ce que j'ai proposé !

**M. le ministre de l'économie et des finances.** Monsieur Tardito, l'extension de la CSG au produit de placements qui étaient exonérés jusqu'à présent soumettra les revenus de capitaux placés dans le cadre de l'assurance-vie au versement de la CSG ; vous ne pourrez donc pas dire que l'assurance-vie échappe à l'impôt sur le revenu. Je sais bien que la CSG n'est pas un impôt sur le revenu mais, si l'on prend un peu de recul par rapport au dispositif, ne sommes-nous pas en présence d'un mode d'imposition sur le revenu qui comporte un élément proportionnel, la CSG, et un élément progressif, l'impôt sur le revenu des personnes physiques ? C'est dans cet esprit que nous vous soumettons le projet de réforme.

Il doit être bien clair que nous allégeons, par cette réforme de l'impôt sur le revenu, l'impôt versé par ceux qui travaillent, pas les salariés, ...

**M. Augustin Bonrepaux.** Pas du tout !

**M. le ministre de l'économie et des finances.** ... qui ont été très lourdement chargés entre 1981 et 1993, puisque les retenues sur salaires sont alors passées d'un peu moins de 12 % à un peu plus de 19 %.

**M. Augustin Bonrepaux.** Et ils ne s'en sont pas rendu compte ?

**M. le ministre de l'économie et des finances.** Je ne suis pas sûr qu'ils ne s'en soient pas rendu compte !

**M. Augustin Bonrepaux.** Vous allez procéder à un allègement ?

**M. le ministre de l'économie et des finances.** Oui, nous allons alléger l'impôt à la charge de ceux qui travaillent, des salariés, de tous les salariés, en particulier des familles et des familles nombreuses.

Monsieur Tardito, en ce qui concerne le pacte de stabilité, je vous rappelle qu'à structure constante, les crédits progressent de 1,3 % et, si l'on révisé les données de 1996 pour tenir compte des données légales, la progression est de 1,53 % ; l'engagement est donc tenu.

M. Migaud nous a fait un peu rituel, à propos de la présentation du budget. Nous n'avons pas cherché à embellir puisque nous passons de 288 milliards de francs de déficit en 1996 à 283 milliards de francs en 1997. Le budget est donc sincère.

Quant à l'impôt sur le revenu, je viens de souligner qu'il aurait désormais deux parties : un volet proportionnel et un volet progressif.

Je voudrais rapidement répondre aux autres intervenants qui se sont succédé à la tribune.

En ce qui concerne l'abaissement de 16 000 à 13 000 francs de la cotisation d'impôt sur le revenu permettant un plafonnement de taxe d'habitation, je souhaite apporter des précisions à M. Jegou, qui est intervenu sur ce thème hier après-midi.

M. Jegou s'est interrogé sur la possibilité d'aménager le dispositif adopté l'an dernier pour assurer le mécanisme de plafonnement de la taxe d'habitation en fonction du revenu. Cette mesure, débattue il y a un an dans le cadre de la loi de finances, produit cette année ses effets. Dois-je rappeler qu'elle avait été issue d'une concertation très étroite entre la commission des finances de l'Assemblée nationale et le Gouvernement ? La préoccupation était légitime car il faut mieux responsabiliser les gestionnaires des collectivités territoriales et les contribuables.

**M. Jean-Pierre Brard.** On peut dire cela quand on ne connaît pas des fins de mois difficiles !

**M. le ministre de l'économie et des finances.** Il arrive un moment où, du fait des plafonnements et des allègements, toute augmentation de l'impôt local est mise à la charge du budget de l'Etat.

Se trouvent ici visés des couples dont le revenu peut atteindre un peu plus de 200 000 francs par an.

**M. Jean-Pierre Brard.** Ce n'est pas vrai !

**M. le ministre de l'économie et des finances.** L'Assemblée doit être rassurée : le projet de loi de finances maintient les dégrèvements existants et organise leur compatibilité avec la réforme de l'impôt sur le revenu. Ce n'est pas le fait d'être imposé ou de ne pas être imposé qui entraîne un certain nombre d'allègements fiscaux ou d'exonérations, comme aujourd'hui : ce qui conditionnera ces allègements d'impôt ou exonérations, ce sera un niveau de revenu.

**M. Jean-Pierre Brard.** Et voilà !

**M. le ministre de l'économie et des finances.** Nous avons veillé, avec Alain Lamassoure, à ce que ce niveau corresponde aux bases actuelles.

**M. Jean-Pierre Brard.** Très bien ! Comme cela on fera payer l'impôt aux non-imposables !

**M. le ministre de l'économie et des finances.** Au fond, ce qui est en cause, ce n'est pas la mesure de l'an dernier, mais c'est le niveau élevé de la fiscalité locale.

**M. Jean-Pierre Brard.** A qui la faute ?

**M. le ministre de l'économie et des finances.** Mieux vaut soigner le mal que se droguer.

S'agissant du secteur du logement, qui a été largement évoqué, je veux rassurer en premier lieu M. Zuccarelli, qui a qualifié d'« ahurissante » la baisse des crédits.

**M. Christian Dupuy.** Il n'a rien compris !

**M. le ministre de l'économie et des finances.** Comment peut-il dire cela, alors même que l'ensemble des volumes de programmes physiques – PLA, PALULOS, prêts à taux zéro – seront maintenus à leur niveau, déjà très élevé, de l'an dernier et que les moyens globaux en faveur du logement, y compris les comptes d'affectation spéciale, seront accrus de 1,5 % l'an prochain ?

J'ajoute que l'effort de l'Etat en faveur du logement a doublé entre 1993 et 1997,...

**M. Jean-Pierre Brard.** Et les crédits non consommés ?

**M. le ministre de l'économie et des finances.** ... soit une augmentation de 7,7 % au total, par rapport à la période 1990 - 1993. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Je trouve donc que les socialistes sont mal fondés à faire aujourd'hui un tel procès à la majorité.

**M. Philippe Auberger,** rapporteur général de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan. Exactement !

**M. le ministre de l'économie et des finances.** M. Dupuy a eu, au contraire, raison de faire mention de ce qui lui paraît essentiel à propos du budget du logement.

**M. Jean-Pierre Brard.** Passez-moi la rhubarbe, je vous passerai le sénat ! (*Sourires.*)

**M. le ministre de l'économie et des finances.** En ce qui concerne le point précis de la rénovation du parc de logements anciens, évoqué notamment par MM. Deniaud,

Mariton, Bonrepaux et les élus communistes, l'effort d'amélioration doit être considéré globalement, tant sur le parc social que sur le parc privé.

L'amélioration du parc social est poursuivie. A ce titre, il est prévu de créer 25 000 logements HLM dans l'ancien, tout en réalisant un effort particulier sur les logements destinés aux plus démunis – je pense aux PLA très sociaux –, dont le nombre doublera par rapport à 1996. Par ailleurs, les crédits nécessaires ont été inscrits pour financer 120 000 PALULOS – primes à l'amélioration des logements sociaux.

Les moyens nécessaires à la rénovation de 200 000 logements du parc privé sont là, à travers la subvention de l'ANAH et la prime à l'amélioration de l'habitat.

Je sais bien que la baisse de 250 millions des autorisations de programme de l'ANAH suscite des inquiétudes, notamment par rapport à l'évolution de la taxe additionnelle au droit de bail. Depuis 1992, cette taxe est budgétée, et non plus affectée directement à l'ANAH, mécanisme qui avait été critiqué par la Cour des comptes et auquel nous avons mis fin. Le principe d'unité du budget, qui est le propre d'une affectation des ressources publiques démocratiques, rend la comparaison sans objet.

Il faut, de plus, rappeler qu'en 1992 la réforme a été assortie d'une extension du champ d'application de la taxe et d'une simplification de son taux, accompagnant une extension du champ d'intervention de l'ANAH.

J'espère avoir, sur ce point, rassuré l'Assemblée.

Je rappelle que, toujours en faveur du logement, nous avons pris une mesure qui coûtera au budget 4,5 milliards. Cette mesure répond totalement aux craintes exprimées sur ce secteur. Elle est plus simple et plus large que les dispositifs existants. Elle ouvre droit à une réduction d'impôts de 20 p. 100 pour les contribuables qui feront effectuer des travaux de réparation et d'amélioration de leur habitation principale, dans la limite de 20 000 francs pour une personne seule et de 40 000 francs pour un couple, majorée en fonction du nombre de personnes à charge. Cette mesure, excellente, est infiniment plus simple que les quatre ou cinq dispositions qui existaient jusqu'alors.

**M. Christian Dupuy.** Il s'agit d'une très bonne mesure !

**M. le ministre de l'économie et des finances.** Je vous remercie, monsieur le député, de porter cette appréciation sur une mesure qui constituera aussi un moyen de lutter efficacement contre le travail clandestin.

J'en viens à la rigueur de notre budget comparée à celle de l'Allemagne. Ce point a été abordé par François Léotard, que je veux remercier pour son intervention très constructive et pour son soutien.

Je crois que son diagnostic est juste lorsqu'il indique que la crise de notre pays est celle de l'argent public.

Concernant l'Allemagne, il faut souligner, sans mésestimer la très réelle rigueur budgétaire du Gouvernement allemand pour le budget de 1997, que l'évolution des dépenses, en diminution de 2,5 %, a été obtenue grâce, notamment, à un transfert de charges dans le domaine des infrastructures ferroviaires et routières vers les Länder et les communes. Ce transfert n'a été que partiellement compensé par un transfert de recettes de la TIPP.

Au surplus, en Allemagne, les salaires des enseignants sont versés par les Länder et non par les autorités fédérales, ce qui explique la diminution de 2,5 % – je dis cela sans mésestimer, je le répète, la volonté du gouvernement allemand.

Nombre d'entre vous, dont MM. Mariton, Weber et Zeller, se sont inquiétés de la baisse des crédits d'équipement dans le budget de 1997...

**M. André Fanton.** Eh oui !

**M. le ministre de l'économie et des finances.** M. Fanton est également intervenu sur ce thème hier.

**M. André Fanton.** Exact !

**M. le ministre de l'économie et des finances.** Je comprends d'autant plus leur préoccupation que j'ai moi-même insisté pour que vous soit à nouveau présenté le projet de budget en distinguant fonctionnement et investissement. Or cette présentation met en évidence le caractère non satisfaisant de la situation. Elle nous fait prendre la mesure des efforts qu'il faudra poursuivre pour faire disparaître le déficit de fonctionnement et dégager les ressources nécessaires pour commencer à rembourser les emprunts antérieurs venant à échéance. Mais nous n'en sommes pas encore là !

Je souhaite toutefois relativiser cette présentation par trois observations.

En premier lieu, les deux tiers de cette baisse, soit 8,5 milliards, sont dus à des effets de structure du budget ou à des participations à des fonds internationaux qui n'affecteront pas l'équipement. Il s'agit du transfert sur un compte d'affectation spéciale des crédits des prêts à taux zéro, du financement de la recherche par des reports en provenance du budget de la défense et des économies sur les investissements extérieurs liés à de faibles besoins de reconstitution des capitaux du fonds européen de développement ou de l'Agence internationale de développement.

En deuxième lieu, 2 milliards de baisse s'expliquent par le choix qui a été fait par le Gouvernement de financer certaines entreprises publiques à l'aide de dotations en capital afin de renforcer leur structure de bilan.

En troisième lieu, la baisse effective résiduelle des crédits d'investissement n'atteint pas en réalité 4 % - 3 milliards - et elle est principalement liée à l'étalement sur une année des lois de programmation des contrats de plan. J'ai demandé à mes services de prendre toutes dispositions qui permettront aux collectivités locales concernées qui le souhaiteraient d'atténuer autant que possible les effets de cet étalement. Autrement dit, si une région nous faisait savoir qu'elle est prête à investir alors même que l'Etat n'apporterait pas immédiatement sa contribution, elle serait autorisée à préfinancer et à engager sans retard les travaux publics souhaités.

Les économies du projet de loi de finances pour 1997 ne se sont pas concentrées sur l'investissement. Quant au fonctionnement courant, nous avons entamé, depuis le projet de loi de finances pour 1996, une inflexion considérable : sur deux ans, nous aurons réduit de 9 % les crédits de fonctionnement, c'est-à-dire à ce qu'on appelle le train de vie de l'Etat.

S'agissant des effectifs, le mouvement de réduction est relancé. Les effectifs n'avaient pas été réduits depuis dix ans. Nous verrons au fil des années, sans brutalité, comment nous pouvons le conduire.

Il s'agit de protéger la fonction publique. Demain, une expression d'attente, d'impatience ou d'incompréhension s'exprimera. Mais le déficit public n'est-il pas la principale menace pour la fonction publique ? Quel collaborateur salarié pourrait s'accommoder du fait de savoir que son employeur doit emprunter pour assurer le financement d'une partie des salaires et des charges sociales ? Ce

qui nous anime précisément, c'est le souci de placer la fonction publique dans une situation de stabilité et de sécurité.

**M. Jean-Pierre Brard.** Vous gaspillez les finances publiques !

**M. le ministre de l'économie et des finances.** Il faudra certainement, comme l'a dit M. Méhaignerie, persévérer dans la pédagogie.

Nous devons également mieux organiser l'Etat et, pour ce faire, engager des réformes structurelles, notamment sur le terrain.

Je dirai à M. Zeller, qui a abordé le sujet, que les suppressions d'emplois portent avant tout sur les administrations centrales, notre objectif à court terme étant d'en réduire les effectifs de 10 %.

**M. Philippe Mathot.** Très bien !

**M. le ministre de l'économie et des finances.** Autrement dit, ce qui prime, c'est le terrain.

M. Mariton, à propos des réseaux du Trésor, nous a suggéré une méthode pour maintenir une présence locale. En la matière, il n'y a pas de dogme. Je suis prêt, comme M. Lamassoure, à étudier avec lui et nos services l'application d'une telle méthode dans la Drôme.

Cela dit, il faut tenir compte des déplacements de population vers des zones urbaines. Il ne saurait être question de sous-administrer les zones où se concentrent des populations chaque jour plus nombreuses. Il faut trouver un équilibre...

**M. André Fanton.** Et les zones rurales ? L'aménagement du territoire, cela existe ! On l'oublie trop souvent !

**M. le ministre de l'économie et des finances.** ... et, certainement, être respectueux du monde rural et de l'aménagement du territoire, qui constitue aussi une priorité pour le Gouvernement, monsieur Fanton.

**M. André Fanton.** Il n'y a pas d'argent !

**M. le ministre de l'économie et des finances.** Les créations d'emplois dans l'enseignement supérieur ou la justice sont concentrées sur les services déconcentrés, en province.

En ce qui concerne les crédits de l'aménagement du territoire,...

**M. André Fanton.** Zéro !

**M. le ministre de l'économie et des finances** ... qui sont l'objet de votre préoccupation et qui ont fait l'objet de plusieurs interventions, je veux apporter les précisions suivantes.

Nombre d'entre vous ont souligné que les crédits de l'aménagement du territoire sont en baisse. Certes, en apparence, ils diminuent de 15,5 %. Mais cette diminution est largement optique puisqu'elle résulte principalement d'un simple ajustement technique sur la PAT, la prime d'aménagement du territoire.

S'agissant de cette prime, la capacité d'intervention sera, en 1997, comparable à celle de 1996, les crédits ouverts en 1997 - 250 millions - étant complétés par d'importantes réserves supérieures à 700 millions en autorisations de programme. En effet, sur les cinq dernières années, les crédits ouverts pour la PAT se chiffrent à 2 708 millions, alors que les dépenses réelles se sont élevées à 2 milliards. Je le regrette, car, s'il y avait eu plus de projets, on aurait sans doute consommé davantage de

crédits. C'est l'existence de cette « épargne » de 700 millions qui permet de réaliser une économie budgétaire tout en maintenant intacte la capacité d'intervention.

Par ailleurs, il faut tenir compte du fait que certains programmes européens disposeront en 1997 de crédits en forte augmentation, qui viendront compléter le budget de l'aménagement du territoire.

Les fonds européens consacrés aux reconversions industrielles – objectif n° 2 – sont augmentés de 1,9 milliard de francs et portés à 13 milliards pour la période 1997-1999, soit une progression de 17 %. Cela permettra de soutenir les grandes priorités nationales, comme les reconversions industrielles en milieu rural ou les restructurations de défense.

Si nous voulons porter une appréciation sur les crédits de l'aménagement du territoire, il faut donc tenir compte du budget spécifique de l'aménagement du territoire comme des fonds structurels européens, au financement desquels nous contribuons à hauteur de quelque 90 milliards.

C'est en particulier le cas du programme KONVER, qui a pour objectif l'accompagnement des restructurations de défense et qui bénéficie de 100 millions supplémentaires. Cela permettra d'augmenter le nombre des zones éligibles.

Enfin et surtout, les crédits dont dispose la DATAR ne sont pas les seuls consacrés par l'Etat à l'aménagement du territoire. Au total, les crédits affectés à l'aménagement du territoire dans le budget s'élèvent à 63 milliards de francs.

Parmi les principales actions engagées en 1997, les moyens consacrés au développement du réseau routier et du réseau autoroutier national concédés et non concédés atteindront un niveau exceptionnel – Alain Lamassoure l'a précisé hier – de 28,2 milliards de francs, soit une progression de 5,6 % par rapport à 1996 et de 22,8 % par rapport à 1995.

Le rééquilibrage de l'effort d'équipement culturel en faveur des régions se poursuit, avec 825 millions de francs en 1997.

Une nouvelle étape a été franchie avec le pacte de relance pour la ville, qui concerne surtout la province. Ce sont 10,8 milliards de francs qui y sont consacrés.

Quant au fonds de gestion de l'espace rural, il n'est pas doté en 1997. En effet, cet instrument financier présente moins d'intérêt...

**M. Augustin Bonrepaux.** Qui a dit cela ?

**M. le ministre de l'économie et des finances.** ... depuis la création du FIDIL, le fonds pour l'installation et le développement des initiatives locales, en 1996.

**M. Augustin Bonrepaux.** N'importe quoi !

**M. le ministre de l'économie et des finances.** Ce fonds a été mis en place dans le cadre de la charte nationale pour l'installation des jeunes en agriculture. Doté de 150 millions de francs en loi de finances initiale pour 1996 et en projet de loi de finances pour 1997, le FIDIL mobilise chaque année au moins 340 millions de francs puisqu'il intègre les crédits des OGAF, les opérations groupées d'aménagement foncier, et les cofinancements des régions et des départements.

Compte tenu de ces éléments et de la contrainte budgétaire globale, le ministre de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation a lui-même choisi de concentrer les moyens budgétaires sur les actions prioritaires, comme

l'installation des jeunes en agriculture, l'enseignement agricole et la recherche, ainsi que sur les marges de manœuvre des offices agricoles pour faire face aux crises de marché.

M. Pinte s'est exprimé sur la politique familiale, ainsi que M. Le Fur. Je tiens à les rassurer pleinement – peut-être plus M. Pinte que M. Le Fur. (*Sourires.*)

S'agissant de la politique familiale, monsieur Pinte, le Gouvernement a non seulement établi une réforme fiscale qui est particulièrement favorable aux familles, ainsi que vous l'avez reconnu. Mais il n'a de surcroît remis en cause aucune des mesures de la loi du 25 juillet 1994 sur la famille, alors que ces mesures se révèlent beaucoup plus coûteuses que prévu. Cela n'a pas dû vous échapper.

Le Gouvernement a, bien au contraire, créé cinq groupes de travail à la suite de la conférence de la famille du 6 mai 1996. Ces groupes devront faire des propositions pour améliorer l'efficacité de la politique familiale.

Je vous rappelle en outre que les mesures de la loi du 25 juillet 1994 concernant la prise en charge des jeunes enfants – allocation parentale d'éducation dès le deuxième enfant, allocation de garde d'enfants à domicile, aides familiales, notamment – auront un coût de 11,7 milliards en 1997 et de 14 milliards en régime de croisière. C'est l'effort le plus important en faveur des familles qui ait été consenti depuis très longtemps.

En 1997, les prestations familiales progresseront de 2,7 % par rapport à 1996. Avec la réforme fiscale, le Gouvernement a fait un pas de plus, avec un soin très particulier pour les familles. Je voulais le souligner et le rappeler.

**M. Etienne Pinte.** Ce n'est pas difficile d'augmenter les prestations en 1997 puisqu'elles ont été gelées en 1996 !

**M. le ministre de l'économie et des finances.** Monsieur Pinte, je voudrais que nous ayons le souci de léguer à nos enfants d'autres perspectives que le remboursement de nos dettes qui sont les conséquences de nos déficits. Je voudrais qu'il soit bien clair que tout ce qui s'accomplit pour assainir les finances publiques est dans l'intérêt des familles, car il ne serait pas convenable de laisser nos enfants, et peut-être nos petits-enfants, supporter demain autant de déficits et de dettes. Nous allons à l'essentiel et sommes bien conscients de la nécessité d'accompagner les familles, de les encourager dans cette tâche délicate qui doit leur permettre de donner la confiance et l'exaltation à tous ces jeunes pour qu'ils participent à la construction du monde de demain. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et sur quelques bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

**M. Philippe Auberger, rapporteur général.** Il ne faut pas avoir une vision seulement comptable de la famille !

**M. le ministre de l'économie et des finances.** Nous achevons la familialisation de l'impôt sur le revenu. Celui-ci est déjà favorable à la famille. C'est le mécanisme bien connu du quotient familial, qui est une sorte d'identité culturelle.

Que faisons-nous à l'occasion de cette réforme ? Nous exonérons pour chaque part 20 000 francs de revenu. C'est le résultat de l'élargissement de la tranche à taux zéro. Cela ne concerne pas seulement les non-imposables, bien évidemment. Cela concerne tous les contribuables et ils en profitent d'autant plus que leur famille est plus importante. Pour un couple sans enfant, cela revient à

exonérer 20 000 francs de revenu mais pour un couple avec deux enfants, cela fait 40 000 francs de revenus exonérés en plus par rapport au barème actuel et 60 000 francs pour un couple avec trois enfants.

Les effets sont spectaculaires : un couple marié avec trois enfants qui déclare 250 000 francs de salaire, soit près de 21 000 francs par mois environ, paye aujourd'hui près de 8 000 francs d'impôt. Il ne va plus payer qu'un peu moins de 1 000 francs dans cinq ans, soit une baisse de 80 p. 100 de son impôt.

Un mot maintenant sur ce que nous ne faisons pas. Nous proposons au Parlement de supprimer la réduction d'impôt qui est prévue aujourd'hui pour certaines familles qui ont des enfants scolarisés. Nous le faisons dans un souci de simplification. Mais les familles n'y perdront pas.

Que représente cette réduction d'impôt ? Un avantage bien faible. D'abord, elle n'est pas accordée lorsque l'enfant est dans le primaire. Lorsqu'il est au collège, elle n'est que de 400 francs par an. Elle atteint 1 000 francs et 1 200 francs lorsque l'enfant est respectivement au lycée ou dans l'enseignement supérieur. Pour la famille de trois enfants dont je parlais à l'instant, cette réduction d'impôt peut représenter au total, selon la situation des enfants, un avantage de l'ordre de 2 000 francs alors que son impôt va baisser de près de 7 000 francs grâce à la réforme.

Je donnerai un chiffre global. Le coût de la réduction d'impôt, ce que nous « prenons » aux familles, est de l'ordre de 2,7 milliards de francs alors qu'avec l'élargissement de la tranche à taux zéro et la suppression de la décote qui pénalisait les familles, ce que nous leur donnons a été évalué, si on s'en réfère au rapport de M. Dominique de La Martinière, à 22 milliards de francs.

Quant à la demi-part pour enfants majeurs, elle n'a rien à voir avec les familles. De quoi s'agit-il ? La législation actuelle prévoit que les personnes seules bénéficient d'une demi-part supplémentaire de quotient familial lorsqu'elles ont élevé un enfant devenu majeur. Comprenez bien ! Il s'agit précisément de la situation où « l'enfant », qui peut du reste avoir quarante ou cinquante ans, n'est plus à la charge de ses parents : il est majeur et imposé séparément. Il n'est en aucune façon une charge de famille.

Et qui sont ces personnes seules ? Il s'agit de celles qui correspondent à la définition fiscale, c'est-à-dire que la mesure concerne non seulement les veufs et les veuves, les célibataires et les divorcés, mais aussi les personnes vivant en couple sans être mariées. En voici un exemple. Deux concubins qui ont un enfant mineur bénéficient ensemble de deux parts et demie. L'enfant devient majeur et quitte ses parents : ils bénéficient désormais de trois parts alors même que l'enfant n'est plus à leur charge.

Cet avantage, nous avons donc choisi de le réduire, mais de façon extrêmement prudente. Nous ne touchons pas à la situation des veufs et des veuves. Pour les autres personnes seules, nous proposons seulement de plafonner l'avantage actuel à 10 000 francs alors qu'il est actuellement à 15 900 francs. Était-il possible de faire plus pour assurer l'équilibre des finances publiques et maintenir la justice ? Cela peut être au cœur du débat.

S'agissant de la réduction pour embauche et investissement qui met en émoi certaines collectivités territoriales, votre commission des finances a énoncé plusieurs arguments qui justifieraient la suppression de l'aménagement proposé. Le premier argument avancé est celui selon lequel cet article serait contraire au pacte de stabilité.

**M. Pierre Méhaignerie**, *président de la commission des finances*. C'est faux !

**M. le ministre de l'économie et des finances**. Je ne peux pas souscrire à cet argument, tout d'abord parce que le Gouvernement a pleinement respecté le pacte de stabilité, je l'ai rappelé tout à l'heure. Le comité des finances locales, dans sa sagesse et son objectivité, l'a d'ailleurs expressément reconnu dans sa séance du 17 septembre dernier. Dois-je, à ce propos, rappeler que la mesure porte – le titre de l'article en fait foi – sur l'aménagement du mécanisme de compensation de la réduction pour embauche et investissement ? Or la compensation par l'Etat des exonérations et dégrèvements ne fait pas partie du périmètre du pacte de stabilité.

**M. Jean-Pierre Brard**. C'est là qu'est l'arnaque ! Vous devriez faire breveter la méthode !

**M. le ministre de l'économie et des finances**. Ce n'est pas une arnaque, monsieur Brard, je vous en prie ! Évitez tout excès de langage !

**M. Jean-Pierre Brard**. Mais vous êtes un grand spécialiste, monsieur le ministre !

**M. le ministre de l'économie et des finances**. Nous discuterons de ce point particulier. Peut-être des aménagements sont-ils possibles.

Une autre critique porte sur l'aménagement accordé au titre des communes de plus de 10 000 habitants. Il a été ainsi jugé que le fait d'exonérer du dispositif les seules communes de plus de 10 000 habitants qui relèvent du premier quartile des communes bénéficiaires de la dotation de solidarité urbaine était trop restrictif.

**M. Philippe Auberger**, *rapporteur général*. C'est en effet beaucoup trop restrictif ! C'est technocratique !

**M. le ministre de l'économie et des finances**. Je suis prêt, sur ce point, à vous consentir une concession dans la mesure où la DSU traduit effectivement une solidarité particulière correspondant à des charges spécifiques. C'est pourquoi le Gouvernement est prêt à modifier son projet en élargissant le champ de l'exonération aux deux tiers des communes éligibles à la DSU, ce qui représente la moitié des communes de plus de 10 000 habitants.

**M. Jean-Pierre Brard**. Jusqu'à 10 502 habitants !

**M. le ministre de l'économie et des finances**. Vous voyez, monsieur le président de la commission des finances, mesdames, messieurs les députés, que le Gouvernement est prêt à la discussion, mais vous savez aussi que nos marges de manœuvre sont particulièrement étroites.

J'ai dit que nous évoquerions ensemble l'opportunité d'actualiser les bases de la taxe d'habitation et du foncier bâti. Nous sommes prêts à en discuter, mais qu'il soit bien clair que cela ne peut en aucune façon être un prétexte à augmenter la fiscalité locale. L'actualisation des bases ne doit pas déclencher une hausse des impôts.

**M. Arsène Lux**. C'est le risque !

**M. le ministre de l'économie et des finances**. Il appartiendra aux gestionnaires locaux, dans le cadre de la transparence locale, de faire en sorte que chaque contribuable comprenne bien cette problématique de l'impôt local.

Bien sûr, l'Etat fait un effort, mais les collectivités territoriales doivent manifester la même impatience de contenir l'évolution de la dépense publique. Cela implique – c'est vrai – que l'Etat ne s'aventure pas dans

des œuvres normatives ayant souvent pour effet d'augmenter les charges des collectivités territoriales qui sont responsables du respect de ces normes au plan local. Soyons donc moins ambitieux et plus réalistes dans la recherche d'une sécurité accrue et d'une meilleure protection de l'environnement ! Soyons cohérents !

En conclusion, vous le voyez, mesdames, messieurs les députés, nous sommes ouverts au dialogue sur des sujets comme la REI, par exemple. En tout état de cause, il faudra veiller à ne pas rompre l'équilibre d'un projet de loi de finances qu'une majorité d'orateurs a bien voulu qualifier d'acte de lucidité, de réalisme et de courage.

**M. Didier Migaud.** Ils ne sont pas lucides quand ils disent cela !

**M. le ministre de l'économie et des finances.** Ce projet est totalement au service de l'emploi et, sous réserve des quelques aménagements dont il pourra faire l'objet, je me réjouis du soutien que la grande majorité d'entre vous a bien voulu exprimer à l'occasion de cette discussion générale. Je vous remercie. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

#### Rappel au règlement

**M. Jean-Pierre Brard.** Je demande la parole, pour un rappel au règlement.

**M. le président.** La parole est à M. Jean-Pierre Brard, pour un rappel au règlement.

**M. Jean-Pierre Brard.** Je ne commenterai pas la prestation de M. le ministre. Je comprends d'ailleurs que M. Lamassoure n'intervienne pas, ébloui par cette intervention. M. Arthuis m'a fait penser à ce grand homme de théâtre du début du siècle qui conseillait à ses élèves de bien se mettre dans la peau de leur personnage, avant d'entrer en scène, au point de se confondre avec lui... Mais mon propos portera sur le déroulement de nos travaux.

Pour pouvoir délibérer sur le projet de budget, il faut avoir tous les éléments. Or, je note que M. le ministre ne m'a pas répondu sur le point évoqué hier, à savoir que ses services travaillaient d'ores et déjà sur la régulation d'une loi de finances qui n'est pas encore votée. Il n'a pas non plus répondu à l'argument selon lequel nous vivons sous le régime d'une loi de finances qui n'a pas été votée par le Parlement puisqu'il a imposé la régulation budgétaire.

Et puis des éléments nouveaux sont apparus qui pourraient motiver la réunion de la conférence des présidents – c'est à vous d'en juger, monsieur le président. En effet, M. Lamassoure, dans une interview publiée dans *Le Monde* mardi dernier, nous dit que tout va bien en dépit des moindres rentrées fiscales – 15 milliards de francs en moins – car nous disposons d'une réserve de 20 milliards de francs provenant des gels de crédits effectués en cours d'année. Sans doute ne lisez-vous pas les statistiques des organismes officiels, de l'INSEE en particulier, monsieur le ministre, car, toujours d'après *Le Monde*, cet institut a réduit à 1,2 % sa prévision de croissance pour 1996. Je me demande donc simplement de quoi nous allons parler, puisque, à l'évidence, les chiffres sur lesquels nous raisonnons sont inexacts ? Les affirmations de l'INSEE sont-elles fausses ou est-ce le discours ministériel qui est lénifiant pour essayer de mieux faire passer la pilule ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.*)

**M. le président.** La parole est à M. le ministre de l'économie et des finances.

**M. le ministre de l'économie et des finances.** Monsieur Brard, j'ai rêvé un moment puisque, pendant mon intervention, vous avez fait allusion à l'état de grâce et vous avez bien voulu laisser à penser que vous étiez en phase avec mes propos.

**M. Jean-Pierre Brard.** Je suis habité par la grâce, mais vous par Satan ! (*Sourires.*)

**M. le ministre de l'économie et des finances.** Mais je m'aperçois que cet état d'esprit a été très momentané.

D'abord, je tiens à vous dire que les régulations budgétaires ne sont pas des annulations de crédits. Il s'agit de mesures de précautions qui sont assumées par un gouvernement responsable. Lorsqu'on inscrit des crédits, ils doivent être consommés sur une année entière et si l'on s'aperçoit, au mois de février ou au mois de mars, que la situation va être différente, que la croissance n'atteindra pas le niveau attendu, il faut prendre des mesures car la mission que nous confie le Parlement consiste à tenir le déficit dans une certaine limite. C'est cela l'objectif à respecter. Le jour où nous aurons suffisamment de ressources pour inscrire, dans le budget prévisionnel, 20 ou 30 milliards pour « circonstances imprévues », nous n'aurons pas besoin de procéder aux régulations que vous dénoncez. Et si, pendant ces années de grâce – entre 1989 et 1992 – où la croissance était forte et les ressources fiscales abondantes on avait appliqué d'autres principes que la réhabilitation de la dépense publique, nous n'en serions pas là aujourd'hui ! Cela doit être parfaitement clair.

Vous évoquez les jeux de rôles, monsieur Brard,...

**M. Jean-Pierre Brard.** Oh, vous êtes très bon dans les jeux de rôles !

**M. le ministre de l'économie et des finances.** ... mais, de grâce, ne cherchez pas à jeter le doute là où il n'y a pas matière à le faire ! Nous avons dit que la croissance serait de 1,3 % en 1996. L'INSEE vient d'indiquer qu'elle serait de 1,2 %. C'est une heureuse surprise, je dois vous l'avouer, car nous n'étions pas sûrs qu'elle serait aussi soutenue au cours du second semestre.

Je confirme que, compte tenu des dispositions que nous avons prises avec M. le ministre du budget, nous respecterons l'objectif d'un déficit cumulé des administrations publiques en 1996 de 4 % du produit intérieur brut. Donc n'ayez pas d'inquiétudes. Quant à la croissance de 1997, elle ne se décrète pas, naturellement. Une convergence d'indices aux plans mondial, européen et national nous permettent toutefois aujourd'hui de considérer comme réaliste une prévision de 2,3 %.

**M. le président.** La parole est à M. Didier Migaud.

**M. Didier Migaud.** L'intervention de M. le ministre apporte certaines réponses, partielles certes, aux questions que nous avons posées tout au long du débat. En vertu de l'article 58, alinéa 3, du règlement, au nom du groupe socialiste, je vous demande, monsieur le président, une suspension de séance d'une demi-heure pour les examiner.

**M. le président.** Monsieur Migaud, la suspension de séance est de droit, mais avez-vous vraiment besoin d'une demi-heure ? Vingt minutes ne seraient-elles pas suffisantes ?

**M. Didier Migaud.** Si vous voulez, monsieur le président !

**M. le président.** Je vous en remercie.

#### Suspension et reprise de la séance

**M. le président.** La séance est suspendue.

*(La séance, suspendue à dix-huit heures cinquante-cinq, est reprise à dix-neuf heures vingt-cinq.)*

**M. le président.** La séance est reprise.

#### Rappel au règlement

**M. le président.** La parole est à M. Augustin Bonrepaux, pour un rappel au règlement.

**M. Augustin Bonrepaux.** Monsieur le président, cette suspension de séance était certainement nécessaire, indispensable même, pour permettre au Gouvernement de réviser ses arguments et à la majorité d'organiser sa concertation, puisque nous ne reprenons la séance qu'à dix-neuf heures vingt-cinq, alors que vous nous aviez accordé une suspension de vingt minutes. En tout cas, en ce qui nous concerne, nous avons travaillé quinze minutes, après quoi nous étions là. *(Sourires.)*

Mon rappel au règlement a trait à l'organisation de nos travaux sur lesquels je voudrais avoir quelques précisions car je suis un peu inquiet.

Nous allons travailler jusqu'à vingt et une heures trente, après quoi nous serons libres d'aller au cinéma. Demain soir, ce sera peut-être le théâtre et, après-demain soir, peut-être un *night-club*? *(Sourires.)*

**M. Philippe Auberger, rapporteur général.** Vous n'allez pas au cirque?

**M. Augustin Bonrepaux.** Je voudrais tout de même vous rappeler les conditions de travail d'un député de province qui s'efforce d'être présent ici et qui préférerait utiliser tout son temps à y travailler, surtout en soirée, plutôt que de ne rien faire, faute d'intérêt pour les activités que je viens de citer.

**M. Philippe Auberger, rapporteur général.** C'est un tort!

**M. Augustin Bonrepaux.** La commission des finances se réunissait lundi soir. J'ai donc dû quitter mon département lundi après-midi. Elle s'est réunie de nouveau mardi matin. Outre cet après-midi, nous devons siéger en séance publique mercredi, jeudi et vendredi. Mais vous nous avez annoncé qu'il allait falloir siéger aussi samedi – et je comprends que l'ordre du jour risque de nous y obliger –, et peut-être même lundi.

Or il nous faudra être là le lendemain, mardi, pour participer au vote sur la première partie du budget, puis, les jours suivants, pour assister aux travaux de la commission des finances sur le budget des affaires sociales et de la santé dont la discussion en séance publique commencera la semaine suivante. Pour ma part, rapporteur spécial du budget de la santé, je devrai donc revenir à Paris le dimanche soir et être là pratiquement sans interruption jusqu'à la fin du mois.

**M. Philippe Mathot.** M. Bonrepaux a raison!

**M. Christian Dupuy.** Il faut faire grève?

**M. Augustin Bonrepaux.** Nous devons être présents à l'Assemblée et nous devons l'être aussi dans nos départements pour répondre aux préoccupations de ceux que nous représentons.

**M. Philippe Mathot.** Très juste!

**M. Augustin Bonrepaux.** Il me semble qu'une meilleure organisation permettrait de tenir compte de nos préoccupations. On peut constater qu'après un an de fonctionnement du nouveau règlement, les bancs de l'Assemblée sont plutôt vides. Il y a une explication, c'est que, dans la journée, réunions de commissions et de groupes de travail réclament aussi notre participation, et il est donc normal que l'hémicycle soit moins rempli. J'ai le souvenir de séances de nuit rassemblant beaucoup de monde parce que, ces réunions terminées, souvent vers vingt heures, les députés, notamment ceux de province, étaient présents. Il en résultait que nos travaux en séance avaient un peu plus de consistance.

Et puis, est-il raisonnable de penser que l'attention soit soutenue sans défaillance au cours de séances ouvertes à quinze heures et se poursuivant sans discontinuer jusqu'à vingt et une heures trente, c'est-à-dire pendant six heures et demie d'affilée? Ne peut-il donc y avoir une meilleure organisation?

De surcroît, je voudrais savoir s'il existe une règle empêchant les députés de travailler jusqu'à minuit, si l'on ne peut pas dépasser cette heure fatidique. Bon nombre de nos collègues assistent à des réunions de conseils municipaux qui durent jusqu'à cette heure-là. Pourquoi, ici, serions-nous interdits de travail alors que l'on nous oblige à rester à des moments où nous serions plus utiles ailleurs?

Bien sûr, je comprends que cette façon de procéder intéresse les parlementaires de régions voisines de la capitale, mais aux autres – et je proclame haut et fort ce que des collègues de province disent tout bas –, cette organisation impose des choix qui compromettent le travail et qui ne donnent pas une bonne image de l'Assemblée.

Je souhaiterais donc, monsieur le président, que vous fassiez état de mes propos auprès du Bureau afin que notre travail soit mieux pris en considération et que nous puissions l'accomplir dans de meilleures conditions. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et du groupe communiste et sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)*

**M. le président.** Mon cher collègue, vous semblez attribuer, que dis-je? vous attribuez aux séances de nuit de bien grandes vertus *(Sourires.)* Pourtant, depuis vingt-trois ans que je sié debate dans cette assemblée, l'expérience m'a appris, et je puis en témoigner avec beaucoup d'autres collègues – enfin, avec les quelques assidus!... –, que ces séances rassemblaient fort peu de monde.

**M. Philippe Mathot.** Tandis que maintenant à quinze...

**M. le président.** Bref, monsieur Bonrepaux, je ne vois pas que votre argument soit d'un grand poids.

Nous siégeons de quinze heures à vingt et une heures trente. Et vous voudriez prolonger nos séances jusqu'à minuit? Mais ce serait encore plus pénible! Le nouveau règlement de l'Assemblée dispose, dans son article 50, alinéa 4: « Les séances du matin ne peuvent se prolonger au-delà de 13 heures et celles de l'après-midi au-delà de 20 heures. L'Assemblée peut toutefois décider de prolonger ses séances, soit sur proposition de la conférence des présidents, soit pour continuer le débat en cours; » et il a été admis en conférence des présidents que l'on pouvait continuer jusqu'à vingt et une heures trente, ce qui est déjà une interprétation extensive. Toujours est-il qu'une nouvelle règle a été adoptée.

Evidemment, je ferai part de vos observations au président de l'Assemblée nationale. Nous avons effectivement adopté un nouveau rythme de travail qui consiste à travailler le jour, et non la nuit. Jusqu'à la récente réforme, le Parlement français était un des seuls parlements au monde – je parle des Etats démocratiques – à travailler la nuit...

Quant à la difficulté à être présent dans sa circonscription... Dois-je vous rappeler que les Etats-Unis, l'Angleterre, l'Allemagne ont le même mode de scrutin que le nôtre – le scrutin majoritaire uninominal –, que chaque élu est présent dans sa circonscription le week-end, et qu'il n'y a pas pour autant de séances de nuit dans leurs assemblées respectives? Par conséquent, nous nous rapprochons de la règle générale.

Je conviens que, pour certains d'entre vous, qui sont des spécialistes du budget, il est un peu pénible d'être quasi constamment ici pendant la « session budgétaire », mais enfin celle-ci ne dure qu'un mois, et nous sommes élus par le peuple pour siéger à l'Assemblée et pas uniquement pour être présents dans nos circonscriptions, même si, bien évidemment, nous leur sommes très fidèles.

Je reconnais d'ailleurs, monsieur Bonrepaux, et je m'adresse aussi à vous, monsieur Migaud, que vous êtes très présents dans le Palais.

**M. Jean Tardito.** Il y en a d'autres, monsieur le président !

**M. le président.** Bien sûr, monsieur Tardito, beaucoup d'autres.

Franchement, de là à faire un procès au nouveau règlement sous prétexte que l'on travaille six heures de suite cinq ou six jours par semaine !...

Certes, je ferai part de vos remarques à la conférence des présidents. A titre personnel, je ne les partage pas complètement, quoiqu'il soit également assez pénible, croyez-le, de présider six heures de suite !

Nous avons maintenant devant nous deux heures de travail. Monsieur Migaud, je vais vous donner la parole pour quarante-cinq minutes, afin que vous défendiez la motion de renvoi en commission qui a été déposée par les membres de votre groupe. Il nous restera environ une heure pour aborder l'examen des articles, la suite de la discussion étant prévue sur plusieurs journées. Le vote interviendra mardi, après les questions au Gouvernement.

#### Motion de renvoi en commission

**M. le président.** J'ai reçu de M. Laurent Fabius et des membres du groupe socialiste une motion de renvoi en commission, déposée en application de l'article 91, alinéa 6, du règlement.

La parole est à M. Didier Migaud.

**M. Didier Migaud.** Monsieur le président, m'étant déjà exprimé tout à l'heure, je parlerai de mon banc...

**M. le président.** Je vous en prie.

**M. Didier Migaud.** ... n'ayant pas l'intention de développer mon propos pendant les quarante-cinq minutes pour lesquelles je me suis inscrit. Voilà qui montre notre souhait d'entrer très vite dans le vif de la discussion.

Il ne faudrait pas interpréter les propos de mon collègue Bonrepaux comme reflétant la pensée d'un député qui se plaindrait de trop travailler. Ce n'est pas le problème ! Vous l'avez observé, M. Bonrepaux fait partie des députés assidus.

**M. Jean Tardito.** Omniprésent !

**M. Didier Migaud.** Or il s'interroge, comme beaucoup de collègues, et cette réflexion dépasse très nettement le cadre du groupe socialiste, sur la rationalité de notre nouvelle organisation de nos travaux. Peut-être peut-on décider à trois, à quatre ou à cinq ce qui est bon pour les 577 députés, mais vous permettrez aux députés d'avoir leur point de vue. Nous continuons à penser qu'un peu moins de rigidité pourrait être utile pour plus d'efficacité, et pour tout le monde.

Je pense, et je le dis une fois de plus, qu'il serait bon d'en discuter avec le président afin d'étudier ce qui pourrait être amélioré. Il ne s'agit pas, bien sûr, de remettre en cause la session unique, qui est une bonne chose. Il est tout à fait normal que, pendant l'année entière, le Gouvernement soit sous le contrôle du Parlement, notamment à travers les interpellations, et réponde aux questions de parlementaires. C'est un grand progrès par rapport à ce qui se passait avant. Mais un an après la réforme, il nous appartient d'en tirer les enseignements.

**M. le président.** Cher collègue, je vous ai entendu. Je vous ai d'ailleurs dit que je rapporterai à la Conférence des présidents les propos tenus ici.

**M. Didier Migaud.** Tout à fait !

**M. le président.** Votre opinion vaut bien la mienne, n'est-ce pas, nous en sommes tout à fait d'accord.

**M. Didier Migaud.** Je tenais à dire qu'en aucune façon les députés ici présents ne se plaignent de trop travailler. Ils souhaitent, au contraire, travailler beaucoup, mais d'une façon mieux organisée et tenant compte de la nécessité dans laquelle ils sont de répartir leur temps d'activités entre Paris et leurs circonscriptions.

**M. le président.** Cher collègue, ce qui serait remarquable, c'est que nous soyons plus nombreux dans l'hémicycle !

**Plusieurs députés du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.** C'est la grève !

**M. Didier Migaud.** Proportionnellement, c'est nous, les socialistes, qui sommes les plus nombreux !

**M. le président.** Il ne s'agit pas de porter des critiques à l'encontre de quiconque, mais si nous pouvions faire en sorte d'être plus nombreux dans l'hémicycle, ce serait un point très positif.

**M. Didier Migaud.** A la décharge de nos collègues, il faut observer que, pendant que nous siégeons cet après-midi, pendant que les principaux orateurs des groupes s'exprimaient sur le budget de l'Etat – 1 400 milliards de francs, tout de même –, pendant que le ministre de l'économie et des finances répondait, se réunissaient d'autres commissions, la commission des lois, la commission des affaires sociales.

**M. le président.** En tout cas, en ce moment, il n'y en a pas qui poursuive ses travaux !

**M. Didier Migaud.** Leurs membres sont en train de dîner peut-être !

**M. le président.** Venons-en à la motion de renvoi en commission, monsieur Migaud.

**M. Didier Migaud.** Volontiers, monsieur le président.

Avant que nous n'abordions la discussion des articles, je demande à M. le ministre d'éviter la caricature dans les réponses qu'il nous adresse. Caricature au moment des

questions d'actualité, caricature aussi dans le débat budgétaire. Au départ, on avait présenté M. Arthuis comme un homme un peu isolé dans ce gouvernement parce que ce n'était pas un politique professionnel. (*Exclamations sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*) Mais je trouve que, depuis quelque temps, il a pris le plus mauvais travers des politiciens : un usage excessif de la caricature. Dommage, car cela ne fait jamais progresser le débat !

**M. Jean-Jacques Weber.** C'est un très bon ministre !

**M. Philippe Auberger, rapporteur général.** Ces attaques personnelles sont dérisoires ! Tout ce qui est excessif est insignifiant !

**M. Didier Migaud.** Qu'il soit, en tout cas, rassuré, je ne confonds pas le chiffre d'affaires d'une entreprise avec sa valeur. Mais nous aurons l'occasion d'y revenir. J'indique seulement pour l'instant que le sujet des privatisations est suffisamment grave pour qu'on l'aborde en renonçant à la caricature.

Nous sommes d'autant plus fondés à dénoncer les artifices qu'ils concernent ce que le Gouvernement présente comme des lignes de force de son budget. A cet égard, vos explications ne m'ont pas convaincu, monsieur le ministre, et je persiste à penser que vous n'arrivez à respecter les critères de Maastricht qu'en ayant recours, précisément, à divers artifices.

Vous nous dites que le versement de France Télécom n'est pas exactement inscrit dans le budget. Certes, mais vous le prenez tout de même en compte pour obtenir un déficit de 2,9 ou 3 % conforme à ces fameux critères. Or, ces 37 milliards, vous ne les aurez plus l'année prochaine, et c'est autant de recettes qui vous manqueront pour respecter les engagements de Maastricht.

Quant aux privatisations, censées justement contribuer à la réduction des déficits de l'Etat, on ne peut qu'être inquiet après l'annonce que vous avez faite cet après-midi, car on s'aperçoit que vous ne tirez plus aucun profit du patrimoine national et que vous le bradez au prix du franc symbolique.

Sur la réforme de l'impôt sur le revenu, nous assistons à un débat assez irréal. Vous avez choisi, dites-vous, de réduire l'impôt payé par les salariés. Mais les salariés ne sont pas seulement des contribuables, ce sont aussi des consommateurs. Et lorsque vous augmentez les impôts indirects ou les taxes, ce sont eux qui doivent payer. Par conséquent, il faut mettre en parallèle la réduction de l'impôt sur le revenu et les prélèvements supplémentaires que vous leur avez fait supporter depuis 1993.

Ayez l'honnêteté de reconnaître ce qu'il en est. Le rapporteur général, toujours meilleur à l'écrit qu'à l'oral, même s'il est un peu moins bon cette année, confirme que nous ne mentons pas lorsque nous affirmons que, depuis 1993, il y a eu 200 milliards de francs de prélèvements supplémentaires – 110 milliards depuis 1995 – qui pèsent sur l'ensemble des ménages et donc sur les salariés.

Ce budget, estimez-vous, sera une référence historique. Je conviens avec vous qu'il fera date, mais sûrement pas dans le bon sens, parce que vous remettez fortement en cause le caractère progressif de l'impôt sur le revenu. Les exemples que vous donnez et le rapport de M. le rapporteur général suffisent à montrer que cette réforme de l'impôt sur le revenu est pour vous le moyen de rendre les riches encore plus riches – mais peut-être n'est-ce pas la meilleure formule – en tout cas de rendre beaucoup plus à ceux qui bénéficient des plus larges revenus. De plus, et c'est une autre caractéristique de votre projet de

loi de finances, vous ne remettez en cause aucun des avantages dont bénéficient les hauts revenus. Vous supprimez quelques niches fiscales, en règle générale celles qui profitent aux petits et aux moyens contribuables. Mais vous ne touchez pas aux abattements qui profitent pleinement aux hauts revenus et qui, depuis quelques années, notamment depuis 1993, permettent à de plus en plus de gros salaires, de plus en plus de grandes fortunes d'échapper à l'impôt sur le revenu. A ce sujet, vous avez certainement des chiffres à nous donner.

J'observe encore qu'en 1995, sous votre gouvernement, les revenus du capital ont augmenté davantage que les revenus du travail. Alors, ne nous faites pas le mauvais procès d'avoir privilégié les revenus du capital lorsque nous étions au gouvernement. C'est nous qui avons créé l'impôt sur les grandes fortunes et, si ma mémoire est bonne, c'est vous qui souhaitiez le supprimer.

De même, nous avons allégé la taxe d'habitation. De même, c'est un gouvernement socialiste qui a supprimé le taux supérieur de TVA à 33 % en l'alignant sur le taux normal de 18,6 %. Vous, au contraire, vous avez augmenté la TVA. Voilà encore une de nos différences. Nous nous sommes efforcés, nous, de limiter au maximum les prélèvements obligatoires.

**M. Jean-Jacques Weber.** Et nous de combler les déficits que vous aviez laissés !

**M. Didier Migaud.** En matière de déficits, mon cher collègue, vous n'avez vraiment aucune leçon à nous donner, car si l'on additionne ceux que vous accumulez depuis 1993, il faut bien admettre que nous sommes archi-battus ! Et puisque nous parlons d'héritage, il est à craindre que celui que vous nous laisserez en 1998 ne soit beaucoup plus lourd que celui qui vous a été légué en 1993... voire en 1995 !

Quelques mots, maintenant, sur la dépense publique. Là encore, monsieur le ministre, vous vous êtes montré excessif dans vos propos.

**M. Jean-Jacques Weber.** Oh non !

**M. Didier Migaud.** Soutenir que la dépense publique asphyxie toute initiative privée est un postulat qui ne me paraît absolument pas démontré, tout au moins à partir des éléments que vous avez bien voulu nous communiquer. Et d'ailleurs, monsieur Arthuis, comment pouvez-vous nous tenir un tel discours après avoir été le ministre de l'économie et des finances du premier gouvernement de M. Juppé, qui n'a eu de cesse d'augmenter la dépense publique et les prélèvements obligatoires ?

**M. Philippe Auberger, rapporteur général.** Du premier gouvernement Juppé ? Quelle erreur historique !

**M. Didier Migaud.** Bon, c'était Juppé II, mais il y a là, quand même, une certaine contradiction. J'ai donc été assez heureux d'entendre M. Sarkozy vous expliquer ce matin qu'il soutenait le Gouvernement aujourd'hui, parce que ce gouvernement avait rejoint ses propres positions, celles qu'il avait exprimées dès 1995, en critiquant vertement le premier collectif budgétaire. A l'époque, vous aviez augmenté fortement la dépense publique et les prélèvements obligatoires. L'intervention de M. Sarkozy, à cet égard, ne manquait pas d'intérêt.

Vous savez pertinemment, monsieur le ministre, que la situation économique se caractérise aujourd'hui par une consommation qui ne progresse guère et un investissement privé lui aussi étale. Si certains secteurs ont néanmoins quelque chance de repartir, ce ne peut donc être que grâce à l'investissement public. Or au contraire de

cette constatation, vous diminuez de 15 % les dépenses d'investissement, notamment celles qui peuvent avoir un effet sur l'activité et l'emploi. Nous ne sommes pas les seuls à le dire. Bon nombre de députés, y compris de votre majorité, ont essayé de vous le faire comprendre.

Vous savez tout aussi pertinemment que les entreprises auraient la capacité d'investir puisque leur marge d'autofinancement s'est considérablement améliorée ces dernières années. Si elles ne le font pas, c'est que la consommation n'est pas au rendez-vous. Et ce ne sont pas les 42 milliards consacrés à de nouveaux allègements de charges sociales qui les convaincront de se lancer dans les investissements. Vous n'avez obtenu pratiquement aucun résultat l'année dernière, mais vous continuez cette année, alors même que non seulement à gauche, mais également à droite, y compris dans le patronat, de plus en plus de voix se font entendre pour expliquer que les allègements de charges sociales sont pratiquement sans effet sur l'activité et sur l'emploi.

Vous nous proposez un nouveau système en matière de logement social. Ayez l'honnêteté de reconnaître qu'il va procurer 2 milliards de francs d'économies au budget de l'Etat. Si tel n'avait pas été le cas, je ne pense pas que vous auriez eu l'imagination nécessaire pour modifier l'organisation même du logement social.

Vous avancez que le nombre de PLA sera maintenu en 1997. Mais ce n'est que de l'affichage ! Et de nombreux constructeurs de logements sociaux, qu'ils soient publics ou privés, s'interrogent aujourd'hui sur leur capacité de répondre à la demande et sur la faisabilité même des opérations.

Je suis l'élu d'une circonscription à la fois urbaine et rurale, et je peux vous dire qu'il était déjà très difficile auparavant, malgré les PLA et les subventions, de réaliser des opérations de logements sociaux dans les communes rurales, et souvent aussi en ville, lorsque le prix du foncier est important. Eh bien, tous les constructeurs de logements sociaux que j'ai rencontrés ces dernières semaines expliquent que le nouveau système entraînera une baisse de 10 à 15 % des aides, ce qui réduira encore de beaucoup la faisabilité des opérations. Ainsi, vous pouvez bien afficher un nombre constant de PLA, au niveau de la réalisation, les objectifs ne seront vraisemblablement pas atteints.

La construction – j'en ai eu la confirmation la semaine dernière dans *Le Dauphiné libéré* – ne s'est jamais aussi mal portée. Elle est en recul de plus de 16 p. 100 dans la région Rhône-Alpes. Cela montre bien que le discours que vous tenez ici ne tient pas face aux réalités.

Un mot, enfin, sur les contrats de plan et le Fonds de gestion de l'espace rural.

Les contrats de plan vont être différés, mais vous nous expliquez que les collectivités locales pourront les anticiper. Toujours les collectivités locales ! Comment s'étonner, dans ces conditions, qu'elles soient contraintes d'augmenter la pression fiscale...

**M. Jean-Jacques Weber.** C'est vrai !

**M. Didier Migaud.** ... alors même que la fiscalité locale est parmi les plus injustes qui puissent exister ? Mais c'est l'Etat qui les y oblige ! Lorsque vous retardez la signature du contrat de plan, ce sont de nombreuses opérations qui ne peuvent pas se faire, avec toutes les conséquences qui en découlent sur l'activité et l'emploi.

De même pour le Fonds de gestion de l'espace rural. La réponse que vous nous avez adressée à ce propos m'a stupéfié ! Comparer ce fonds aux crédits OGAF, j'avoue que celle-là, on ne nous l'avait pas encore faite !

Le Fonds de gestion de l'espace rural a été créé par la loi sur l'aménagement du territoire. Aménager le territoire, telle était votre grande ambition. Mais depuis deux ans, les crédits ont été réduits de 25 %. Or ceux du FGER, supprimés pour 1997, contribuent à la création d'emplois. Je suis donc étonné que l'élu de la Mayenne que vous êtes ne soit pas confronté à des demandes d'élus ruraux, et il faut à tout prix prévoir une réunion dans votre département pour qu'on vous explique l'intérêt de ce fonds. (*Rires sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française.*) Un certain nombre d'opérations ne pourraient pas être réalisées s'il n'existait pas. Et je suis persuadé de dire tout haut ce que bon nombre d'entre vous, dans cet hémicycle, pensent tout bas !

Monsieur le ministre, je ne voudrais pas allonger le débat et j'ai annoncé que je n'utiliserais pas les quarante-cinq minutes dont je dispose. Mais je tenais à formuler de nouveau ces observations, qui me semblent démontrer que le débat devrait être encore approfondi en commission, certaines questions étant restées, aujourd'hui encore, sans réponse.

J'espère que la discussion budgétaire nous permettra d'avancer, mais je constate que des divergences de fond nous séparent. C'est la raison pour laquelle, pour le moment, nous exprimons un avis plus que défavorable sur votre projet de loi de finances.

**M. le président.** La parole est à M. le rapporteur général.

**M. Philippe Auberger, rapporteur général.** Monsieur le président, la discussion générale sur le projet de budget a déjà eu lieu et c'est en fait une sorte de *remake* qui vient de nous en être présenté.

**M. André Fanton.** En bon français, on dit « répétition » !

**M. Philippe Auberger, rapporteur général.** Cela montre au moins que M. Migaud a eu tout le temps de lire le rapport écrit et d'en assimiler les éléments, même s'il porte un jugement critique sur le projet de budget et sur ce rapport, ce qui n'est pas pour nous une grande surprise.

Dans ces conditions, on ne voit pas du tout ce qui pourrait justifier le renvoi en commission. Notre collègue a fait la démonstration qu'il était parfaitement éclairé et que son désaccord sur les orientations du budget ne l'empêchait pas d'en avoir compris les tenants et les aboutissants. Nous ne pouvons donc que rejeter sa demande.

**M. le président.** Personne ne demande plus la parole ?

Je mets aux voix la motion de renvoi en commission.

(*La motion de renvoi en commission n'est pas adoptée.*)

## LOI DE FINANCES POUR 1997 (PREMIÈRE PARTIE)

### Discussion des articles

**M. le président.** J'appelle maintenant, dans le texte du Gouvernement, les articles de la première partie du projet de loi de finances.

**Article 1<sup>er</sup>**

**M. le président.** Je donne lecture de l'article 1<sup>er</sup> :

**PREMIÈRE PARTIE**  
**CONDITIONS GÉNÉRALES DE L'ÉQUILIBRE**  
**FINANCIER**

**TITRE I<sup>er</sup>**

**DISPOSITIONS RELATIVES AUX RESSOURCES**

I. – Impôts et revenus autorisés

**A. – Dispositions antérieures**

« Art. 1<sup>er</sup>. – I. – La perception des impôts, produits et revenus affectés à l'Etat, aux collectivités territoriales, aux établissements publics et organismes divers habilités à les percevoir continue d'être effectuée pendant l'année 1997 conformément aux lois et règlements et aux dispositions de la présente loi de finances.

« II. – Sous réserve de dispositions contraires, la loi de finances s'applique :

« 1. A l'impôt sur le revenu dû au titre de 1996 et des années suivantes ;

« 2. A l'impôt dû par les sociétés sur leurs résultats des exercices clos à compter du 31 décembre 1996 ;

« 3. A compter du 1<sup>er</sup> janvier 1997 pour les autres dispositions fiscales. »

Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix l'article 1<sup>er</sup>.

(L'article 1<sup>er</sup> est adopté.)

**Avant l'article 2**

**M. le président.** MM. Brard, Tardito, Colliard et les membres du groupe communiste et apparenté ont présenté un amendement, n° 69, ainsi rédigé :

« Avant l'article 2, insérer l'article suivant :

« I. – Un impôt exceptionnel est institué en 1997. Y contribuent l'ensemble des personnes dont le patrimoine est supérieur à un million de francs.

« II. – Montant de la souscription obligatoire : pour un patrimoine de 1 MF à 2 MF : 1 % du patrimoine ; pour un patrimoine de 2 MF à 5 MF : 2 % du patrimoine ; pour un patrimoine de 5 MF à 10 MF : 5 % du patrimoine ; pour un patrimoine au-delà de 10 MF : 7 % du patrimoine.

« III. – L'intégralité des sommes souscrites est affectée au remboursement de la dette de l'Etat. »

La parole est à M. Jean Tardito.

**M. Jean Tardito.** Le deuxième budget civil de la France est la charge de la dette. L'état extrêmement dégradé des finances publiques a d'ailleurs été mis en avant par le Gouvernement pour justifier des efforts considérables de la part des contribuables, notamment les plus modestes.

Il vous est donc proposé par cet amendement d'instituer un impôt exceptionnel sur les patrimoines de plus d'un million de francs, affecté intégralement au remboursement de la dette. Dans une précédente rédaction, nous avons opté pour le mécanisme de l'emprunt obligatoire remboursable dans cinq ans sans intérêt – M. le

ministre m'a fait l'honneur de répondre à cette proposition tout à l'heure – mais la jurisprudence rigoureuse de l'article 40 de la Constitution nous interdit de proposer par amendement un tel emprunt.

En l'absence de moyens mis à la disposition des parlementaires pour chiffrer leurs amendements, je suis toutefois dans l'incapacité de vous indiquer le montant des sommes qui seraient souscrites à la suite de l'adoption de cet amendement. Je souhaiterais donc que le Gouvernement fasse effectuer un chiffrage par les services des finances.

En tout état de cause, puisque l'état des finances publiques est « calamiteux » pour reprendre les termes du Gouvernement, je suis convaincu qu'un tel mécanisme, qui demanderait un effort très important aux contribuables pendant un an, permettrait d'apurer au moins partiellement la situation, de contribuer à la réduction sensible du déficit public, visible obsession du Gouvernement et de la majorité, et de relancer l'économie sur des bases saines.

Je rappellerai en conclusion que la Cour des comptes note dans son rapport de 1995 sur l'exécution des lois de finances que la poursuite de l'aggravation de la charge de la dette – plus 10,8 % en 1995 – constitue le phénomène le plus préoccupant.

C'est la raison pour laquelle je demande à l'Assemblée de bien vouloir adopter notre amendement n° 69.

Les riches seraient ainsi solidaires d'un Etat qui s'appauvrit.

**M. le président.** Quel est l'avis de la commission ?

**M. Philippe Auberger, rapporteur général.** La commission a rejeté cet amendement. D'abord, et c'est la raison de fond, parce que ce projet de budget est placé sous le signe d'une réforme fiscale qui vise à alléger l'impôt. Notre collègue, qui propose au contraire de l'alourdir, et singulièrement pour les détenteurs de patrimoine, il va donc tout à fait à l'opposé de l'orientation donnée à ce projet.

Ensuite, cet amendement vise à instituer un impôt exceptionnel. Or tout ce qui relève de l'exception n'a pas sa place dans le droit fiscal.

**M. Jean Tardito.** On a bien parlé de mesures « provisoires » !

**M. Philippe Auberger, rapporteur général.** « Provisoire » ou « exceptionnel », sont des termes qui n'ont aucune signification en droit fiscal. L'impôt est voté chaque année. Il nous appartient de décider si l'on en institue un ou pas. Un impôt exceptionnel, cela n'existe pas.

Enfin, cet amendement prévoit d'affecter le produit du nouvel impôt ainsi institué au remboursement de la dette de l'Etat. Or l'ordonnance de 1959 interdit l'affectation de recettes aux dépenses. C'est un des grands principes de notre droit budgétaire, et il n'y a absolument aucune raison d'y déroger.

Pour toutes ces raisons, je demande à l'Assemblée nationale de rejeter l'amendement.

**M. le président.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**M. le ministre de l'économie et des finances.** Rejet.

**M. le président.** La parole est à M. Jean Tardito.

**M. Jean Tardito.** Il s'agit du devoir de solidarité des plus riches envers leur pays qui s'appauvrit et on me répond en invoquant la législation, voire la jurisprudence.

Je veux bien, mais le résultat est là : M. le rapporteur général du budget refuse que nous propositions aux plus riches de désendetter l'Etat. C'est regrettable.

**M. le président.** Je mets aux voix l'amendement n° 69. (*L'amendement n'est pas adopté.*)

## Article 2

**M. le président.** Je donne lecture de l'article 2 :

### MESURES FISCALES

#### 1. Réforme de l'impôt sur le revenu

« Art. 2. – I. – L'article 197 du code général des impôts est ainsi modifié :

« Les dispositions actuelles de l'article constituent le I ainsi modifié :

« 1) Le 1 du I est rédigé comme suit :

« L'impôt est calculé en appliquant à la fraction de chaque part de revenu qui excède 25 610 francs les taux de :

« - 10,5 % pour la fraction supérieure à 25 610 francs et inférieure ou égale à 50 380 francs ;

« - 24 % pour la fraction supérieure à 50 380 francs et inférieure ou égale à 88 670 francs ;

« - 33 % pour la fraction supérieure à 88 670 francs et inférieure ou égale à 143 580 francs ;

« - 43 % pour la fraction supérieure à 143 580 francs et inférieure ou égale à 233 620 francs ;

« - 48 % pour la fraction supérieure à 233 620 francs et inférieure ou égale à 288 100 francs ;

« - 54 % pour la fraction supérieure à 288 100 francs ; ».

« 2) Le 2 est modifié comme suit :

« - Les sommes de : "15 900 francs" et "19 680 francs", sont portées respectivement à : "16 200 francs" et "20 050 francs".

« - Il est ajouté un troisième alinéa ainsi rédigé :

« Par dérogation aux dispositions du premier alinéa, la réduction d'impôt résultant de l'application du quotient familial ne peut excéder 13 000 francs par demi-part s'ajoutant à une part pour les contribuables célibataires et divorcés qui bénéficient des dispositions des *a* et *b* du 1 de l'article 195 ; ».

« 3) Au 4, la somme de "4 320 francs" est fixée à "3 260 francs". »

« II. – Le montant de l'abattement prévu à l'article 196 B du même code est porté à 30 000 francs.

« III. – Tous les seuils et limites qui sont relevés dans la même proportion que la limite supérieure de la première tranche du barème de l'impôt sur le revenu ainsi que les seuils mentionnés au IV de l'article 182 A du même code sont relevés de 1,9 % pour 1996. »

La parole est à M. Laurent Dominati, inscrit sur l'article.

**M. Laurent Dominati.** Dans le cadre de la réforme fiscale, le Gouvernement a choisi de concentrer la baisse des impôts sur l'impôt sur le revenu. Compte tenu de l'im-

portance de la baisse et de la concentration de la mesure sur un impôt, ce choix était effectivement le plus à même de produire un effet dans la population. Mais, il est évident que pour que les Français ressentent la mécanique de la baisse dans les années futures, il faudrait prévoir la réduction ou la suppression d'un impôt concernant tous les ménages. La diminution de l'impôt sur le revenu ne bénéficie, en effet, qu'à une partie de la population.

C'est la raison pour laquelle, dans le cadre du débat d'orientation budgétaire d'autres propositions avaient été émises. Soixante-dix-huit parlementaires se sont ainsi prononcés en faveur de la suppression de la redevance audiovisuelle acquittée quasiment par tous les foyers français. Je rappelle que cet impôt est considéré comme archaïque et facilitant la fraude. J'aborde ici ce sujet car il ne concerne pas seulement le budget de l'audiovisuel, auquel l'Etat peut accorder une dotation compensatoire.

Voilà pourquoi je demande au Gouvernement de programmer une baisse, voire une suppression de cet impôt qui, un jour ou l'autre, devra bien disparaître et, afin de faciliter cette suppression, d'engager une étude concernant le reclassement des personnels qui travaillent à la gestion des 21 millions de comptes de la redevance télévision. En effet, l'un des arguments souvent avancés pour ne pas toucher à cet impôt, ne serait-ce que pour le moderniser, est tiré précisément du devenir des personnels.

Ma suggestion, qui concerne également la réforme de l'Etat et la mobilité des fonctionnaires, est certes subalterne au regard de l'importance de la réforme fiscale : mais je souhaiterais que le Gouvernement me donne son avis sur l'objectif de parvenir à terme, puisqu'on ne le fera pas cette année, à la suppression de la redevance télévision, comme le proposent de nombreux collègues sur ces bancs.

**M. le président.** La parole est à M. Jean Tardito.

**M. Jean Tardito.** Mon intervention sur l'article 2 s'inscrit dans le cadre du débat sur lequel nous avons un certain nombre de divergences depuis plusieurs heures maintenant.

Monsieur le ministre, vous considérez comme ultra-prioritaire la nécessité de baisser pour tous l'impôt sur le revenu, en oubliant complètement des chantiers qui seraient essentiels comme la fiscalité des patrimoines ou des revenus financiers, la fiscalité locale, la taxe professionnelle. Certes, l'impôt sur le revenu à mauvaise presse. Pourtant, c'est le seul impôt fondé sur une certaine progressivité. L'idée que chacun doit contribuer aux dépenses communes en fonction de ses facultés contributives, deux siècles après la Révolution, est encore considérée comme sacrilège par une aristocratie de l'argent qui souhaiterait pouvoir s'enrichir et dominer sans entrave.

De ce point de vue, la citoyenneté la plus accomplie serait, affirment certains, que chacun contribue de la même manière, qu'il soit riche ou misérable. L'exemple de la célèbre *poll tax* britannique ou la proposition avancée dans la dernière campagne des élections américaines sont là pour témoigner que les privilèges ne renoncent jamais à remettre en cause toute avancée, y compris dans la fiscalité.

Votre obsession qui consiste à polariser la réforme des prélèvements obligatoires sur l'impôt sur le revenu est largement idéologique. La forte augmentation des prélèvements obligatoires que vous dénoncez n'est nullement liée à l'augmentation de l'impôt sur le revenu mais à la hausse des prélèvements sociaux, par le biais de la CSG, de la CRDS, de la fiscalité indirecte, avec la hausse de la

TVA, par le biais de la TIPP et de la fiscalité locale, conséquence mécanique des transferts de charges de l'Etat sur les collectivités locales.

Ce sont les prélèvements les moins progressifs que la loi de finances entend encore augmenter, alors qu'est affirmé le discours sur la baisse des impôts. Comme le confirme le rapport de la Cour des comptes sur l'exécution du budget de 1995, en quatre années le produit de l'impôt sur le revenu a diminué en France de 10 milliards de francs et le taux moyen d'imposition continue lui aussi de baisser : 15,1 % en 1991, 13,5 % en 1994, 13,4 % en 1995.

La part de l'impôt sur le revenu dans le PIB est l'une des plus faibles d'Europe. Comment ne pas évoquer également les 488 milliards de l'épargne financière, dont 10 % seulement sont effectivement soumis à l'impôt ? Comment ne pas parler ici des conséquences des dispositions prises au fil des ans concernant les investissements dans les DOM-TOM, les quirats des navires, les employés de maison ou les différents crédits à la consommation ?

Si l'on se réfère au syndicat national unifié des impôts, 48 000 foyers dont le revenu imposable était pourtant supérieur à 150 000 francs ont échappé en 1995 à tout impôt. Le nombre de ces foyers a progressé entre 1992 et 1993 de quelque 40,7 % alors que celui des foyers non imposables n'a augmenté, lui, que de 2,46 %.

Sous prétexte d'équilibre entre les différentes catégories sociales ou professionnelles, au nom de l'équité, la baisse de l'impôt que vous défendez est en fait porteuse d'une injustice sociale accrue. Injustice à double titre : ce sont les plus gros contribuables qui vont profiter le plus de la réduction d'impôt alors que sera réduite la redistribution des revenus et que baisseront les dépenses civiles et sociales.

Nous réaffirmons en nous opposant à cet article l'urgence d'une réforme démocratique de la fiscalité directe améliorant le rendement de notre système fiscal et entraînant par là même la relance de l'activité et de la lutte contre la fracture sociale.

**M. le président.** La parole est à M. Julien Dray.

**M. Julien Dray.** L'article 2 est au cœur de ce que le Gouvernement a présenté comme l'orientation essentielle de la rentrée, c'est-à-dire la baisse de l'imposition. Mais dans un pays en crise, qui connaît une fracture sociale, profonde et dans le cadre d'une économie mondialisée, avec toutes les conséquences sociales désastreuses qui en découlent, était-il opportun de priver la collectivité nationale de l'instrument essentiel que représente la puissance publique et ses finances pour remédier à la situation ? Le moment est-il le plus approprié pour priver l'Etat de recettes fiscales importantes qui pourraient précisément permettre de lutter contre les conséquences de la mondialisation ? Voilà une vraie question qu'il est nécessaire de poser en préambule.

L'impôt est utile pour la collectivité. Il sert à redonner une certaine cohésion et à corriger quelques-uns des dysfonctionnements qu'engendre l'économie de marché. Nous ne considérons pas que l'heure soit venue d'emprunter la direction choisie par le Gouvernement alors même que la demande sociale est aussi forte dans notre pays, et que nos concitoyennes et nos concitoyens demandent plus de solidarité, et une meilleure organisation, une plus grande efficacité des services publics, afin précisément de rétablir la cohésion.

Par ailleurs, lorsqu'on veut lancer une grande révolution fiscale, faut-il vraiment commencer par s'attaquer à l'impôt le plus juste ? L'impôt sur le revenu parce qu'il est progressif est le seul impôt juste. Lui seul tient compte des moyens dont chacun dispose. Pourtant, c'est à lui que le Gouvernement a décidé de s'attaquer. Parallèlement, il continue à alourdir l'ensemble de la fiscalité indirecte, celle qui est la plus injuste, celle qui pénalise le plus les couches sociales les plus défavorisées de notre pays. Voilà pourquoi cette « révolution fiscale » qu'on nous annonce est forcément injuste.

Le Gouvernement aurait très bien pu s'orienter dans d'autres directions, en prévoyant par exemple de diminuer les prélèvements indirects, ce qui aurait eu des effets induits immédiats en termes de consommation. Mais ce n'est pas ce qui a été décidé.

Le Gouvernement a choisi de s'attaquer à l'impôt progressif. On perçoit bien là le signal qui est donné à une catégorie particulière de la population française. Les bénéficiaires de cette révolution fiscale ne seront pas ceux que l'économie de marché pénalise le plus. Je dirai même que les masses financières que vous allez dégager grâce à cette baisse des prélèvements ne favoriseront pas le fonctionnement de l'économie, ou la relance de la consommation : elles vont à nouveau alimenter l'épargne et les placements financiers.

Or, tout le monde le sait, la crise que nous connaissons est justement une crise de la consommation. Il faut donc redonner du souffle à notre économie. Pour relancer la consommation, il fallait s'orienter vers la baisse des prélèvements indirects. Voilà qui eût été un signe fort. Vous ne l'avez pas fait. Vous continuez de détruire ce qui est un élément essentiel de la cohésion, je dirai même un des socles du pacte républicain, c'est-à-dire la progressivité de l'impôt. Le choix que vous avez fait, je le dis très nettement, est idéologique. Il vise à favoriser certaines catégories de la population, et une clientèle électorale mais ne répond en aucun cas aux besoins de notre société.

Nous ne pouvons donc que nous opposer à cette fausse révolution fiscale, d'autant plus fausse d'ailleurs que, j'en prends le pari, l'année prochaine cette réforme sera déjà atténuée. De fait, comme on entrera en campagne électorale, il faudra bien procéder à quelques redistributions et comme les recettes de l'Etat sont faibles, de par la faiblesse de la croissance, il faudra bien piocher quelque part. On décrètera à ce moment une sorte de pause dans la révolution fiscale jusqu'à l'échéance électorale.

Alors qu'il aurait été possible de réfléchir à d'autres solutions, justement pour mieux restructurer notre système fiscal, le Gouvernement s'est borné à essayer de retrouver la confiance de certaines catégories de la population dont il sent bien qu'aujourd'hui elles s'éloignent de lui car, en dépit des discours et des promesses électorales, l'action gouvernementale n'a pas eu les effets escomptés. Alors, à travers cette redistribution généreuse on s'efforce de faire croire que l'on fait quelque chose.

Mais rien dans le dispositif gouvernemental ne permet de penser qu'on va faire quelque chose de plus juste, de plus efficace. Il s'agit simplement d'une mesure électorale.

**M. Augustin Bonrepaux.** Très bien !

**M. le président.** La parole est à M. le rapporteur général.

**M. Philippe Auberger, rapporteur général.** Ce débat a déjà eu lieu dans la discussion générale, je ne crois donc pas qu'il faille y revenir. Je voudrais simplement signaler deux ou trois points qui me semblent tout à fait curieux.

D'abord, cette réforme vise, c'est vrai, à alléger proportionnellement les taux d'imposition de toutes les tranches. Mais, naturellement, l'impôt sur le revenu restera progressif. On atténue légèrement sa progressivité, voilà tout. On ne peut pas dire en tout cas qu'on fait disparaître l'impôt sur le revenu.

**M. Augustin Bonrepaux.** A force de l'atténuer, il n'existera plus !

**M. Philippe Auberger, rapporteur général.** C'est là une caricature tout à fait insupportable.

Ensuite, on nous dit qu'il serait beaucoup plus juste d'alléger les droits indirects. Or je le rappelle – l'expérience en a été faite – une diminution des taxes n'entraîne pas automatiquement une diminution à due concurrence des prix et que, par voie de conséquence, il n'y a pas forcément une libération du pouvoir d'achat.

Par ailleurs, je tiens à rappeler que l'impôt indirect est proportionnel et que, à la différence de l'impôt sur le revenu, il ne tient pas compte de la situation de famille.

**M. Didier Migaud.** C'est pour cela qu'il faut le baisser !

**M. Philippe Auberger, rapporteur général.** A cet égard, l'impôt sur le revenu est beaucoup plus juste pour les familles que l'impôt indirect.

**M. Didier Migaud.** C'est pourquoi il faut en diminuer le taux !

**M. Philippe Auberger, rapporteur général.** Dans la mesure où nous intégrons progressivement la décote au barème, alignant ainsi peu à peu les familles sur la situation des célibataires, notamment en ce qui concerne les revenus les plus modestes, la réforme va, au contraire, dans le sens de la justice fiscale et de l'équité. Il faut donc poursuivre la discussion de l'article 2.

**M. le président.** La parole est à M. le ministre délégué au budget.

**M. le ministre délégué au budget.** Je veux à mon tour, après le rapporteur général, faire quelques commentaires sur les interventions que nous venons d'entendre, notamment sur celle de M. Julien Dray qui, d'ailleurs, a quitté l'hémicycle depuis.

**M. Didier Migaud.** Il va revenir !

**M. André Fanton.** Il n'avait aucune raison de penser qu'on lui répondrait ! (*Sourires.*)

**M. le ministre délégué au budget.** Je ne doute pas qu'il reviendra prochainement.

M. Julien Dray a d'abord prononcé un plaidoyer vibrant sur la nécessité, pour la France, de maintenir un haut niveau de service public. Nous en sommes bien d'accord.

Si le plan que nous proposons au Parlement, dans ce projet de loi de finances pour 1997, – de réduction de l'impôt sur le revenu sur cinq ans, de maîtrise des dépenses publiques à un niveau inférieur à la hausse des prix sur cinq ans et de réduction des déficits sur cinq ans, si ce plan, dis-je, est exécuté dans une perspective de croissance économique moyenne de 2,5 % par an pendant les cinq ans, la part des prélèvements publics dans l'économie sera encore, dans cinq ans, à un niveau équi-

valent à ce qu'elle était en 1982 lorsque le parti socialiste était au pouvoir. Avant de qualifier la politique que nous proposons d'ultralibérale et de destructive des services publics, il serait bon d'avoir ces chiffres en tête.

**M. Laurent Dominati.** Très bien !

**M. le ministre délégué au budget.** Par ailleurs j'indique à M. Julien Dray qu'une enquête réalisée par un organisme indépendant comparant l'administration en France et en Allemagne fédérale a été publiée hier. Elle montre qu'il y a exactement le même nombre de fonctionnaires en France et en Allemagne fédérale. Or nous sommes 57 millions alors qu'il y a plus de 80 millions d'Allemands, et l'Allemagne ne passe pas pour un pays mal administré, – en tout cas elle n'est pas plus mal administrée que la France.

**M. Laurent Dominati.** Très bien !

**M. le ministre délégué au budget.** Je ne peux pas lui laisser affirmer non plus sans réagir que, actuellement, en France, l'impôt sur le revenu est le plus juste et le plus équitable de notre système fiscal.

**M. Laurent Dominati.** Très bien !

**M. le ministre délégué au budget.** La réalité est contraire. Certes, en théorie, l'impôt progressif est le plus juste. Tel était bien le cas lorsqu'il a été réformé en 1959. Trente-cinq ans après, tel n'est plus du tout le cas. Il a été compliqué et il est devenu tellement inéquitable qu'à l'heure actuelle, un salarié payé au SMIC est assujéti à l'impôt sur le revenu alors que la moitié des ménages ne le sont pas.

**M. Didier Migaud.** Vous allez accentuer son caractère inégalitaire !

**M. le ministre délégué au budget.** Il est le seul de nos grands impôts que nous n'ayons pas modernisé alors que nous l'avons fait pour la TVA, pour l'impôt sur les sociétés et pour les impôts locaux.

**M. Jean Tardito.** Non !

**M. Augustin Bonrepaux.** Pas du tout ! Quand avez-vous modernisé les impôts locaux ? Vous avez refusé de le faire !

**M. le ministre délégué au budget.** L'impôt sur le revenu est le seul de nos grands impôts que nous n'ayons pas modernisé depuis un tiers de siècle alors que tous les autres pays comparables l'ont fait.

Puisque je sens quelque émotion sur les bancs des députés socialistes, je les invite à s'intéresser à la campagne électorale qui se déroule actuellement en Grande-Bretagne. En effet, M. Tony Blair, leader du plus ancien parti socialiste d'Europe, le parti travailliste, fait campagne pour une réforme de l'impôt sur le revenu en précisant qu'il est hors de question de proposer un taux maximal supérieur à 40 % parce que, au-delà, selon ses propres termes, le taux serait « confiscatoire ».

Enfin, j'ai été très intéressé, certainement comme l'ensemble des députés présents dans l'hémicycle, par les propos du représentant du groupe socialiste laissant entendre implicitement que son parti remettrait en cause les modifications de l'impôt sur le revenu que nous proposons lors de la campagne des législatives en 1998. Or notre intention est de proposer au Parlement – ce qui n'a jamais été fait jusqu'à présent – de voter, dans le cadre de la loi de finances pour 1997, le barème de l'impôt sur le revenu non seulement pour l'année 1997 mais également pour 1998, 1999, 2000 et 2001 avec des taux diminuant chaque année.

Il sera donc intéressant que, lors de cette campagne électorale, les uns et les autres prennent position sur le point de savoir si la réforme sera bien menée à terme et si la loi de finances que votera le Parlement dans quelques semaines sera bien appliquée tout au long des cinq ans ou s'il convient de reprendre la hausse des impôts !

Pour nous, le choix est clair : les impôts, notamment l'impôt sur le revenu, doivent baisser. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et sur quelques bancs du groupe Rassemblement pour la République.*)

**M. le président.** La parole est à M. Augustin Bonrepaux.

**M. Augustin Bonrepaux.** Monsieur le ministre, vous avez mal interprété les propos de mon collègue Julien Dray.

A la veille des élections législatives, vous serez pris par la nécessité, comme l'a souligné mon collègue Didier Migaud, parce que vous n'aurez plus France Télécom pour équilibrer vos comptes, parce que vous aurez moins de recettes de privatisation. Sinon pour l'année prochaine, du moins pour 1998, il n'y a aucune assurance que cette réforme sera poursuivie.

En tout cas s'il y avait encore quelques mesures et quelques engagements électoraux dans la prochaine loi de finances, rien ne garantit que cette réforme sera poursuivie en 1999, 2000 et 2001 comme vous l'annoncez. En réalité vous tirez une traite électorale sur l'avenir.

Par ailleurs – c'est l'avis de tous les Français – cette réforme avantage surtout les plus riches. Elle enrichit les riches. A force d'atténuer la progressivité, on finira par la faire disparaître. Vous avez déjà fait une première réforme qui a entraîné une petite atténuation. Avec cette seconde réforme, il y aura une nouvelle atténuation et, un jour, il n'y aura plus cette progressivité de l'impôt sur le revenu à laquelle nous sommes attachés.

**M. le président.** Je suis saisi de deux amendements n<sup>os</sup> 71 et 277, pouvant être soumis à une discussion commune.

L'amendement n<sup>o</sup> 71, présenté par MM. Brard, Tardito, Colliard et les membres du groupe communiste et apparenté est ainsi libellé :

« Rédiger ainsi les deux derniers alinéas du 1 du I de l'article 2 :

« - 50 % pour la fraction supérieure à 233 620 francs et inférieure ou égale à 288 100 francs.

« - 56,8 % pour la fraction supérieure à 288 100 francs. »

L'amendement n<sup>o</sup> 277, présenté par MM. Didier Migaud, Bonrepaux et Dray et les membres du groupe socialiste et apparentés est ainsi rédigé :

« Dans le dernier alinéa du I de l'article 2, substituer au taux : "54 %", le taux : "56,8 %". »

La parole est à M. Jean Tardito, pour soutenir l'amendement n<sup>o</sup> 71.

**M. Jean Tardito.** Avant de défendre notre amendement, je tiens à formuler quelques remarques.

D'abord, il est très inélégant, de la part d'un ministre notamment, de profiter de l'absence momentanée d'un collègue pris par un incident technique dans un processus de séances interminables, pour souligner qu'il est parti après son intervention.

**M. Julien Dray.** Je suis d'ailleurs revenu.

**M. Jean Tardito.** De telles pratiques ne devraient pas avoir cours ici.

Ensuite, monsieur le rapporteur général, nous émettons des avis, nous proposons des amendements qui expriment des sensibilités dont certaines ne correspondent pas aux vôtres. Il serait donc souhaitable, pour l'élégance des débats, que chacun ait la courtoisie de ne pas caricaturer les positions des autres et s'en tienne au débat d'idées et à leur confrontation sans recourir à des termes plus souvent employés par des journaux défendant des idées que nous condamnons, d'ailleurs, les uns et les autres.

A mes yeux la caricature est difficilement supportable, car instituteur laïque ayant réussi le concours non pas de l'ENA, mais de l'École normale d'Aix-en-Provence, j'ai un certain sens de la tolérance et du respect des autres.

Enfin je veux souligner que la divergence entre nous sur la progressivité de l'impôt, messieurs les ministres, porte moins sur l'idée même de progressivité que sur la matière qui lui sert d'assiette. Certes, nous nous opposons toujours sur les différentes tranches du barème, mais comme le soulignait le prédécesseur de M. Lamassoure, M. Sarkozy, ce qui compte actuellement dans notre pays ou ce qui fait mécompte, ce n'est pas le pourcentage sur lequel on appuie un impôt, mais la matière imposable. Or nous constatons que la matière imposable sur laquelle on apprécie la progressivité se réduit comme peau de chagrin en raison de la multiplication des exonérations, des évasions fiscales et des non-impositions.

Une véritable réforme de l'impôt sur le revenu devrait être assise sur une matière imposable à définir et à évaluer.

J'en viens à notre amendement.

Vous avez souhaité présenter une grande réforme fiscale – vous avez même fait référence à la campagne électorale en Angleterre, et ce n'est pas mon problème ! – mais vous avez finalement accouché d'une souris ! A l'exception de la modification du barème de l'impôt sur le revenu et d'un vague toilettage des réductions et abattements d'impôt profitant, à juste titre d'ailleurs, aux classes moyennes, ce projet n'a aucune envergure et ne constitue en rien une réforme fiscale.

En conséquence, nous vous proposons, de maintenir les taux applicables l'année dernière aux deux dernières tranches du barème et d'attendre, comme vous le souhaitez vous-même d'ailleurs, un véritable processus de suppression de tous les avantages fiscaux bénéficiant aux plus hauts revenus – je reviens à la matière imposable – pour envisager leur baisse éventuelle. Vous voyez que je ne suis par contrariant !

En réalité la baisse que vous osez nous proposer sera payée directement par tous les contribuables qui auront subi, en 1995, la hausse de deux points de la TVA, impôt injuste s'il en est. Je conviens que M. le ministre a souligné qu'elle était provisoire, mais je crains qu'il ne s'agisse d'un provisoire paléontologique, parce que l'on ne connaît jamais la durée du provisoire.

Les mêmes contribuables subiront aussi, en 1997, des augmentations de taxes diverses. Pour une très large majorité de Français, la baisse du taux marginal d'imposition n'apparaît donc en rien comme une priorité. Nous vous demandons, en conséquence, d'y renoncer par l'adoption de cet amendement qui vise à maintenir les deux tranches supérieures de l'impôt sur le revenu de l'an dernier.

**M. le président.** La parole est à M. Didier Migaud pour soutenir l'amendement n° 277.

**M. Didier Migaud.** Cet amendement propose de substituer au taux de 54 % celui de 56,8 %, c'est-à-dire de ne pas toucher à la tranche supérieure de l'impôt sur le revenu. En effet, nous estimons que sa diminution n'est pas justifiée, qu'elle est même injuste, car elle va réduire la progressivité de cet impôt.

Ainsi que nous l'avons déjà souligné – mais je tiens à le répéter à l'occasion de cet article –, la réforme proposée par le Gouvernement permettra à un salarié célibataire gagnant 5 800 francs net par mois de bénéficier d'une baisse d'impôt de 220 francs en 1997. Si l'on calculait ce que représente l'ensemble des prélèvements obligatoires supplémentaires qu'il a dû supporter depuis les décisions prises en 1993 et 1995, on constaterait que cet « avantage » équivaut à néant. En revanche cette réforme offrira à un autre célibataire ayant un salaire net de 84 000 francs par mois une baisse d'impôt de 22 665 francs, c'est-à-dire cent fois plus ! Tel est le résultat de la réforme que vous proposez.

C'est pourquoi nous souhaitons que soit maintenu le taux actuel de 56,8 % pour les personnes dont le revenu imposable par part est supérieur à 288 110 francs, soit un célibataire salarié gagnant au moins 33 245 francs net par mois ou un couple de salariés gagnant au moins 66 690 francs net par mois. En effet, nul ne saurait prétendre que ceux-ci sont pénalisés dans la situation économique d'aujourd'hui.

A ce propos il convient de rappeler que si le volume de l'impôt a augmenté de 1985 à 1995, il a progressé moins vite que la richesse produite, au moins jusqu'en 1992. Dans le même temps, la part de l'impôt sur le revenu dans l'ensemble des recettes fiscales a diminué.

Pour prendre un élément de comparaison, monsieur le ministre du budget, vous avez évoqué la campagne électorale en Grande-Bretagne, en citant les propos tenus par le chef du parti travailliste. Or, si la part de l'impôt sur le revenu par rapport au PIB est de 6,2 % en France, elle s'élève à 9,4 % en Angleterre, le pays de référence, à 10 % aux Etats-Unis, à 10,3 % en Allemagne. Vous comparez des choses qui ne sont pas comparables.

Par ailleurs j'ai relevé une certaine opposition entre le rapporteur général, qui a souligné que l'impôt sur le revenu était le plus juste, et vous-même qui, trois minutes après, avez expliqué qu'il était, au contraire, très inéquitable. Il faudrait vous entendre !

En réalité votre réforme remet en cause la progressivité de l'impôt, tendance qui sera encore accentuée avec le point supplémentaire de CSG qui sera déductible. Le cumul de ces deux mesures fera que nous aurons l'un des impôts sur le revenu les moins progressifs du monde et celui ayant le poids le moins important dans l'ensemble des recettes fiscales d'un pays.

Par ailleurs, lorsque l'on parle de 56,8 %, il faut relativiser et éviter tout fantasme par rapport à ce taux que personne ne paie vraiment. En pratique, en effet, il n'est jamais appliqué.

**M. Philippe Mathot.** Il n'y a plus de riches !

**M. Didier Migaud.** Non, ce n'est pas parce qu'il n'y a plus de riches ! Sortez un peu et vous verrez qu'il y en a encore suffisamment !

**M. Julien Dray.** Il y a les 400 familles en tout cas !

**M. Didier Migaud.** Et je puis vous assurer que ceux-ci peuvent payer l'impôt !

Le taux de 56,8 % n'est donc pas vraiment appliqué sur un revenu réel. En effet, avant qu'il ne joue, les revenus en cause bénéficient de l'abattement de 10 %, voire ensuite de celui de 20 %, ce qui le ramène aux environs de 40 % en moyenne. Ainsi, un salarié célibataire, sans enfant disposant d'un revenu net mensuel de 65 000 francs aura payé en 1996, 260 000 d'IRPP, soit 33 % et non pas 56,8 %.

Vous avez une façon d'utiliser le pourcentage de 56,8 qui peut faire peur, mais qui ne correspond en aucune manière à la réalité de l'impôt payé. Dans une situation économique et sociale difficile, on peut considérer que ceux qui relèvent de cette tranche ont encore la possibilité de payer l'impôt au taux marginal actuel.

Je souhaite, monsieur le ministre, que, d'ici à la fin de la discussion budgétaire, vous nous indiquiez le nombre de foyers fiscaux qui, depuis trois ou quatre ans, échappent à l'impôt compte tenu de tous les abattements dont ils peuvent bénéficier. Cette précision nous paraît intéressante dans cette discussion ; elle relativisera beaucoup votre discours sur la justice de votre projet de réforme. Si nous ne l'obtenons pas, nous serons obligés de demander une suspension de séance.

**M. André Fanton.** Monsieur le président, il y a un règlement ! Notre collègue parle depuis dix minutes !

**M. Julien Dray.** Vous n'êtes pas président, monsieur Fanton !

**M. Didier Migaud.** Nous estimons que les éléments dont j'ai parlé sont indispensables pour que la discussion puisse se prolonger.

**M. le président.** Monsieur le rapporteur général, quel est votre sentiment sur ces deux amendements ?

**M. Philippe Auberger, rapporteur général.** Monsieur le président, je ne vais pas donner mon sentiment, mais celui de la commission.

**M. le président.** Certes !

**M. Philippe Auberger, rapporteur général.** La commission a rejeté ces deux amendements.

**M. André Fanton.** Très bien !

**M. Philippe Auberger, rapporteur général.** Je vais tout de même donner de très brèves explications.

**M. Michel Inchauspé.** Ce n'est pas la peine !

**M. Julien Dray.** Moi, j'ai tout mon temps !

**M. André Fanton.** Oh, moi aussi !

**M. le président.** Je vous en prie, mes chers collègues !

**M. Philippe Auberger, rapporteur général.** Pour faire très court, je me limiterai à trois.

Premièrement, tous les taux d'imposition ont été diminués de façon proportionnelle. Il n'y a donc pas de raison de casser cette réforme en diminuant certaines tranches et pas d'autres. Ce serait incohérent : ces amendements sont incohérents par rapport à la réforme fiscale d'ensemble.

Deuxièmement, il est faux de dire que personne n'est actuellement au taux marginal de 56,8 %. Si l'on prend le cas des salariés, chacun sait que l'abattement de 10 % pour frais professionnels est plafonné et que l'abattement 20 % est l'égalité.

**M. Augustin Bonrepaux, M. Julien Dray et M. Didier Migaud.** A combien ?

**M. Philippe Auberger, rapporteur général.** A partir d'un certain niveau de revenu le taux de 56,8 % s'applique. Voilà la vérité !

**M. Julien Dray.** Répondez à la question !

**M. Didier Migaud.** L'abattement est plafonné à 700 000 francs !

**M. Philippe Auberger, rapporteur général.** Je vois que nos collègues n'ont pas envie d'écouter mes explications. Dans ces conditions, je les abrège ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre. – Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. Augustin Bonrepaux.** Vous n'osez pas le dire !

**M. Julien Dray.** Dès qu'il est en difficulté, il se tait !

**M. Didier Migaud.** Nous sommes au début de la discussion et il faut qu'on puisse la cadrer tout de suite...

**M. le président.** Monsieur Migaud, je vous ai laissé vous expliquer et vous avez dépassé votre temps de parole. M. Dray a constamment interrompu le rapporteur général. Si vous l'aviez laissé parler, il vous aurait donné les explications.

**M. Didier Migaud.** Monsieur le président, en application de l'article 58, alinéa 3, je vous demande une suspension de séance.

**M. le président.** Pour quelle raison ?

**M. Didier Migaud.** Parce que nous n'avons pas eu de réponse de la part du rapporteur général. Ce débat s'engage mal et pourtant nous nous sommes montrés constructifs. (*Rires sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

Attendez, mes chers collègues, avant de ricaner ! Si vous ne voulez pas que le débat se prolonge jusqu'à samedi, laissez chacun s'exprimer.

Nous n'avons pas utilisé tout à l'heure tout notre temps de parole ; je n'ai parlé qu'un quart d'heure sur les trois quarts d'heure dont je disposais pour la motion de renvoi. (*Sourires.*)

**M. Michel Péricard.** Mais ce n'est pas récupérable !

**M. André Fanton.** Il n'y a pas de vases communicants !

**M. Didier Migaud.** Nous avons posé des questions. Ni le rapporteur général ni le ministre n'y ont répondu. Si le débat s'engage de cette façon, les incidents de séance vont se multiplier.

**M. le président.** Cher collègue, ne passez pas votre temps à faire la leçon aux autres !

**M. Didier Migaud.** Je ne fais pas la leçon, monsieur le président.

**M. le président.** M. le rapporteur général avait commencé à vous répondre et a été interrompu constamment. C'est la raison pour laquelle il s'est assis. Si vous le laissez parler, il s'expliquerait.

La parole est à M. Jean Tardito.

**M. Jean Tardito.** Monsieur le président, je regarde tout cela d'un œil tout à fait candide et innocent. (*Rires sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*) Je constate que, pendant que moi-même, puis M. Migaud présentions nos amendements, certains de nos collègues trouvaient que c'était trop long et ont ainsi allongé et troublé un peu le débat.

Ensuite, nous avons eu des réponses : l'une, ultra-laconique de M. le ministre, qui a répondu par un hochement de tête pour manifester son refus ; j'ai d'ailleurs cru – ce hochement de tête étant de haut en bas – que c'était une approbation ! L'autre très écourtée, sur un mouvement d'humeur un peu regrettable – on n'est pas habitué à cette attitude – de M. le rapporteur général. Qu'est-ce qui a provoqué ce mouvement d'humeur ?

M. le rapporteur général a dit qu'il y avait des tranches plafonnées. La question est de savoir à quel niveau est situé le plafond dont bénéficient tant de contribuables. Si mes souvenirs sont exacts, il doit se situer autour de 70 millions de centimes, ce qui veut dire que pour être plafonné, il faut en avoir ! Je maintiens que la réforme qui nous est présentée favorise les hauts revenus.

Pour répondre à la non-réponse de M. le ministre et à la réponse écourtée de M. le rapporteur du budget, je maintiens l'amendement que j'ai présenté, c'est-à-dire la suppression des deux dernières tranches proposées et le maintien des tranches de l'année précédente.

**M. André Fanton.** Voilà qui est très clair !

**M. Jean Tardito.** J'ajoute, monsieur le président, que si le débat se poursuit comme il a commencé, ce qui est regrettable, je serai obligé de demander une suspension de séance, pour consulter mon groupe afin d'arrêter l'attitude que nous devons prendre. (*Exclamations et rires sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

**M. le président.** Je vois que nous sommes sur la bonne voie pour un dialogue fructueux et constructif.

M. le rapporteur général souhaite-t-il ajouter quelque chose ?

**M. Philippe Auberger, rapporteur général.** Monsieur le président, puisque vous m'incitez à faire preuve de bonne volonté et que nos collègues de l'opposition ont besoin d'être éclairés avant de voter, je vais poursuivre.

J'avais donné deux explications.

Premièrement, les diminutions des taux d'imposition par tranche sont proportionnelles et touchent les tranches les plus basses comme les plus hautes à due proportion. Ce système est tout à fait équitable et vise – comme je l'ai déjà expliqué dans mon intervention générale – à atténuer la progressivité de l'impôt sur le revenu sans la faire disparaître. Notre impôt sur le revenu restera donc progressif.

Deuxièmement, à l'inverse de ce qui a été affirmé, le taux actuel de 56,8 %, qui correspond à la tranche maximale, est effectivement appliqué à certains revenus. D'une part, l'application de l'abattement de 10 % pour frais professionnels ne s'applique pas au-delà d'un certain plafond. D'autre part, l'abattement de 20 % qui est accordé aux salariés et aux non-salariés affiliés à des centres de gestion ou à des associations de gestion agréés ne s'applique que dans la limite de 680 000 francs de revenus annuels. Ainsi, au-delà de 680 000 francs de revenus annuels, il n'y a pas application de l'abattement de 20 % et le taux de 56,8 % s'applique actuellement à plein.

Troisièmement, par rapport à celui des pays étrangers notre impôt sur le revenu a deux caractéristiques essentielles.

D'abord, en France, il y a beaucoup plus de personnes exonérées que dans les autres pays parce que – je l'ai dit hier – nous appliquons un seuil d'imposition qui est pratiquement celui du SMIC, c'est-à-dire relativement élevé

alors qu'à l'étranger les revenus plus bas entrent déjà dans le champ de l'impôt sur le revenu. J'ajoute que nous appliquons en outre le système du quotient familial, ce que ne font pas tous les pays.

Ensuite, quand on compare les différentes structures d'impôt sur le revenu, on constate que, passé le seuil de notre imposition, le niveau d'imposition de départ est nettement plus élevé à l'étranger qu'en France. Cette différence est d'ailleurs accentuée par le fait que la décote sera progressivement intégrée au barème.

Dans ces conditions, si l'on voulait avoir en France un impôt sur le revenu comparable en poids à celui des pays étrangers, il faudrait abaisser le seuil d'imposition et fixer les premières tranches à un niveau d'imposition plus élevé. Je ne pense pas que ce soit la réforme souhaitée par nos collègues socialistes, en tout cas ce n'est pas celle voulue par la majorité.

Il y aura toujours une différence entre la structure de l'impôt sur le revenu en France et à l'étranger et le poids de l'impôt sur le revenu progressif en France sera inférieur à celui des pays étrangers. C'est tout à notre honneur. L'impôt sur le revenu progressif en France ne s'applique qu'à partir d'un certain niveau. La progressivité est moindre au départ. Cette conception correspond au souhait de nos concitoyens d'avoir un impôt sur le revenu progressif qui touche essentiellement les revenus moyens et les hauts revenus et non pas les revenus les plus modestes.

**M. Augustin Bonrepaux.** Mais vous faites l'inverse !

**M. le président.** Monsieur Migaud, vous avez eu une bonne réponse ?

**M. Didier Migaud.** Je retire ma demande de suspension de séance pour montrer notre bonne volonté, mais je souhaite que la discussion s'engage sereinement et dans le respect des uns et des autres, cela dit sans vouloir donner de leçon, monsieur le président.

**M. le président.** C'est le vœu de chacun !

**M. Didier Migaud.** S'il est réciproque et partagé, c'est parfait !

Tout à l'heure, le rapporteur général était quelque peu gêné et je le remercie d'avoir cité le chiffre. Le taux de 56,8 % peut s'appliquer, mais au-delà de 680 000 francs. Chacun pourra apprécier ce à quoi peut correspondre cette somme.

Je repose une question au ministre, sans demander de réponse immédiate, parce qu'elle nécessite peut-être quelques recherches. On constate, depuis que se multiplient les abattements fiscaux et les déductions fiscales, que de plus en plus de personnes qui disposent de gros salaires ou de grosses fortunes arrivent à échapper à l'impôt sur le revenu.

Je souhaite connaître le nombre des foyers fiscaux dont le revenu imposable dépasse 229 260 francs, c'est-à-dire les deux tranches supérieures, et l'évolution, depuis 1993. Y a-t-il davantage de personnes qui échappent à l'impôt sur le revenu, compte tenu des exemptions, des déductions ou des réductions fiscales ? Je le pense.

**M. Philippe Mathot.** Il faudrait faire le même calcul sur la période 1981-1993 !

**M. le président.** La parole est à M. le ministre.

**M. le ministre de l'économie et des finances.** Sur l'amendement, M. le rapporteur général a dit l'essentiel et le Gouvernement ne juge pas opportun d'ajouter quoi que ce soit.

La discussion générale qui s'est ouverte hier a mis en évidence la cohérence de la réforme proposée au Parlement. Dans ces conditions, les aménagements qui vont manifestement à l'encontre des grands principes de cette réforme ne peuvent pas recevoir l'aval du Gouvernement. Qu'il n'y ait donc pas d'étonnement !

Sur la question de M. Migaud, le rapport Ducamin a déjà apporté un certain nombre d'indications. Le Gouvernement mettra à la disposition de la commission des finances de l'Assemblée nationale toutes les données qu'elle souhaite pour répondre à votre préoccupation, monsieur le député.

**M. le président.** Je mets aux voix l'amendement n° 71. *(L'amendement n'est pas adopté.)*

**M. le président.** Je mets aux voix l'amendement n° 277.

*(L'amendement n'est pas adopté.)*

**M. le président.** MM. Brard, Tardito, Colliard et les membres du groupe communiste et apparenté ont présenté un amendement, n° 72, ainsi rédigé :

« Supprimer le 2) du I de l'article 2. »

La parole est à M. Jean Tardito.

**M. Jean Tardito.** Le mécanisme du quotient familial – ça va peut-être provoquer encore quelques remous – bénéficie surtout aux revenus les plus élevés. Son plafonnement a d'ailleurs été mis en place pour limiter cette conséquence. Compte tenu de l'abaissement général des taux proposés par le Gouvernement, il ne nous paraît pas souhaitable de relever en plus les plafonds du quotient familial.

Notre amendement serait en outre bénéfique pour les finances publiques. C'est la raison pour laquelle je demande à l'Assemblée de bien vouloir l'adopter.

**M. le président.** Quel est l'avis de la commission ?

**M. Philippe Auberger, rapporteur général.** La commission a rejeté cet amendement.

En effet, comme je viens de le rappeler, une des grandes caractéristiques de notre système d'impôt sur le revenu progressif est d'être calculé par parts avec un système de quotient familial. D'autres pays, comme l'Allemagne, ont un système d'impôt sur le revenu qui peut parfaitement se défendre, avec abattement à la base.

Notre système est très juste et très équitable. Tous les spécialistes ont montré que le système du quotient familial tenait bien compte de l'évolution des dépenses par famille. De plus, il a paru judicieux de le plafonner afin d'éviter que cet avantage ne soit trop important à partir d'un certain niveau de revenu. Ce plafond n'est d'ailleurs pas très élevé : il est actuellement de 15 900 francs ; il est proposé à l'article 2 de le porter à 16 200 francs. L'augmentation est très modeste ainsi que le niveau d'ensemble.

Je ne vois donc pas pourquoi on n'indexerait pas le plafond du quotient familial. Tel a toujours été le cas dans le passé depuis que ce plafond a été institué en 1982.

**M. le président.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**M. le ministre de l'économie et des finances.** Pour les mêmes motifs, le Gouvernement demande le rejet de cet amendement.

On ne voit vraiment pas pour quelles raisons on pénaliserait ainsi 300 000 familles. M. le rapporteur général a dit encore une fois l'essentiel sur ce point.

**M. le président.** Je mets aux voix l'amendement n° 72. (*L'amendement n'est pas adopté.*)

**M. le président.** MM. Dray, Bonrepaux et Didier Migaud et les membres du groupe socialiste et apparentés ont présenté un amendement, n° 278, ainsi rédigé :

« I. – Supprimer l'avant-dernier alinéa du I de l'article 2.

« II. – Compléter cet article par le paragraphe suivant :

« Les pertes de recettes sont compensées par une majoration des droits prévus aux articles 575 et 575 A du code général des impôts. »

La parole est à M. Julien Dray.

**M. Julien Dray.** L'article tend, dans le cadre de la modification du barème de l'impôt sur le revenu à abaisser de 15 900 francs en 1996 à 13 000 francs en 1997 le plafond de l'avantage tiré de la demi-part supplémentaire dont bénéficient les personnes seules – célibataires ou divorcées – ayant élevé un ou plusieurs enfants.

Je me suis longuement interrogé sur le sens et la portée de cette disposition. Je comprends que le Gouvernement soit amené à rechercher des recettes de poche, mais là, sa disposition se traduit par une pénalisation que l'on ne comprend pas. Tout à coup, on va se mettre à trier les personnes seules pour distinguer les célibataires ou divorcés les veufs, en pénalisant les premiers par rapport aux seconds ? L'injustice créée ne répond à aucune justification, à moins que celle-ci – mais je ne saurais en suspecter le Gouvernement – ne soit d'ordre moral. Je ne crois tout de même pas que nous en soyons là. Cette disposition ne se justifie donc pas et doit être abrogée, comme nous le proposons.

**M. le président.** Quel est l'avis de la commission ?

**M. Philippe Auberger, rapporteur général.** La commission a repoussé cet amendement. L'avantage accordé aux célibataires ou divorcés qui ont élevé un ou plusieurs enfants apparaît, à l'évidence, exorbitant dans la mesure où, contrairement au système du quotient familial, il ne correspond pas à des dépenses supplémentaires : il se justifiait lorsque leurs enfants étaient mineurs et à charge, mais on continue à l'accorder même alors qu'il a perdu toute justification. Dans ces conditions, il paraît tout à fait judicieux d'en abaisser le plafond en le ramenant de 15 900 francs à 13 000 francs. Il est prévu de le descendre progressivement par la suite à 10 000 francs.

Le problème des veufs et des veuves semble particulièrement vous intéresser. Vous voulez absolument aligner leur régime sur celui des célibataires. Or le problème n'est pas du même ordre. Vous avez certainement rencontré des veufs et des veuves dans votre circonscription...

**M. Julien Dray.** Ils sont aussi célibataires !

**M. Philippe Auberger, rapporteur général.** Certes, mais dans une situation particulière : ils avaient précédemment des dépenses de couple, un appartement par exemple, la maison dans laquelle le couple habitait.

**M. Julien Dray.** Et les divorcés ?

**M. Philippe Auberger, rapporteur général.** Dans le cas des divorcés, la situation de famille a évidemment changé.

Ces veufs n'ont pas pu réduire leur train de vie à due concurrence de la diminution de leurs revenus. Dans ces conditions, le fait de maintenir l'avantage pour les veuves et les veufs, et donc d'instituer un traitement différencié par rapport aux célibataires ou aux divorcés, paraît, à certains égards, tout à fait justifié.

**M. le président.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**M. le ministre de l'économie et des finances.** Le Gouvernement demande le rejet de l'amendement. Certes, l'avantage constitué par la demi-part supplémentaire accordée aux personnes seules sans charges de famille, qui ont eu au moins un enfant imposé distinctement, apparaît dérogatoire, mais il existait. M. de La Martinière et son groupe ont formulé des observations critiques à cet égard. Le Gouvernement a estimé qu'une rupture brutale créerait un préjudice et qu'il convenait d'atténuer l'effet de cette remise en cause.

Vous dénoncez, monsieur Dray, la disparité de traitement entre un célibataire ou un divorcé et les veufs et veuves. Mais comme l'a fait remarquer M. le rapporteur général, le décès remet en cause une situation patrimoniale et met brutalement un terme au quotient conjugal. En outre, le veuvage survient généralement à un âge bien plus avancé par rapport aux personnes seules du fait du célibat ou des divorces, qui ont élevé un enfant et ne l'ont plus en charge. Voilà pourquoi le Gouvernement a proposé un traitement distinct selon que la situation de la personne seule résulte du veuvage ou d'autres circonstances.

**M. le président.** la parole est à M. Augustin Bonrepaux.

**M. Augustin Bonrepaux.** Je suis stupéfait – quoique nous y soyons habitués depuis quelques années – des explications que l'on nous fournit à chaque discussion de la loi de finances. Cela commence d'ailleurs à se vérifier : chaque fois que nous vous présenterons des propositions visant à améliorer le sort des plus pauvres, des plus défavorisés, vous les refusez ; vous commencez toujours par celles-là. Ensuite, lorsque nous ferons des propositions pour refuser les avantages exorbitants consentis aux plus riches, aux plus favorisés, vous les refuserez aussi, parce que vous tenez à maintenir leurs privilèges.

Je suis tout aussi surpris, monsieur le rapporteur général, de vous entendre dire qu'il ne faut pas créer de disparités. Mais c'est vous qui les créez ! C'est ce projet de loi qui les crée ! Jusqu'à présent, les veufs, les célibataires et les divorcés étaient alignés sur le même régime. En abaissant le plafond de 15 900 à 13 000 francs pour les célibataires et les divorcés, vous créez une catégorie spéciale.

Quant aux observations qui figurent dans votre rapport – je ne les ai pas entendues en commission des finances – elles sont tout aussi stupéfiantes. La demi-part serait une incitation au divorce et pénaliserait tant les remariages que les unions légitimes. La loi doit-elle désormais imposer un comportement aux citoyens de ce pays ? N'existe-t-il pas un peu de liberté ?

Autant dire que vos arguments ne me paraissent guère judicieux. En quoi la situation de ces personnes ne doit-elle pas être appréciée ? Pourquoi ces personnes n'auraient-elles plus le droit de conserver l'allégement dont elles bénéficiaient jusqu'alors ? Pour quelles raisons devraient-elles le perdre à partir de 1997 ? En quoi leur situation s'est-elle améliorée au point qu'on puisse le leur réduire ? Il serait bien mieux venu de conserver le même régime pour les veufs, les célibataires et pour les divorcés.

Quant aux observations de M. de La Martinière, j'ai dit hier ce que vous en faisiez : lorsqu'elles vous permettent de préserver les intérêts des catégories que vous voulez privilégier, elles vous intéressent et vous en tenez compte. Quant aux autres, vous ne vous en inquiétez pas beaucoup. Nous aurons certainement l'occasion de vous le rappeler.

**M. le président.** Je mets aux voix l'amendement n° 278.

*(L'amendement n'est pas adopté.)*

**M. le président.** MM. Hériaud, Pinte, Mme Boutin, M. Arnaud, Mme Aurillac, MM. Bahu, Cartaud, Chollet, Colot, Dehaine, Foucher, Geveaux, Guillet, Lefebvre, Lemoine, Christian Martin, Marleix, Martin-Lalande, Menuel, Myard, Paix, Perrut, Philibert, Quillet, Retailleau, de Saint-Sernin, Salles, Mme Sauvaigo, MM. Schreiner, Tenaillon et Vernier ont présenté un amendement, n° 369, ainsi libellé :

« I. – Rédiger ainsi le dernier alinéa du 2 du I de l'article 2 :

« Par dérogation aux dispositions du premier alinéa, la réduction d'impôt résultant de l'application du quotient familial ne peut excéder 5 000 francs par demi-part s'ajoutant à une part pour les contribuables célibataires, divorcés et veufs qui bénéficient depuis plus de trois ans des dispositions des *a* et *b* du paragraphe 1 de l'article 195. »

« II. – Compléter le 3 du I par l'alinéa suivant :

« Pour les revenus perçus en 1996, le montant par part de l'impôt calculé dans les conditions mentionnées au paragraphe 1 est diminué, dans la limite de son montant de la différence entre 3 260 et son montant. »

« III. – La perte de recettes pour le budget de l'Etat entraîné par le II est compensé par le I, et pour le surplus, le cas échéant, par la majoration à due concurrence des droits visés à l'article 575 A du code général des impôts.

La parole est à M. Pierre Hériaud.

**M. Pierre Hériaud.** Le système de décote représente, on vient de le dire, un avantage important pour les contribuables célibataires. C'est pourquoi le projet de loi de finances pour 1997 prévoit de faire disparaître totalement la décote en cinq ans afin de supprimer un effet « anti-famille ».

L'effort en faveur des familles, estimé à 9 ou 10 milliards, se répartirait à hauteur de 4,5 milliards, c'est-à-dire la moitié, sur 1997, le solde étant étalé sur les années suivantes.

Notre amendement propose d'accélérer la suppression de l'effet de la décote dès l'année prochaine par sa familialisation et de donner ainsi un signe très fort et très sensible à l'adresse des familles en accroissant immédiatement leur pouvoir d'achat. Nous souhaitons tous une reprise par la consommation en 1997 ; accroître le pouvoir d'achat des familles les plus modestes irait dans cette direction.

La décote serait calculée par part fiscale et non plus par foyer fiscal, ce qui permettrait d'accélérer équitablement la baisse de l'impôt sur le revenu de ces familles modestes. Le coût de cette mesure serait également de 4,5 milliards pour 1997. Nous proposons donc de le compenser par la diminution de l'avantage fiscal dont jouissent les contribuables célibataires, veufs et divorcés, qui se voient attribuer une demi-part supplémentaire à vie alors qu'ils n'ont plus d'enfant à charge. Cette demi-part supplémentaire, le rapporteur général l'a souligné, ne correspond pas à la prise en compte d'une baisse du niveau de vie et s'apparente beaucoup plus à l'octroi permanent d'un avantage fiscal.

Il paraît cependant justifié de le maintenir durant les premières années de l'isolement, tant que le contribuable n'a pas eu le temps d'ajuster son train de vie à sa nouvelle situation.

**M. le président.** Quel est l'avis de la commission ?

**M. Philippe Auberger, rapporteur général.** La commission a rejeté cet amendement. Mais le sujet est assez complexe et nécessite quelques explications précises.

Pour commencer, mon cher collègue, je ne crois pas, bien que j'aie déjà entendu cette explication ce matin dans le débat général, que l'on puisse affirmer que l'effort en faveur des familles, par le biais de l'intégration totale de la décote au barème, se chiffrerait à 9 ou 10 milliards de francs. Cela représente à mon avis beaucoup plus. Le coût total de l'intégration est de l'ordre de 22 milliards de francs, dont les familles bénéficieraient probablement à hauteur des trois quarts.

**M. Etienne Pinte.** C'est une supputation !

**M. Philippe Auberger, rapporteur général.** Votre chiffre, que vous avez déjà exposé ce matin, mon cher collègue, en est également une et ne repose sur aucun calcul précis.

**M. Etienne Pinte.** Si !

**M. Philippe Auberger, rapporteur général.** Pour ma part, j'ai un élément de référence ; il y a deux ans, en effet, j'avais moi-même proposé la familialisation de la décote. D'après mes calculs, cela coûterait 8 milliards de francs.

**M. Jean-Pierre Thomas.** Oui !

**M. Philippe Auberger, rapporteur général.** Mais je me suis ravisé et je trouve la solution proposée par le Gouvernement bien meilleure, dans la mesure où elle est beaucoup plus simple que la familialisation et profite de la même façon à toutes les tranches du barème. De ce fait, elle coûte naturellement beaucoup plus cher, mais elle est plus simple et bien plus lisible : la décote est déjà un système compliqué et la familialiser le serait encore beaucoup plus.

Par conséquent, en dépit de l'intérêt de cette formule que pour ma part j'ai abandonnée, je pense que la solution proposée par le Gouvernement est meilleure. On peut toujours rêver d'accélérer l'application de la réforme, comme certains l'ont demandé. Si les conditions économiques le permettent, ce sera peut-être le cas dans les années qui viennent, et l'intégration de la décote au barème pourra intervenir dans un délai plus rapide que celui de cinq ans prévu jusqu'à présent.

**M. Gilbert Gantier.** Très bien !

**M. Philippe Auberger, rapporteur général.** La familialisation est un dispositif complexe qui serait certainement moins bénéfique au total pour les familles que l'intégration de la décote au barème.

**M. Etienne Pinte.** Non.

**M. Philippe Auberger, rapporteur général.** Si, mon cher collègue, puisqu'elle coûte 8 milliards. Or vous reconnaissez vous-même que la réforme proposée par le Gouvernement va bénéficier aux familles, à hauteur de 9 à 10 milliards, donc un montant supérieur...

**M. Etienne Pinte.** Sur cinq ans !

**M. Philippe Auberger, rapporteur général.** Encore ce chiffre prête-t-il à discussion ; ce sera à mon avis nettement plus, plutôt autour de 15 à 16 milliards. Dans ces

conditions, la solution proposée par le Gouvernement, sous la forme d'un allègement fiscal global, sera en définitive plus bénéfique pour les familles.

**M. Etienne Pinte.** Dans cinq ans !

**M. Philippe Auberger, rapporteur général.** Mais dès 1998, c'est-à-dire dans dix-huit mois, la réforme sera engagée à moitié et l'avantage sera déjà tout à fait important pour les familles. Même en retenant vos chiffres, elle se traduirait par au moins 5 milliards d'allègements. Votre démonstration ne me paraît donc pas tout à fait pertinente.

**M. Etienne Pinte.** Elle reste parfaitement valable !

**M. Philippe Auberger, rapporteur général.** Ensuite, comment comptez-vous financer votre proposition ? En vous montrant beaucoup plus durs que le projet du Gouvernement à l'égard des célibataires et des divorcés, en ramenant l'actuel plafond de l'avantage de la demi-part supplémentaire de 15 900 francs à non plus 13 000 francs comme le propose le projet, mais à 5 000 francs, montant assez dérisoire... Autant demander à ce qu'il soit purement et simplement supprimé. Au surplus, vous proposez que les veufs ou les veuves soient traités comme les autres. J'ai expliqué pour quelles raisons on ne pouvait pas exactement les mettre sur le même plan que les célibataires et les divorcés : le veuvage provoque incontestablement une diminution des revenus, alors que, bien souvent, les personnes concernées n'ont pu réduire à due concurrence leur train de vie, par exemple pour ce qui concerne leur habitation. Une telle disposition apparaîtrait vraiment très pénalisante pour quantité de personnes : si les célibataires ou les divorcés bénéficiaient de la demi-part pour avoir élevé au moins un enfant sont de l'ordre de 25 000, les veufs et les veuves concernés sont de l'ordre de 250 000. Vous pénaliserez très durement 250 000 personnes pour n'accélérer que très légèrement peut-être le calendrier d'allègement des charges des familles prévu par le Gouvernement. Votre solution présente beaucoup d'avantages...

**M. Etienne Pinte.** Lapsus révélateur !

**M. Philippe Auberger, rapporteur général.** ... présente beaucoup d'inconvénient sans offrir véritablement d'avantage. C'est pourquoi la commission des finances a repoussé cet amendement.

**M. le président.** La parole est à M. le ministre.

**M. le ministre de l'économie et des finances.** Il n'est guère commode d'argumenter après qu'on a entendu M. le rapporteur général. Je veux toutefois expliquer pour quels motifs le Gouvernement n'a pas retenu la familialisation de la décote.

Nous avons opté pour la suppression progressive de la décote et l'élargissement de la tranche à taux zéro. Notre souci est également d'éviter que la première marche de l'impôt sur le revenu des personnes physiques ne constitue dans certains cas ce que l'on appelle des « trappes à chômage ».

Certaines personnes célibataires privées d'emploi, qui perçoivent le RMI ou d'autres allocations publiques, peuvent, au moment où elles se voient offrir un emploi rémunéré au niveau du SMIC, hésiter à accepter cet emploi parce qu'elles vont perdre de l'argent. En effet, le système est tel qu'elles peuvent se trouver imposables à l'impôt progressif sur le revenu. Cette situation ambiguë, convenons-en, n'est pas saine. Il n'est pas bon, dans une société comme la nôtre, qu'une personne privée d'emploi

soit amenée à s'interroger alors qu'on lui offre d'occuper un poste. Pour effacer cet effet pervers qui constitue une vraie trappe à chômage, nous avons fait le choix de faire disparaître progressivement la décote, de ne pas la familialiser et d'élargir progressivement la tranche à taux zéro. Voilà un autre argument qui nous amène à demander le rejet de cet amendement.

J'ajoute que le coût de la mesure que nous propose M. Hériaud est de 3,6 milliards de francs, et le gage 2,6 milliards de francs ; il en coûterait donc pour le budget de l'Etat en 1997 un milliard de francs. Or j'espère vous avoir convaincu pendant la discussion générale que nous n'avons vraiment pas un milliard de dépenses supplémentaire à consentir, compte tenu de notre souci d'équilibrer les finances publiques.

Pour ces raisons, monsieur le député, je souhaiterais que vous acceptiez de retirer votre amendement, au bénéfice des indications que je viens d'apporter en complément de celles de M. le rapporteur général.

**M. le président.** La parole est à M. le rapporteur général.

**M. Philippe Auberger, rapporteur général.** Avec votre permission, monsieur le président, je donnerai une explication à notre collègue Etienne Pinte afin que nous nous entendions bien.

Le chiffre de 9 ou 10 milliards de francs qui bénéficieraient aux familles, sur un total de 22 milliards d'allègements, peut être admis si l'on compte les couples avec enfant. Mais il ne faut pas oublier que l'intégration de la décote au barème va également profiter aux couples mariés, qui sont actuellement dans une situation défavorable par rapport aux célibataires, notamment lorsque leur revenu est modeste.

Un célibataire qui a un revenu équivalent au SMIC paie actuellement un impôt sur le revenu de 448 francs par an. Deux personnes qui vivent en couple et font une déclaration commune paient un impôt de l'ordre de 7 000 à 8 000 francs par an. L'intégration progressive de la décote au barème va placer les deux situations sur le même plan.

Si l'on décompose les 22 milliards de francs d'allègements, on constate que 9 à 10 milliards bénéficient aux couples avec enfant, mais une fraction non négligeable bénéficiera également aux couples sans enfant. Il fallait à mon avis porter remède à leur situation car elle était inégalitaire en comparaison de celle des célibataires.

Je ne vois pas pourquoi on introduirait une discrimination et pourquoi il faudrait distinguer entre les couples sans enfant et les couples avec enfant.

**M. le président.** La parole est à M. Etienne Pinte.

**M. Etienne Pinte.** Je suis heureux que le rapporteur général ait confirmé que nos chiffres étaient bons ; notre amendement est avant tout à finalité familiale.

Monsieur le ministre, nous sommes d'accord sur trois points en ce qui concerne la décote.

Vous souhaitez comme nous la supprimer à terme et, comme je vous l'ai dit ce matin, je vous en félicite. Personne avant vous n'avait eu le courage de proposer cette suppression à laquelle nous sommes favorables. Nous avons déposé un amendement à ce sujet car la décote est antifamiliale.

En second lieu, nous souhaitons tous, en ce qui concerne aussi bien les prestations familiales que la fiscalité, aider les familles. Et si nous avons proposé la fami-

lialisation de la suppression progressive de la décote, c'est pour nous aligner sur ce que nous faisons en matière de quotient familial. Comme cette suppression va bénéficier de façon assez importante dès cette année à un certain nombre de Français, nous avons pensé, puisque nous sommes tous favorables à l'idée d'aider prioritairement les familles, qu'il serait bon d'accélérer, par la familialisation, la suppression progressive de la décote.

A terme, sur cinq ans, la suppression de la décote va bénéficier, à concurrence de 22 milliards, à un certain nombre de contribuables, et en particulier, à hauteur de 8 à 9 milliards, aux familles.

Il y a un troisième point sur lequel nous sommes d'accord. Vous nous proposez de diminuer l'avantage fiscal dont bénéficient les couples n'ayant plus d'enfants à charge. Nous souhaitons accélérer le processus en gageant là-dessus la familialisation de la décote. L'aide en faveur des familles doit pouvoir être compensée à hauteur de 4,5 milliards de francs, ce qui correspond à l'effort que vous consentez cette année en supprimant progressivement la décote, mais il faut que cette aide bénéficie aux familles. Ce qui n'empêchera pas les autres catégories de contribuables, mariés ou non, de bénéficier à terme de la suppression de la décote.

Pour toutes ces raisons, je souhaite très vivement que le Gouvernement accepte notre amendement car il va dans le sens que nous souhaitons tous. Grâce à la familialisation de la décote, nous pourrions accélérer l'aide accordée aux familles sur le plan fiscal.

**M. le président.** La parole est à M. le ministre.

**M. le ministre de l'économie et des finances.** Monsieur Pinte, je voudrais surtout que le Gouvernement ne donne pas l'impression, en s'opposant à votre amendement, de ne pas accomplir en faveur de la famille et des enfants un geste de solidarité. Je l'ai dit cet après-midi, c'est un effort sans précédent qui est accompli en faveur de la famille, et je ne voudrais pas que, à l'occasion de l'examen d'un amendement qui a une portée particulière, le Gouvernement apparaisse comme ayant une position restrictive. Ce serait en effet bien injuste car on n'a jamais autant fait pour les familles.

**M. Etienne Pinte.** Vous ne pouvez pas dire cela, monsieur le ministre !

**M. le ministre de l'économie et des finances.** Bien sûr, on peut toujours faire plus. Mais devons-nous faire prendre en charge par nos enfants les dettes que nous aurons accumulées pendant des années ? Car c'est cela, la perspective. Nous devons donc avoir une démarche réaliste et responsable.

Je le répète, la mesure que vous proposez conduirait à augmenter le déficit d'un milliard de francs ; nous ne pouvons l'accepter. Depuis hier après-midi, nous nous sommes efforcés, Alain Lamassoure et moi, de vous convaincre que nous étions soumis à une exigence budgétaire très stricte. Nous ne pouvons par conséquent faire mieux. Le gage que vous proposez risque, au surplus, d'entraîner brutalement un sursaut d'impôt considérable. Le Gouvernement ne peut donc vous suivre.

Peut-être pourriez-vous demander à l'office parlementaire d'évaluation des choix budgétaires de faire une étude précise sur les sommes dont bénéficieront progressivement les familles, afin qu'il n'y ait pas d'ambiguïté et que l'on ne sous-estime ni ne surestime pas l'ampleur de l'avantage dont bénéficieront les familles lorsque la réforme aura été menée à son terme.

Je crois vraiment que la réforme qui commence est conforme à l'intérêt des familles. Pendant des mois, les mouvements familiaux ont fait planer l'inquiétude dans les familles en suggérant que les allocations familiales allaient être incluses dans le revenu soumis à l'impôt progressif. Je répète avec force que cette hypothèse a été totalement écartée. Mais je ne suis pas sûr qu'il ne subsiste pas çà et là, dans nos départements, des inquiétudes sur ce point particulier.

Je souhaite donc que les auteurs de cet amendement acceptent de le retirer ; le Gouvernement demandera sinon à l'Assemblée nationale de le rejeter.

**M. le président.** Retirez-vous l'amendement, monsieur Hériaud ?

**M. Pierre Hériaud.** J'ai bien entendu les arguments du rapporteur général et les explications de M. le ministre. Nous avons eu connaissance ce soir de chiffres dont il eût été souhaitable de disposer antérieurement, mais je maintiens l'amendement.

**M. le président.** La parole est à M. Daniel Garrigue.

**M. Daniel Garrigue.** Nous avons tous conscience de l'effort consenti par ce projet de loi de finances en faveur des familles. En effet, l'élargissement des tranches du barème et l'abaissement des taux sera extrêmement favorable aux familles, toutes les simulations le montrent.

En second lieu, ce projet de loi de finances remet en cause un certain nombre d'avantages fiscaux qui apparaissent aujourd'hui contestables, mais cette remise en cause est progressive.

Or, si cet amendement était adopté, la réduction très forte du plafonnement pour la demi-part supplémentaire serait extrêmement brutale, ce qui ne serait pas conforme à l'esprit des autres remises en cause d'avantages qui apparaissent aujourd'hui discutables et dont la suppression progressive est engagée par la loi de finances.

En outre, il ne faut pas oublier que la décote intervient après application du quotient familial et que, si elle a des effets discutables et s'il est bon de la remettre en cause, elle a été instituée dans une tout autre intention, celle d'éviter une imposition trop forte des smicards célibataires, souvent des célibataires jeunes qui débutaient dans la vie. Certes, la décote a des effets pervers, mais il serait paradoxal qu'elle soit utilisée à des fins totalement étrangères à celle pour laquelle elle a été instituée et qu'on revienne sur le principe de sa suppression progressive, qui vise à faire disparaître les effets contestables auxquels elle a donné naissance.

**M. le président.** Je mets aux voix l'amendement n° 369.

*(L'amendement n'est pas adopté.)*

**M. le président.** Je mets aux voix l'article 2.

*(L'article 2 est adopté.)*

**M. le président.** La suite de la discussion est renvoyée à la prochaine séance.

3

#### RETRAIT D'UNE PROPOSITION DE LOI

**M. le président.** J'ai reçu une lettre par laquelle M. Jean-François Mancel déclare retirer sa proposition de loi n° 1923 relative au calcul des suppléments de loyers

que les organismes HLM peuvent demander aux locataires dont les ressources sont supérieures aux plafonds réglementaires.

Acte est donné de ce retrait.

4

#### DÉPÔT DE PROJETS DE LOI

**M. le président.** J'ai reçu, le 16 octobre 1996, transmis par M. le Premier ministre, le projet de loi relatif à la lutte contre le racisme.

Ce projet de loi, n° 3045, est renvoyé à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, en application de l'article 83 du règlement.

J'ai reçu, le 16 octobre 1996, de M. le Premier ministre, un projet de loi relatif au renforcement de la lutte contre le travail clandestin.

Ce projet de loi, n° 3046, est renvoyé à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, en application de l'article 83 du règlement.

5

#### ORDRE DU JOUR

**M. le président.** Jeudi 17 octobre 1996, à neuf heures, première séance publique :

Suite de la discussion des articles de la première partie

du projet de loi de finances pour 1997, n° 2993 :

M. Philippe Auberger, rapporteur général au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan (rapport n° 3030).

A quinze heures, deuxième séance publique :

Discussion de l'article 32 du projet de loi de finances pour 1997 (Evolution du prélèvement opéré sur les recettes de l'Etat au titre de la participation de la France au budget des Communautés européennes) :

M. Jean-Pierre Thomas, rapporteur spécial au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan (annexe n° 2 au rapport n° 3030) ;

M. Jacques Myard, rapporteur pour avis, au nom de la commission des affaires étrangères (avis n° 3032, tome I).

Suite de l'ordre du jour de la première séance.

La séance est levée.

*(La séance est levée à vingt et une heures trente.)*

*Le Directeur du service du compte rendu intégral de l'Assemblée nationale,*

JEAN PINCHOT

#### ANNEXE

**Questions écrites auxquelles une réponse écrite doit être apportée au plus tard le jeudi 24 octobre 1996**

Nos 27985 de M. Jean-Claude Paix ; 33959 de M. Renaud Muselier ; 34118 de M. Marcel Roques ; 35767 de M. Jean-Claude Lenoir ; 37172 de M. Raymond Lamontagne ; 37574 de M. Francis Galizi ; 37937 de M. Ambroise Guellec ; 38315 de M. Jean-Louis Borloo ; 38402 de M. Henri de Richemont ; 38840 de M. Georges Mothron ; 38903 de M. Jean-Pierre Chevènement ; 39278 de M. Jacques Féron ; 39580 de M. Didier Mathus ; 40521 de M. Bertrand Cousin ; 40667 de M. Jean-Jacques Filleul ; 40802 de M. Gilbert Biessy ; 41115 de M. Jean-Louis Masson ; 41869 de M. Pierre Micaux ; 42187 de M. Didier Migaud ; 42216 de M. Christian Bataille ; 42234 de M. Paul Mercieca.







